



Nations Unies

**Rapport du Commissaire général
de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

1er juillet 1997-30 juin 1998

**Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-troisième session
Supplément N° 13 (A/53/13)**

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-troisième session
Supplément N° 13 (A/53/13)

**Rapport du Commissaire général
de l'Office de secours
et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient**

1er juillet 1997-30 juin 1998



Nations Unies • New York, 1998

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Abréviations		v
Lettre d'envoi		vi
Lettre datée du 28 septembre 1998, adressée au Commissaire général de l'Office par le Président de la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient		viii
I. Introduction	1-22	1
II. Évolution générale des programmes de l'Office	23-77	8
A. Éducation	23-39	8
B. Santé	40-53	14
C. Aide d'urgence et services sociaux	54-64	19
D. Création de revenus	65-72	22
E. Programme de mise en oeuvre de la paix	73-75	24
F. Appel en faveur du Liban	76-77	25
III. Finances	78-106	26
A. Structure financière	78-85	26
B. Budget, recettes et dépenses	86-95	26
C. Activités extrabudgétaires	96-99	28
D. Situation financière actuelle	100-106	29
IV. Questions juridiques	107-131	30
A. Personnel de l'Office	107-119	30
B. Services et locaux de l'Office	120-130	33
C. Créances sur les gouvernements	131	35
V. Jordanie	132-150	35
A. Éducation	132-137	35
B. Santé	138-143	36
C. Aide d'urgence et services sociaux	144-150	37
VI. Liban	151-169	38
A. Éducation	151-158	38

	B. Santé	159–163	39
	C. Aide d’urgence et services sociaux	164–169	40
VII.	République arabe syrienne	170–184	41
	A. Éducation	170–173	41
	B. Santé	174–178	41
	C. Aide d’urgence et services sociaux	179–184	42
VIII.	Cisjordanie	185–205	43
	A. Éducation	185–190	43
	B. Santé	191–197	44
	C. Aide d’urgence et services sociaux	198–205	45
IX.	Bande de Gaza	206–226	46
	A. Éducation	206–210	46
	B. Santé	211–217	47
	C. Aide d’urgence et services sociaux	218–226	49
Annexes			
	I. Informations statistiques et financières – tableaux		51
	II. Documents pertinents de l’Assemblée générale et d’autres organes de l’ONU		65

Abréviations

CCQAB	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
OLP	Organisation de libération de la Palestine
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNSCO	Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les territoires occupés

Lettre d'envoi

Le 28 septembre 1998

J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale mon rapport annuel sur l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, conformément à la demande contenue au paragraphe 21 de la résolution 302 (IV) du 8 décembre 1949 et au paragraphe 8 de la résolution 1315 (XIII) du 12 décembre 1958.

Pendant la période considérée, tandis que les événements survenus dans la région avaient des répercussions directes et indirectes sur les communautés de réfugiés palestiniens, les difficultés financières qu'a continué de connaître l'Office ont nui à sa capacité de fournir des services aux réfugiés palestiniens.

Dans l'introduction au chapitre I, j'ai résumé les faits nouveaux survenus dans le cadre des opérations de l'UNRWA en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, en insistant sur le fait qu'une fois encore l'Office avait dû maintenir les mesures d'austérité qu'il avait prises à tous les niveaux.

Le chapitre II contient des renseignements sur l'évolution générale des grands programmes de l'Office dans les domaines de l'éducation, de la santé, des secours et des services sociaux ainsi que sur les sous-programmes relatifs à la génération de revenus, sur le Programme de mise en oeuvre de la paix et sur l'appel en faveur du Liban.

Le chapitre III porte sur les questions financières et en particulier sur la structure des différents fonds, le budget, les recettes et les dépenses; les activités extrabudgétaires et la situation financière actuelle de l'Office.

Le chapitre IV a trait aux questions juridiques, en particulier celles qui concernent les effectifs, les services et les locaux de l'Office, y compris les difficultés que rencontre ce dernier pour poursuivre ses opérations en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

Le chapitre V donne des informations sur les programmes et les opérations de l'Office en Jordanie; le chapitre VI sur le Liban; le chapitre VII sur la République arabe syrienne; le chapitre VIII sur la Cisjordanie et le chapitre IX sur la bande de Gaza.

L'annexe I donne des renseignements statistiques et financiers et l'annexe II a trait aux documents officiels pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU.

Le Président de l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

Suivant l'usage, le projet de rapport a été distribué à l'avance aux 10 membres de la Commission consultative et leurs commentaires et observations ont été examinés de près. Le projet de rapport a été discuté avec la Commission lors d'une réunion tenue à Aman le 28 septembre 1998. Les vues de la Commission sont contenues dans une lettre que m'a adressée son président. Une copie de cette lettre figure ci-après.

Comme à l'habitude j'ai montré le projet de rapport au représentant du Gouvernement israélien et j'ai tenu dûment compte de leurs commentaires, dans le contexte de la situation existant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza depuis 1967 et des faits nouveaux survenus depuis. L'Assemblée générale ayant décidé en 1993 que la Commission consultative devait établir des relations de travail avec l'Organisation de libération de la Palestine, un représentant de l'OLP a participé à la réunion que la Commission a tenue le 28 septembre 1998 et il lui a été remis une copie du projet de rapport.

Le Commissaire général de l'Office de secours et
de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de
Palestine dans le Proche-Orient
(*Signé*) Peter **Hansen**

**Lettre datée du 28 septembre 1998,
adressée au Commissaire général de l'Office
par le Président de la Commission consultative
de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Lors de la réunion ordinaire qu'elle a tenue le 28 septembre 1998, la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a examiné votre projet de rapport annuel sur les activités et opérations de l'Office au cours de la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, rapport qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

La Commission consultative s'est vivement félicitée des programmes d'assistance que l'UNRWA entreprend en faveur des 3,5 millions de réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ces programmes revêtent une importance cruciale pour le bien-être des réfugiés car ils concourent à l'amélioration de leurs conditions socioéconomiques et à la stabilité régionale.

La Commission consultative est profondément reconnaissante aux gouvernements hôtes pour l'appui et les services qu'ils continuent de fournir aux réfugiés palestiniens.

La Commission a confirmé son soutien au processus de paix au Moyen-Orient et a déploré l'absence de progrès obtenus au cours de l'année écoulée, dont s'étaient directement et indirectement ressenties les communautés de réfugiés palestiniens dans la zone d'opérations de l'UNRWA. La Commission a exprimé le souhait que l'application des différents accords signés dans le cadre du processus de paix reprendrait bientôt et que des progrès seraient accomplis dans le règlement des différends qui devaient faire l'objet des négociations sur le statut permanent, et notamment du problème des réfugiés, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

La Commission consultative s'est déclarée préoccupée par la situation financière de l'Office, notant qu'une fois encore grâce aux contributions supplémentaires reçues des donateurs en 1998, le déficit résiduel de l'Office pourrait être comblé mais que les mesures d'austérité adoptées à l'origine à titre temporaire ne pouvaient être apportées et que le solde du fonds de roulement de l'Office demeurait insuffisant. Elle a toutefois constaté que, contrairement à ce qui s'était passé les deux années précédentes, il n'avait pas été nécessaire de convoquer une réunion extraordinaire consacrée à la situation financière de l'Office.

La Commission s'est inquiétée des répercussions extrêmement négatives, à court et à long terme de l'écart entre les ressources disponibles et les fonds nécessaires pour assurer le bien-être des réfugiés palestiniens. Elle est convenue qu'il fallait conserver la formule du partenariat qui existait entre les autorités des pays hôtes, les donateurs et l'UNRWA pour permettre à l'Office de retrouver une solide assise financière et de poursuivre ses activités, compte tenu de l'importance cruciale de l'UNRWA. La Commission consultative est prête à resserrer encore ses liens de collaboration avec vous.

La Commission a demandé à la communauté internationale tout entière de favoriser un tel partenariat et aux donateurs qui ont annoncé des contributions et doivent d'autres fonds à l'Office de les verser sans tarder.

La Commission s'est félicitée de la visite qu'avait effectuée le Secrétaire général dans la région au printemps de 1998, du soutien indéfectible de ce dernier aux réfugiés palestiniens

et à l'UNRWA et de l'appel personnel qu'il avait lancé aux dirigeants du monde entier en vue d'un accroissement des contributions versées à l'Office.

La Commission consultative a pris note avec satisfaction de la restructuration interne et des réformes que vous avez entreprises en 1996. Elle a encouragé l'UNRWA à mener à bien au plus vite ses réformes financières et administratives et s'est félicitée que certains donateurs aient proposé leur aide dans certains domaines clefs de la gestion car elle ne doutait pas qu'ils contribueraient à renforcer et à accélérer le processus de réforme. Elle a ajouté que si l'UNRWA pouvait mettre au point des systèmes favorisant une utilisation optimale des ressources disponibles, il serait bien mieux placé pour demander aux donateurs de se montrer plus généreux.

La Commission s'est félicitée de la décision du Commissaire général de faire la lumière sur les affaires récentes de corruption qui se seraient produites au Liban d'après le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU. Elle espérait recevoir au plus vite un rapport complet sur les résultats de l'enquête qui doit être menée.

La Commission s'est inquiétée de la détérioration continue des conditions de vie des réfugiés palestiniens dans tous les domaines où intervenait l'UNRWA et a déclaré espérer qu'avec le versement de contributions supplémentaires à l'Office, la situation s'améliorerait. Elle a en particulier lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle complète par des contributions l'appui politique qu'elle apporte aux réfugiés de Palestine, à la stabilité dans la région et au processus de paix.

Les difficultés que connaissait l'Office du fait des restrictions imposées par les autorités israéliennes dans les territoires occupés, notamment celles qui entravaient la liberté de mouvement du personnel, étaient une source de profonde préoccupation pour la Commission d'autant plus qu'elles entraînaient souvent une interruption des services et un surcroît que l'offre était actuellement bien en peine de supporter. La Commission a redemandé aux autorités israéliennes de veiller à ce que l'Office puisse mener ses opérations sans entrave.

La Commission avait rendu un hommage appuyé au dévouement et aux efforts inlassables du personnel international et local de l'UNRWA, qui avait poursuivi sa tâche malgré les difficultés rencontrées pendant la période considérée, et tenait à vous manifester son plein appui pour la manière dont vous dirigez l'Office et dont l'UNRWA s'acquitte de son rôle vital et essentiel dans les circonstances actuelles, en attendant qu'une solution d'ensemble équitable soit trouvée au problème des réfugiés.

Le Président de la Commission consultative
(*Signé*) Robin **Kealy**

Chapitre premier

Introduction

1. Durant la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a continué d'axer ses efforts sur la fourniture de services de base aux réfugiés palestiniens et s'est efforcé de contribuer à l'amélioration de la situation socioéconomique des communautés de réfugiés. Dans l'ensemble de la zone d'opérations, les conditions de vie des communautés de réfugiés sont demeurées précaires et leur situation s'est notamment caractérisée par un taux de chômage élevé, la baisse du revenu des ménages, la saturation des infrastructures et les restrictions en matière d'emploi et de mobilité. Le contexte dans lequel a opéré l'Office a été marqué par l'absence de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, qui a contribué à la persistance de vives tensions dans la région et a suscité désespoir et frustration parmi les communautés de réfugiés. Les difficultés financières n'ayant rien perdu de leur intensité, l'Office, en attendant d'obtenir des ressources supplémentaires, a été contraint de prendre de nouvelles mesures d'austérité et de réduction des coûts qui ont affecté la qualité et le volume des services et suscité l'indignation des réfugiés concernés. Néanmoins, des progrès sensibles ont été accomplis dans la lutte contre le déficit grâce à de nouvelles approches des activités traditionnelles, et l'effort de réforme entrepris durant la période précédente a continué de se traduire par un accroissement de l'efficacité et de la productivité de l'organisation.

2. Dans le cadre de ses programmes ordinaires, l'UNRWA a continué de dispenser des services d'éducation et de santé, des secours et des services sociaux aux 3,5 millions de réfugiés de Palestine enregistrés auprès de l'Office en Jordanie, au Liban, dans la République arabe syrienne, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza : scolarisation aux niveaux primaire élémentaire et primaire supérieur; formation professionnelle et technique; soins de santé primaires très complets, y compris en matière de santé familiale; assistance en cas d'hospitalisation; services d'hygiène dans les camps de réfugiés; secours aux ménages particulièrement démunis; et services sociaux destinés à améliorer la situation des femmes, des jeunes et des handicapés. Ces services ont été, pour la plupart, fournis directement aux bénéficiaires par l'Office, en parallèle avec ceux du secteur public local. De plus, dans le cadre de son programme d'activités génératrices de revenus, l'Office a accordé des prêts à de petites et microentreprises et a exécuté toute une gamme de projets d'infrastructures et d'autres activités au titre de son Programme de mise en oeuvre de la paix et de l'Appel en faveur

du Liban lancé récemment. Dans la mesure du possible, les réfugiés ont financé une partie des services de l'Office grâce à des contributions volontaires, des arrangements de participation aux frais, des mécanismes d'auto-assistance et des activités bénévoles. Durant cette période, l'UNRWA a été la plus grande opération des Nations Unies au Moyen-Orient : il a employé 22 000 personnes et a exploité ou parrainé quelque 900 établissements.

3. La période considérée a été principalement marquée par la crise financière de l'UNRWA et ses incidences sur les services fournis aux réfugiés palestiniens. Un écart important a persisté entre, d'une part, le niveau des dépenses prévues dans le budget établi en fonction des besoins de l'Office et approuvé par l'Assemblée générale et, d'autre part, le montant des recettes perçues par l'Office; de ce fait, il a fallu maintenir toutes les mesures d'austérité et de réduction des coûts adoptées durant les années précédentes. Le risque d'insolvabilité a même conduit l'Office à adopter une nouvelle série de mesures à la fin de 1997, qui ont directement exercé un effet négatif sur les services (voir plus bas). Parallèlement, et pour la deuxième année consécutive, l'Office a été contraint de solliciter des contributions supplémentaires pour pouvoir assurer ses services sans interruption jusqu'à la fin de l'année, objectif qui a été atteint grâce à la générosité des donateurs. Ce surcroît d'appui et les mesures qu'il a adoptées lui ont tout juste permis d'éviter de se retrouver en état d'insolvabilité durant l'exercice 1997 et, pour la cinquième année consécutive, le budget approuvé a été déficitaire à la clôture de l'exercice et les liquidités et réserves étaient insuffisantes. La situation financière de l'Office est examinée plus en détail au chapitre III du présent rapport.

4. En raison des difficultés financières exposées ici et dans les rapports précédents, l'événement le plus important durant la période considérée a été la controverse soulevée par la réduction des services annoncée dans le cadre des mesures d'austérité et de réduction des coûts adoptées en août 1997. Bien qu'il se soit efforcé, ces dernières années, d'aligner ses dépenses sur ses recettes, l'Office enregistrait au milieu de 1997 un déficit budgétaire de 70 millions de dollars pour l'année, qui représentait le déficit de financement par rapport au budget de trésorerie de 312 millions de dollars approuvé par l'Assemblée générale. Plus important encore, l'écart entre le montant estimatif des recettes et le montant minimum des dépenses correspondant aux besoins essentiels était de 20 millions de dollars. La gravité de la situation était telle que s'il n'avait pas pris de mesures supplémentaires, l'Office se serait retrouvé à court de fonds durant le dernier trimestre de 1997 et aurait été contraint d'interrompre ses activités jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouvelles contributions. Le seul

moyen était d'adopter une nouvelle série de mesures d'austérité et de réduction des coûts, notamment le gel provisoire des recrutements; une diminution de 15 % des postes internationaux; la suspension des allocations imputées sur le budget ordinaire au titre de la remise en état des habitations, de l'assistance d'urgence en espèces et des bourses universitaires; l'annulation des hospitalisations, excepté en cas d'urgence, dans les deux derniers mois de 1997 (cette mesure ne concernait pas les familles particulièrement démunies); et l'instauration de droits de scolarité d'un montant comparable à ceux qui étaient perçus par les autorités des pays d'accueil. Contrairement aux opérations précédentes de réduction des dépenses, qui n'avaient eu qu'un effet indirect sur les activités de l'Office, les mesures annoncées en août 1997 affecteraient certains services de base que l'Office dispensait depuis longtemps aux réfugiés de Palestine dans le cadre de son programme ordinaire. Ces mesures avaient dû être prises après une série d'avertissements adressés dès la fin de l'année 1996 à la communauté internationale, aux donateurs, aux autorités des pays d'accueil et au public en général, dont l'attention avait été appelée sur le fait que le déficit s'était tellement creusé que de nouvelles mesures d'austérité seraient inévitables.

5. La communauté des réfugiés de Palestine et les autorités des pays d'accueil n'ont pas tardé à s'élever énergiquement contre les mesures en question. Cette situation a suscité de nombreux appels de la part d'organisations de réfugiés et d'autres organismes ainsi que des déclarations de hauts fonctionnaires, et les médias locaux et internationaux s'en sont fait largement l'écho. Des manifestations ont eu lieu devant les bureaux de l'UNRWA dans toute la zone d'opérations et les écoles de l'Office situées dans la bande de Gaza ont été temporairement boycottées. Malgré leur diversité, les opinions exprimées ont révélé certains thèmes récurrents. En premier lieu, ces mesures étaient perçues comme le signe que la communauté internationale abandonnait les responsabilités humanitaires qu'elle assumait de longue date vis-à-vis des réfugiés de Palestine en raison du manque de fonds et de la réduction des services qui en avaient résulté, ce qui plaçait un fardeau supplémentaire sur les familles de réfugiés déjà éprouvées. L'annonce de l'instauration de droits de scolarité a suscité de vives réactions : beaucoup de familles de réfugiés auraient du mal à les acquitter car elles devaient déjà faire face à la baisse de leurs revenus et elles considéraient que l'éducation de leurs enfants était primordiale pour un avenir meilleur. En deuxième lieu, on a estimé que les mesures en question s'inscrivaient dans un contexte politique plus large et, en particulier, qu'elles faisaient partie d'un processus qui visait à éliminer l'UNRWA avant que la situation des réfugiés de Palestine ne soit réglée. On a souvent dit que les mesures faisaient partie d'une conspiration fomentée par l'Office et

les donateurs. On a exhorté l'UNRWA et la communauté internationale à trouver le moyen d'annuler les mesures et de surmonter la crise financière afin que l'Office puisse continuer à fonctionner.

6. Tout en reconnaissant que la réduction des services n'était nullement souhaitable, l'UNRWA s'est efforcé d'expliquer que les mesures annoncées étaient inévitables en raison du manque de fonds, qu'il restait déterminé, avec l'appui de la communauté internationale, à venir en aide aux réfugiés de Palestine aussi longtemps qu'il continuerait de fonctionner, et qu'il faisait le maximum pour obtenir les ressources nécessaires et maintenir les services essentiels. À cette fin, l'Office a lancé un appel global en vue d'obtenir des ressources supplémentaires et d'éviter le déficit prévu, et a organisé une réunion extraordinaire le 9 septembre 1997, à Aman, pour examiner la question avec les donateurs et les autorités des pays d'accueil. Le soutien ferme dont bénéficie l'UNRWA de la part de la communauté internationale s'est traduit par une réponse rapide et généreuse des donateurs, qui ont versé des contributions supplémentaires d'un montant de 21 millions de dollars au titre des programmes ordinaires pour 1997 et ont réaffirmé l'importance des travaux de l'UNRWA. Les fonds supplémentaires ont permis à l'Office d'annuler les mesures qui avaient suscité les plus vives réactions, à savoir celles qui concernaient l'hospitalisation et les droits de scolarité, et la polémique que ces mesures avaient soulevée s'est apaisée. Néanmoins, l'UNRWA continuait de se heurter à des difficultés financières et devait appliquer toutes les autres mesures prévues pour 1998.

7. Les mesures prises par l'UNRWA en août 1997 et les réactions qu'elles ont suscitées sont l'aboutissement de tendances à plus long terme. En premier lieu, la situation financière de l'Office s'était progressivement détériorée, à tel point qu'il était inévitable que les activités de base aient à pâtir des mesures de réduction des coûts nécessaires pour que l'Office reste solvable et puisse continuer à fonctionner. Comme l'Office l'avait expliqué à maintes reprises, le coût d'un niveau de services donné avait augmenté avec le temps en raison de certaines caractéristiques fondamentales des activités de l'Office et du contexte dans lequel elles se déroulaient : la nature des services fournis par l'UNRWA qui s'apparentaient à ceux du secteur public, et le fait que ces services étaient accessibles à tous ceux qui satisfaisaient aux critères requis; l'accroissement constant du nombre de bénéficiaires dû à la croissance naturelle de la population des réfugiés; et l'augmentation des coûts liée à l'inflation et à la hausse des prix des biens et services. Depuis 1991, le niveau du financement n'avait pas suivi l'augmentation globale du budget ordinaire établi en fonction des besoins et, depuis 1993, l'UNRWA avait dû adopter une série de mesures

d'austérité et de réduction des coûts afin de diminuer l'écart entre les dépenses inscrites au budget et les recettes effectives. Le déficit de financement avait continué à s'aggraver et les mesures en question avaient dû être reconduites d'année en année et s'accompagner d'autres dispositions. Parallèlement, les déficits successifs avaient épuisé le fonds de roulement de l'Office, restreignant ainsi sérieusement sa capacité à faire face à l'insuffisance des ressources si ce n'était en réduisant encore les dépenses. À l'origine, les mesures de réduction des dépenses ne concernaient que les activités non prioritaires qui n'étaient pas directement en rapport avec les services dispensés aux réfugiés – bien qu'elles aient un effet indirect notable sur la qualité et le niveau des services en question. L'Office ne prendrait des mesures de réduction drastique des dépenses que si elles étaient indispensables pour éviter un remaniement plus important des activités. Malheureusement, ce seuil avait été franchi en août 1997.

8. En deuxième lieu, dans l'ensemble de la région et, en particulier, dans la communauté des réfugiés, on craignait de plus en plus que l'UNRWA ne soit supprimé avant que le problème des réfugiés de Palestine ne soit réglé. Cette préoccupation était née après la signature, en septembre 1993, de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, qui prévoyait notamment que l'on apporterait enfin une solution au problème des réfugiés, qui n'avait que trop duré, et que l'Office n'aurait plus lieu d'être. Les incertitudes concernant le sort de l'Office avaient été aggravées par les déclarations de certaines parties selon lesquelles l'UNRWA devrait passer le relais après la signature de la Déclaration de principes et par le fait que de nombreux réfugiés – en particulier ceux qui se trouvaient à l'extérieur des zones autonomes palestiniennes – avaient le sentiment qu'ils ne bénéficiaient pas pleinement des résultats positifs du processus de paix. Cette anxiété s'était traduite par un examen attentif des activités de l'Office et une opposition féroce à tout changement dans les programmes qui pouvait être interprété comme un premier pas vers la fermeture de l'UNRWA. De plus, malgré les errements du processus de paix, la communauté des réfugiés était de plus en plus active et de mieux en mieux organisée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des camps de réfugiés. Dans ce contexte, il n'était guère surprenant que l'on ait attribué des causes politiques aux mesures qui avaient été annoncées en août 1997 et que l'on ait craint qu'elles aboutissent à la suppression prématurée de l'UNRWA et qu'elles ne préjugent de l'issue de la question des réfugiés lors des négociations sur le statut définitif. La réaction de l'opinion publique aux mesures en question montrait à quel point l'UNRWA symbolisait la détermination de la communauté internationale à appuyer le processus de paix, à venir en aide aux réfugiés de Palestine et à régler la

situation de ces derniers. Il se trouvait également qu'une réduction substantielle des services dispensés par l'Office alourdirait le fardeau qui pesait déjà sur les autorités des pays d'accueil, parfois depuis des décennies, du fait de la présence de réfugiés palestiniens sur leur territoire. En conséquence, les autorités en question – les Gouvernements jordanien, libanais et syrien et l'Autorité palestinienne/Organisation de libération de la Palestine – étaient fermement convaincues que l'UNRWA devait continuer à dispenser des services au niveau actuel jusqu'à ce que le problème des réfugiés soit réglé. Pour sa part, l'Autorité palestinienne avait affirmé qu'elle se considérait dans la même position que les autorités des pays d'accueil et rien n'indiquait qu'elle changerait d'avis avant que l'on ait apporté une solution à la question des réfugiés.

9. Bien que la controverse soulevée par les mesures d'août 1997 ait représenté la plus vive expression des préoccupations concernant l'avenir de l'UNRWA, elle n'était pas unique à cet égard. Durant l'ensemble de la période considérée, des accusations ont été portées dans les médias locaux et dans d'autres tribunes – en particulier au Liban – selon lesquelles il était prévu de supprimer l'UNRWA avant de régler la question des réfugiés et l'UNRWA n'avait pas à coeur de trouver la meilleure solution au problème des réfugiés. D'autre part, on avait également donné une interprétation politique à des mesures que l'Office avait prises pour des motifs d'ordre administratif ou technique. Par exemple, en décembre 1997, l'Office avait décidé de ne pas renouveler les contrats de 49 agents techniques et autres de la bande de Gaza qui avaient été recrutés à titre temporaire pour participer à des activités de divers projets qui, depuis, avaient été menés à leur terme. On avait cherché à s'opposer à cette mesure et à lui donner une coloration politique en affirmant qu'elle représentait une nouvelle réduction des services dispensés par l'Office et un premier pas vers sa suppression prématurée. De même, en mars 1998, l'Office avait ajusté le montant du copaiement à l'hôpital de Qalqiliya, en Cisjordanie, afin de l'aligner sur le copaiement de 25 % qui avait été instauré dans tous les hôpitaux avec lesquels il avait passé des accords. Cette mesure avait également été publiquement condamnée et certains avaient fait obstacle à son application durant plusieurs mois avant qu'un dialogue constructif ne s'instaure pour rechercher une solution en collaboration avec l'Autorité palestinienne. Ces exemples, de même que les répercussions des mesures d'août 1997, illustraient le climat politique très chargé dans lequel se déroulaient les activités de l'UNRWA, qui devait fournir des services de base aux bénéficiaires désignés alors que rien n'indiquait que le problème des réfugiés de Palestine allait enfin être réglé.

10. Outre les mesures d'août 1997, les difficultés financières de l'UNRWA ont continué d'avoir un effet négatif sur la qualité et le niveau des services dispensés aux bénéficiaires. De manière générale, l'insuffisance du financement a rejailli sur les programmes de trois manières : l'expansion des programmes n'a pas suivi le rythme de l'accroissement de la population des réfugiés ni l'augmentation de leurs besoins; il a été nécessaire de réduire certaines activités en cours; on a annulé des activités qui auraient dû faire partie du programme ordinaire. Par exemple, la baisse du recrutement s'est traduite par des classes surpeuplées dans les écoles de l'Office, par l'augmentation du nombre de patients par rapport au nombre de médecins et d'autres professionnels de la santé et par l'alourdissement de la charge de travail des assistants sociaux qui s'occupaient des réfugiés démunis. La suspension des allocations imputées sur le budget ordinaire au titre des bourses universitaires, de la remise en état des habitations et de l'assistance d'urgence en espèces a contraint l'Office non seulement à réduire ses activités dans ces domaines, mais aussi à les financer exclusivement à l'aide de contributions extrabudgétaires. La diminution des crédits alloués à l'entretien des locaux a entraîné la détérioration des nombreux actifs physiques de l'Office et, du fait de la réduction des allocations au titre du recrutement de personnel temporaire, il est devenu plus difficile de remplacer les enseignants et le personnel de santé se trouvant en congé de maladie ou de maternité, etc. En raison de la réduction des crédits alloués aux hospitalisations et à l'achat de fournitures médicales, il est devenu impossible de dispenser des soins hospitaliers à tous les patients qui en avaient besoin et les risques de pénurie de médicaments se sont aggravés. L'Office n'a pas été en mesure de répondre à la demande de l'Autorité palestinienne concernant une dixième année d'études dans les écoles de Cisjordanie et de la bande de Gaza et n'a pas pu organiser de cours de formation professionnelle supplémentaires ni poursuivre la modernisation de ses systèmes informatiques. Il ne disposait pas de réserves pour augmenter les traitements du personnel local et faire face à des situations d'urgence ou des besoins imprévus dans la zone d'opérations. Il ne disposait pas non plus de réserves pour verser des indemnités de licenciement au personnel local en cas de dissolution, alors que ces indemnités constituaient un élément de passif éventuel. À la suite de toutes ces mesures, l'Office a fonctionné en deçà de son niveau habituel : il n'avait pas suffisamment de fonds pour continuer à dispenser la même qualité et le même niveau de services à un nombre croissant de réfugiés; ses ressources humaines, matérielles et financières se diluaient de plus en plus parmi la population bénéficiaire; il ne fonctionnait pas sur un mode viable car la réduction de certaines activités telles que l'entretien ou la formation entraînerait des coûts supplémentaires à long terme. Les

répercussions de la persistance des difficultés financières de l'UNRWA sur ses programmes sont examinées plus en détail au chapitre II du présent rapport.

11. Néanmoins, la crise financière a fortement incité l'UNRWA à réexaminer son mode de fonctionnement afin d'atteindre ses objectifs en employant des moyens viables et rentables. Au cours des années précédentes, l'Office avait pris de nouvelles initiatives visant à accroître ses revenus en faisant appel à davantage de donateurs et en sollicitant les entreprises, et ces efforts remportaient un succès modeste. Dans le même temps, il envisageait d'adopter de nouvelles méthodes de gestion pour améliorer son rendement tout en maintenant la qualité et le niveau de ses services, et s'était sensiblement rapproché de cet objectif durant la période considérée. Étant donné que la crise financière persistait et que l'on avait décidé de réduire les dimensions du siège et de recentrer ses activités, le personnel recruté sur le plan international a été réduit de 24 % dans l'ensemble des bureaux de l'Office entre avril 1997 et mai 1998, grâce à l'intégration des attributions et au recrutement de personnel local. Cette réduction, qui résultait en partie du départ du personnel international recruté pour un an afin de faciliter le transfert du siège, entraînerait une diminution des dépenses de personnel d'environ 4 millions de dollars par an. L'Office a également adopté une approche intégrée visant à améliorer l'exécution de son programme d'éducation de base dans le contexte de la crise financière. Il s'agit en effet du programme auquel l'UNRWA consacre la plus grande part de ses dépenses ordinaires et les réfugiés y sont très attachés car il peut jouer un rôle décisif pour l'avenir de leurs enfants. L'Office s'est fixé pour objectif de maintenir la qualité et le niveau des services d'éducation de base et, dans le cadre de l'approche adoptée, il compte faire appel à des enseignants sous contrat pour répondre aux besoins de personnel supplémentaire et continuer de garantir l'accès des élèves réfugiés aux écoles de l'Office malgré les difficultés financières; de renforcer le système actuel des classes alternées, qui consiste à attribuer une même salle de classe à deux groupes d'élèves successifs, afin de rentabiliser les locaux tout en évitant d'en arriver à l'alternance de trois groupes et en maintenant l'accès des élèves à l'école; et de remplacer au plus tôt les bâtiments loués par des écoles construites par l'Office en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement et de réduire les coûts. Ces questions sont examinées plus en détail au chapitre II du présent rapport. En outre, l'Office a proposé, à la réunion officielle tenue le 28 mai 1998, d'examiner l'ordre de priorité à accorder à ses activités, dans le contexte du partenariat qu'il préconise.

12. Par ailleurs, le processus de réforme engagé durant la période précédente a commencé à produire des résultats

tangibles. L'optique dans laquelle il s'inscrivait était celle d'une organisation plus dynamique et plus efficace, capable de tirer le meilleur parti de ses ressources humaines et financières pour optimiser l'assistance humanitaire qu'elle apportait aux réfugiés de Palestine. Des progrès ont été accomplis dans quatre domaines spécifiques. En premier lieu, on a créé, au début du deuxième semestre de 1998, une unité d'analyse des politiques chargée d'étudier les moyens de renforcer les capacités de l'Office en matière de planification stratégique et d'accroître l'efficacité et la productivité de ses programmes. En deuxième lieu, l'Office a estimé qu'il aurait intérêt à faire appel à des experts extérieurs pour atteindre quatre objectifs qu'il a définis de la manière suivante : réforme du système financier, renforcement des mécanismes de planification dans le domaine de l'éducation, réexamen des conditions requises pour bénéficier du programme d'aide aux réfugiés particulièrement nécessiteux, et transfert du système des états de paie de Vienne à la zone d'opérations. L'Office a sollicité le financement d'une assistance technique dans ces domaines en février et mars 1998 et a reçu une réponse positive à ses deux premières demandes avant la fin de la période à l'examen. En troisième lieu, l'Office a adopté une approche pragmatique visant à réformer ses méthodes de gestion et mettant l'accent sur l'amélioration des méthodes actuelles et la recherche d'une intégration et d'une décentralisation plus poussées. Ce choix s'explique par l'impossibilité de procéder au remaniement complet de ses systèmes informatisés recommandé par des consultants externes durant la période précédente, car le projet, trop ambitieux, était d'un coût prohibitif et le plan d'exécution n'était guère convaincant. Enfin, l'Office a pris des mesures concrètes pour accroître la transparence, notamment en établissant des rapports financiers trimestriels à compter de 1998 et en organisant périodiquement des réunions et des séances d'information avec les donateurs locaux et les représentants des autorités des pays d'accueil. Il reste résolu à prendre d'autres mesures pour améliorer les résultats et accroître la productivité et la transparence, mais ses efforts de réforme sont entravés par la rotation rapide du personnel, le manque de fonds et les problèmes liés à la situation et à l'environnement du siège.

13. Deux années se sont écoulées depuis le transfert du siège de l'UNRWA de Vienne à Gaza, en juillet 1996. Cette réinstallation dans la zone d'opérations offre de nombreux avantages mais les inconvénients signalés dans le rapport précédent ont continué à se faire sentir durant la période considérée. Dans bien des cas, l'Office n'a pas pu trouver de personnel local qualifié disposé à accepter les traitements proposés et, du fait des conditions d'emploi à Gaza, il a été plus difficile d'attirer et de retenir du personnel recruté sur le plan international. L'éloignement des missions diplomati-

ques, la saturation des infrastructures locales et les restrictions à la liberté de circulation liées aux préoccupations israéliennes en matière de sécurité ne sont pas favorables à un fonctionnement efficace du siège. L'Office s'est efforcé de faire face à ces difficultés dans la mesure du possible, mais il est de plus en plus clair que certains obstacles de fond persisteront pour autant qu'on puisse le prévoir.

14. L'UNRWA a poursuivi ses activités humanitaires alors que l'ensemble du processus de paix restait dans l'impasse malgré d'intenses efforts diplomatiques axés sur le dialogue israélo-palestinien. À la fin de juin 1998, de nouveaux redéploiements n'avaient toujours pas eu lieu en Cisjordanie et d'autres dispositions intérimaires figurant dans les accords entre les parties n'avaient guère progressé, ce qui aurait des répercussions sur le terrain dans le territoire occupé. En outre, les négociations sur le statut permanent, qui devaient entre autres porter sur la question des réfugiés, n'avaient pas encore été entamées, contrairement au calendrier fixé. La situation en matière de sécurité est restée tendue : des affrontements sporadiques et des manifestations ont eu lieu en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et, de temps à autre, des actes de violence ont fait des victimes parmi les Israéliens. La mort de plusieurs ouvriers palestiniens tués par balle au point de contrôle de Tarqumiya, le 10 mars 1998, et les défilés organisés par les Palestiniens en mai 1998 pour marquer le fait que leur situation dure depuis 50 ans ont été l'occasion d'affrontements particulièrement intenses avec les forces israéliennes. Dans les territoires occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza, la vie quotidienne est restée entravée par les mesures de sécurité imposées par les autorités israéliennes qui invoquaient des raisons de sécurité, dont l'impact sur les activités de l'Office est examiné plus en détail au chapitre IV du présent rapport. Les deux attentats-suicide qui ont eu lieu à Jérusalem le 30 juillet et le 4 septembre 1997 et ont fait des victimes parmi les Israéliens et ont entraîné des bouclages de longue durée en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et un bouclage interne en Cisjordanie. Au début de 1998, le risque de conflit militaire dans la région du Golfe a aggravé les tensions et incité l'UNRWA à revoir sa capacité d'intervention au cas où il y aurait un afflux de réfugiés dans sa zone d'opérations.

15. L'UNRWA a continué de collaborer avec les Gouvernements jordanien, libanais et syrien et l'Autorité palestinienne pour dispenser des services aux réfugiés de Palestine dans l'ensemble de la zone d'opérations (cette question est examinée plus en détail au chapitre II du présent rapport). Alors qu'elles devaient faire face à leurs propres difficultés socioéconomiques, les autorités des pays d'accueil ont fourni aux réfugiés une assistance directe qui, dans certains cas, surpassait celle de l'UNRWA. Celui-ci leur a été particulière-

ment reconnaissant pour l'appui vigoureux qu'elles ont continué de lui apporter et les efforts intenses qu'elles ont déployés durant la période considérée pour l'aider à surmonter sa crise financière. Des efforts du même ordre ont été accomplis par la Ligue des États arabes, qui a réaffirmé son ferme soutien au maintien des activités humanitaires de l'UNRWA et a de nouveau demandé aux donateurs, y compris à ses membres, d'accroître leurs contributions. La détérioration de la situation a entravé les progrès vers l'harmonisation des services en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, mais l'Autorité palestinienne a continué d'appuyer et de faciliter les activités de l'UNRWA dans les régions autonomes. Le renforcement de la coopération entre l'Office, l'Autorité palestinienne et les donateurs a permis d'accélérer la mise en oeuvre du projet de l'Hôpital européen de Gaza (voir par. 214). L'Office a également apprécié les efforts accomplis par l'Autorité palestinienne pour préserver l'intégrité du siège et les opérations sur le terrain ainsi que pour respecter les privilèges et immunités qui étaient les siens en tant qu'organisme des Nations Unies, malgré les difficultés auxquelles l'Autorité continuait de se heurter dans le domaine du renforcement de ses capacités, y compris l'instauration de l'état de droit et la mise en place de structures administratives solides. Toutefois, aucun progrès notable n'a été enregistré en ce qui concerne le remboursement de l'Autorité palestinienne des sommes avancées par l'Office en attendant que celle-ci perçoive des recettes au titre de la taxe à la valeur ajoutée et des redevances portuaires et autres, sommes qui s'élevaient à 19 millions de dollars à la fin de la période considérée.

16. Durant la période à l'examen, la situation en Cisjordanie est restée tendue, ce qui s'est traduit par des troubles constants et l'application prolongée de mesures de sécurité. Il y a eu des affrontements sporadiques entre manifestants palestiniens et forces israéliennes, en particulier à Hébron, et une série d'attaques palestiniennes contre des cibles israéliennes. La montée des tensions entre les colons israéliens et les civils palestiniens a parfois abouti à des accrochages qui ont fait des victimes. Invoquant des raisons de sécurité, les autorités israéliennes ont continué à imposer des couvre-feux et des bouclages dans plusieurs localités de Cisjordanie, notamment en automne 1997, encore que ces mesures aient été moins sévères que celles appliquées durant la période précédente. Les activités de peuplement israéliennes se sont poursuivies : expansion des colonies, élargissement des frontières, construction de routes, etc. Les autorités israéliennes ont continué de démolir des maisons en invoquant l'absence de permis de construire ou des raisons de sécurité. Les autorités palestiniennes et israéliennes ont organisé une série de campagnes d'arrestation, dont une opération conduite au milieu de 1998 par les autorités

israéliennes dans le camp de réfugiés de Shu'fat. Des centaines de Palestiniens, y compris de nombreux réfugiés, seraient détenus pour des raisons de sécurité. La Cisjordanie est restée divisée en zones non contiguës : la zone A, contrôlée entièrement par les Palestiniens, la zone B, contrôlée par les Palestiniens sur le plan civil mais par les Israéliens sur le plan de la sécurité, et la zone C, entièrement aux mains des Israéliens sauf pour les responsabilités civiles ne dépendant pas du territoire. Les bouclages répétés ont eu des répercussions négatives sur la situation socioéconomique et ont notamment entravé l'activité économique, en particulier en empêchant les agriculteurs palestiniens de travailler en Israël. En 1998, le budget-programme ordinaire de l'Office pour la Cisjordanie s'est élevé à 54,1 millions de dollars.

17. La situation socioéconomique a continué de se détériorer dans la bande de Gaza, zone d'opérations de l'UNRWA la plus petite et la plus peuplée. La situation économique précaire, qui s'est notamment traduite par la diminution du pouvoir d'achat et un taux de chômage élevé, a été aggravée par les bouclages répétés qui ont particulièrement affecté les Palestiniens travaillant en Israël et les importations et exportations de matières premières et de produits manufacturés, affaiblissant ainsi l'économie locale. Les bouclages et les autres mesures de sécurité appliquées par les autorités israéliennes ont également continué à entraver le fonctionnement de l'Office, quoique à un degré moindre que durant la période précédente. Les conditions de sécurité étaient dans l'ensemble meilleures qu'en Cisjordanie, mais les tensions subsistaient et il y avait constamment, entre colons israéliens et civils palestiniens, des frictions qui dégénéraient parfois en actes de violence. Les autorités palestiniennes ont procédé à des campagnes d'arrestation et des centaines de Palestiniens, y compris de nombreux réfugiés, auraient été détenus pour des raisons de sécurité. Les réfugiés immatriculés représentant les trois quarts de la population, proportion la plus élevée pour l'ensemble des zones d'opérations, l'UNRWA a joué un rôle prépondérant pour la fourniture de services dans la bande de Gaza. En 1998, son budget-programme ordinaire pour ce secteur s'est élevé à 98,8 millions de dollars.

18. En Jordanie, zone d'opérations où la population réfugiée est la plus nombreuse, les réfugiés ont eu pleinement accès aux services publics sur la base de la citoyenneté et ont bénéficié des efforts accomplis par la Jordanie et la communauté internationale pour améliorer leur situation socioéconomique. Durant la période à l'examen, plusieurs centaines d'abris ont été démolis dans le camp de Jabal el-Hussein en vue de la construction d'une autoroute et les habitants ont été indemnisés conformément à la loi jordanienne. L'UNRWA a suivi la question de près en coordination avec le Gouverne-

ment; ses installations n'ont pas été affectées par le projet. L'UNRWA a maintenu d'excellentes relations avec le Gouvernement jordanien, qui se sont caractérisées par une coopération étroite dans de nombreux domaines et un appui actif du Gouvernement à ses activités. Cette coopération a notamment abouti au succès du nouveau centre communautaire de Waqqas, qui rassemble plusieurs services sous le même toit. Durant la période considérée, le Gouvernement jordanien a indiqué qu'il avait consacré 353,2 millions de dollars aux réfugiés et déplacés palestiniens, principalement pour l'éducation, les loyers et les services publics, les subventions et les rations, les services dispensés dans les camps, les soins de santé, le maintien de l'ordre et les services sociaux. En 1998, le budget-programme ordinaire de l'Office pour la Jordanie s'est élevé à 73,8 millions de dollars.

19. Au Liban, les conditions de vie et de logement des réfugiés de Palestine sont restées extrêmement misérables; le taux de chômage était de l'ordre de 40 %, le pouvoir d'achat était en baisse et des restrictions étaient apportées à la circulation des personnes ainsi que dans de nombreux secteurs de l'activité économique. Les réfugiés, qui n'ont qu'un accès limité à l'éducation publique, et dont l'accès aux services de santé publique, notamment aux soins hospitaliers, se trouve entravé du fait que l'infrastructure en matière de santé publique est encore embryonnaire, ont continué de se tourner vers l'UNRWA qui leur a dispensé des services d'éducation et de santé, des secours et des services sociaux. La réponse généreuse des donateurs à l'Appel en faveur du Liban lancé en juillet 1997 a représenté un soutien précieux pour l'Office, qui s'efforce d'améliorer les conditions de vie catastrophiques des réfugiés de Palestine au Liban. Les autorités ont continué d'interdire toute construction dans certains camps de réfugiés et, dans d'autres camps, les travaux de construction et la livraison de matériel devaient faire l'objet d'une autorisation militaire. Durant la période à l'examen, les conditions de sécurité sont restées affectées par la situation au Sud-Liban et par des incidents ponctuels qui se sont produits ailleurs dans le pays, mais l'Office a pu fonctionner normalement. Il a continué à entretenir des relations constructives avec le Gouvernement libanais, qui a indiqué que, durant la période considérée, il avait consacré 4,8 millions de dollars à l'éducation, à l'administration et au logement des réfugiés de Palestine et avait engagé des dépenses supplémentaires dans d'autres domaines. En 1998, le budget-programme ordinaire de l'Office pour le Liban s'est élevé à 45,3 millions de dollars.

20. Durant la période considérée, l'UNRWA a maintenu une collaboration étroite avec le Gouvernement syrien pour dispenser des services aux réfugiés et a poursuivi un dialogue

constructif avec les autorités en vue de régler les questions liées au taux de change qui lui avait été accordé en 1996. Le Gouvernement a indiqué que, durant la période considérée, il avait consacré 43,8 millions de dollars à l'éducation, à la protection sociale, à la santé, aux logements et services d'utilité publique, à la sécurité, aux fournitures, à l'administration et à d'autres services en faveur des réfugiés palestiniens. En 1997/98, le budget-programme ordinaire de l'Office pour la République arabe syrienne s'est élevé à 23,3 millions de dollars.

21. L'UNRWA est resté en étroite collaboration avec plusieurs organismes des Nations Unies, notamment le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'UNRWA a également poursuivi sa coopération et coordonné ses programmes avec les organisations non gouvernementales locales et internationales dans les cinq zones d'opérations. Il est resté en contact avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) dans le cadre des fonctions dont s'acquitte le Commissaire général en sa qualité de fonctionnaire des Nations Unies responsable de la sécurité et de la protection d'ensemble du personnel des Nations Unies et de leur famille en Israël, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Il a également continué de participer aux initiatives multilatérales de coordination de l'aide fournie à la Cisjordanie et à la bande de Gaza et facilitée par le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour les territoires occupés (UNSCO). Fait sans précédent, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est rendu dans la bande de Gaza alors qu'il se trouvait dans la zone d'opérations au début de 1998.

22. Alors que la période intérimaire fixée dans la Déclaration de principes touchait à sa fin, la perspective d'une solution concertée au problème des réfugiés semblait lointaine et l'avenir du processus de paix au Moyen-Orient incertain. Les réfugiés de Palestine, après 50 ans d'exil, continuaient à subir la détérioration de leurs conditions de vie dans un environnement régional de plus en plus marqué par les tensions et restaient dépendants de l'UNRWA pour leurs besoins fondamentaux – éducation des enfants et des jeunes gens, soins de santé de base, appui aux personnes particulièrement démunies et possibilités d'auto-assistance. Dans ce contexte, l'oeuvre humanitaire de l'UNRWA restait malheureusement assombrie par les menaces qui pesaient sur sa situation financière et sur son avenir. La crise financière de l'UNRWA compromettait les efforts déployés pour soulager

la détresse des réfugiés et aggravait le sentiment d'anxiété que ces derniers éprouvaient quant à leur propre avenir. Dans le même temps, il restait indéniable que l'UNRWA jouait un rôle fondamental en offrant un filet de sécurité à une population vulnérable et en constituant un élément de stabilité dans une région agitée. Avec l'appui de la communauté internationale, l'UNRWA continuerait de déployer des efforts intenses pour asseoir ses activités sur une base financière plus stable, objectif qui, selon lui, ne pouvait être pleinement atteint que si toutes les parties concernées par le sort des réfugiés de Palestine adoptaient une approche commune fondée sur le partage des responsabilités. Alors que les réfugiés traversaient un moment décisif de leur histoire, il ne faisait aucun doute que l'UNRWA continuerait à jouer un rôle fondamental sur le plan humanitaire dans les années à venir.

Chapitre II

Évolution générale des programmes de l'office

A. Éducation

23. *Enseignement primaire et secondaire.* Au cours de l'année scolaire, les 649 écoles de l'Office réparties dans les cinq zones d'opérations ont accueilli 447 268 élèves, principalement dans les cycles primaire et secondaire, ce chiffre comprenant aussi 649 étudiants inscrits dans les écoles secondaires de l'Office au Liban (voir annexe I, tableau 4 et par. 152). On comptait 11 099 élèves de plus au total, soit une augmentation de 2,5 % par rapport à 1996/1997. Toutefois, cette tendance n'a pas été uniforme et a enregistré une augmentation rapide dans la bande de Gaza (7,2 %), modérée en Cisjordanie et au Liban (respectivement 4,4 % et 3,3 %) et quasiment nulle dans la République arabe syrienne (0,1 %), et une diminution en Jordanie (-1,7 %). Même si l'accroissement naturel de la population réfugiée a été la principale cause de cette augmentation générale, d'autres facteurs, exerçant parfois un effet inverse, sont également intervenus, notamment les déplacements des familles palestiniennes dans les zones d'opérations, en particulier en provenance de la Jordanie et en direction de la bande de Gaza et de la Cisjordanie; le transfert d'élèves réfugiés d'écoles de l'Office à des écoles publiques (Jordanie); et le transfert d'élèves réfugiés d'écoles privées à des écoles de l'Office (Liban). Les zones d'opérations de la Jordanie et de Gaza représentaient chacune environ un tiers du nombre total d'élèves inscrits dans les établissements de l'Office, le troisième tiers étant réparti dans les trois autres zones d'opérations. Le système scolaire de l'Office a maintenu une stricte égalité entre les sexes, 49,9

% du nombre total des élèves inscrits étant des filles, étape capitale atteinte pour la première fois dans les années 60. En application d'accords d'échanges de longue date avec les autorités d'accueil en vue d'assurer un enseignement scolaire dans les régions les plus éloignées, 186 290 élèves réfugiés ont été inscrits dans des écoles publiques et privées (cycles primaire et secondaire), tandis que 39 942 élèves non réfugiés fréquentaient des écoles de l'Office. Par ailleurs, au sein de la zone d'opérations, 66 728 élèves réfugiés ont fréquenté des écoles secondaires publiques et privées. Le programme d'éducation de base de l'Office, aligné sur les programmes de base dans chaque zone d'opérations, comprenait un cycle primaire de six ans et un cycle préparatoire de trois ou quatre ans, en fonction des normes locales. Un cycle secondaire de trois ans a également été proposé dans les deux établissements secondaires de l'Office au Liban.

24. *Enseignants contractuels.* L'accroissement continu des effectifs dans les écoles primaires et secondaires de l'UNRWA dû à l'augmentation naturelle de la population et à d'autres facteurs s'est traduit par une augmentation annuelle du nombre d'enseignants nécessaires dans les écoles de l'Office. Dans la bande de Gaza, où les effectifs ont fortement grossi depuis 1994 en raison de l'accroissement de la population et d'un afflux de familles de réfugiés, l'Office a dû, faute de ressources financières suffisantes, embaucher des enseignants contractuels pour des salaires inférieurs à ceux de son personnel occupant des postes équivalents. Cette pratique a dû être maintenue pour l'année scolaire 1997/98, compte tenu de la nouvelle détérioration de la situation financière. En outre, suite à l'imposition d'un gel général du recrutement en août 1997 (voir par. 4), le recours à des contractuels a été étendu à la zone d'opérations de la Cisjordanie, alors que les zones d'opérations de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne ont recruté du personnel enseignant supplémentaire payé à la journée. Bien qu'il ait été prévu au départ de régulariser la situation des enseignants contractuels en les titularisant dès que des fonds suffisants seraient disponibles, ceux-ci n'ayant pas été débloqués et la crise financière de l'Office se prolongeant, il est devenu de plus en plus évident que la situation ne changerait pas dans un avenir proche. Par ailleurs, si l'Office ne pouvait recruter suffisamment d'enseignants pour faire face à l'augmentation des effectifs dans son système scolaire déjà surchargé, il ne resterait plus qu'à refuser d'inscrire de nouveaux réfugiés palestiniens. Une telle décision serait dommageable pour la population, risquerait d'avoir des répercussions déstabilisantes dans la région et constituerait un changement d'orientation radical et sans précédent de la mission dévolue à l'Office depuis 1950. Pour toutes ces raisons, l'Office a décidé de continuer à recruter des enseignants contractuels afin d'assurer l'accès des réfugiés palestiniens à ses écoles malgré les

difficultés financières persistantes. Pour pouvoir réduire le taux de renouvellement du personnel et maintenir la qualité de l'enseignement, l'Office a décidé également d'examiner les moyens d'améliorer les modalités de recrutement de ses enseignants et de proposer une formation en cours d'emploi. Il a été particulièrement difficile de préserver la qualité de l'enseignement car il n'était guère aisé de recruter du personnel qualifié payé à la journée, et une étude préliminaire réalisée en Jordanie a montré que cette pratique avait une incidence négative sur les résultats des élèves. Elle devait être mise en oeuvre en priorité dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, où la situation était la plus urgente. Au cours de l'année scolaire 1997/98, on comptait 592 enseignants contractuels dans la bande de Gaza (soit 15,2 % du corps enseignant des zones d'opérations), 138 enseignants contractuels et 28 enseignants payés à la journée dans la zone d'opérations de la Cisjordanie (10,3 %), et 248 enseignants payés à la journée dans l'ensemble des zones d'opérations de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne (3,5 %).

25. *Système des classes alternées.* Face à l'augmentation continue des effectifs et à la difficulté de construire de nouveaux locaux faute de ressources ou de locaux, l'Office avait dû, par le passé, héberger deux écoles, administrées séparément, dans un même bâtiment, et les faire travailler par roulement, le matin ou l'après-midi. Il espérait pouvoir réduire les taux de roulement afin d'améliorer la qualité de l'enseignement, toutefois les niveaux de financement n'ont pas augmenté au même rythme que les effectifs. Malgré le programme élargi de construction de bâtiments scolaires mis en place dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix depuis 1993, aucune amélioration notable n'a été enregistrée dans ce domaine entre 1992/93 (75 %) et 1997/98 (74 %). Au contraire, l'Office a dû lutter de plus en plus contre l'utilisation d'un même local par un troisième groupe, considérée comme hautement préjudiciable, car elle réduit considérablement le nombre d'heures d'études, prive les élèves d'activités extrascolaires et augmente les dépenses d'entretien. Tant que les fonds nécessaires à la construction d'écoles resteront insuffisants pour faire face à l'accroissement des effectifs, l'Office aura de plus en plus de mal à éviter cette triple utilisation des bâtiments dans les années à venir. C'est pourquoi il a adopté une approche prospective mettant l'accent sur le système des classes alternées dans ses écoles afin d'éviter l'utilisation des locaux par un troisième groupe et de préserver l'accès des jeunes réfugiés palestiniens à son système scolaire, compte tenu de la persistance des difficultés financières. Une telle approche devrait permettre de maintenir la qualité de l'enseignement et de garantir une base solide de planification ainsi qu'une utilisation rationnelle de ressources modestes, tout en s'alignant sur les systèmes

d'enseignement des gouvernements hôtes, qui ont également recours au système des classes alternées à des degrés divers. L'Office continuerait de gérer ses écoles où, dans la mesure du possible, un seul groupe d'élèves occuperait une même salle de classe.

26. *Locaux scolaires loués.* Lorsque ses infrastructures sont devenues insuffisantes pour accueillir les élèves et que la pénurie de ressources ou de locaux n'a pas permis de construire de nouvelles écoles, l'Office a été contraint d'accueillir les élèves dans des bâtiments loués, situés essentiellement en dehors des camps de réfugiés. Ces bâtiments, qui n'avaient pas été initialement conçus pour servir d'écoles, ne disposaient pas en général d'espace suffisant, de moyens adéquats d'éclairage et de ventilation et d'installations telles que laboratoires, bibliothèques, salles d'ordinateurs et cours de récréation. Les salles trop petites étaient non seulement surpeuplées, ce qui ne favorisait pas l'acquisition des connaissances, mais augmentaient également les coûts en limitant le nombre d'élèves qui pouvait être accueilli dans chaque classe. Pendant 1997/98, le taux d'occupation des locaux loués a été en moyenne de 31,4 élèves, contre 45,6 élèves dans les écoles construites par l'Office. Le remplacement des locaux loués par des écoles construites selon les spécifications de l'Office permettrait de réduire les coûts d'exploitation par élève, étant donné qu'il serait possible d'accueillir un plus grand nombre d'élèves pour un même nombre d'enseignants et de cadres administratifs. En conséquence, l'UNRWA s'est fixé pour objectif de remplacer tous les locaux loués et actuellement utilisés par des écoles qu'il avait construites, sous réserve de ressources suffisantes et de terrains adaptés, afin de faire face à l'augmentation du nombre d'inscriptions et d'améliorer la qualité de l'enseignement tout en réduisant les dépenses renouvelables. Des progrès ont déjà été accomplis dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix, grâce auquel l'Office a pu faire passer le nombre de locaux loués de 94 en 1993/1994 à 77 en 1997/98, soit une baisse de 18 %. Ces 77 bâtiments loués abritaient 105 écoles, la plupart étant situées dans les zones d'opérations du Liban et de la Cisjordanie. L'Office continuera de s'efforcer de mobiliser des ressources pour financer d'autres besoins prioritaires dans le secteur de l'éducation, tels que la construction de nouvelles écoles, notamment dans la bande de Gaza, ou le remplacement des locaux vétustes.

27. *Infrastructure éducative.* Il faudra encore améliorer considérablement les installations scolaires de l'Office pour être en mesure d'accueillir les nouveaux élèves et d'offrir un environnement propice à l'acquisition des connaissances. Malgré les bons résultats obtenus dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix, la capacité du

système éducatif de l'Office n'augmente pas au même rythme que les effectifs. Entre 1993/94 et 1997/98, le nombre de bâtiments scolaires s'est accru de 1,2 % et le nombre d'écoles de 1,4 %, alors que l'effectif total a augmenté de 12,2 %. Il a donc fallu agrandir les salles de classe, construire de nouveaux bâtiments ou en louer et appliquer le système des classes alternées. En outre, de nombreuses écoles de l'Office, notamment celles qui avaient été construites dans les années 50 ou 60, s'étaient dégradées à un tel point qu'il était devenu plus rentable de les remplacer que de les rénover – tendance exacerbée par une utilisation intensive des locaux scolaires et des fonds insuffisants pour assurer un entretien correct. Le problème de la vétusté des écoles était particulièrement préoccupant en Jordanie (voir par. 133) et dans la bande de Gaza. D'autres écoles nécessitaient des travaux complets d'entretien ou de modernisation afin de prolonger leur durée de vie. Faute de fonds suffisants pour recruter des enseignants ou construire de nouvelles écoles et ouvrir de nouvelles salles de classe, les écoles de l'Office sont demeurées surchargées. Le taux moyen d'occupation d'une salle de classe de l'Office a été de 43,6 élèves en 1997/98, en hausse consécutive pour la cinquième fois. Le taux le plus élevé a été enregistré dans la bande de Gaza (49,6 élèves) où le nombre des inscriptions a continué d'augmenter notablement tandis que la Cisjordanie connaissait le taux le plus faible (37,8 élèves) du fait de la forte proportion de locaux loués.

28. *Développement des infrastructures.* L'Office s'est efforcé de pallier les insuffisances de ses infrastructures scolaires en mobilisant des fonds, notamment dans le cadre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix, afin d'améliorer et de développer son infrastructure éducative. Lors de la période considérée, il a construit 10 bâtiments pour renforcer les capacités d'accueil et remplacer les locaux loués inadéquats ou les bâtiments vétustes; 76 salles de classe supplémentaires ont été ouvertes pour éviter l'utilisation des locaux par un troisième groupe et remplacer les classes insalubres; six salles à usage spécialisé – bibliothèques, laboratoires de sciences, salles d'ordinateurs, ateliers professionnels ou classes à usages multiples – ont été ajoutées aux bâtiments qui en étaient dépourvus. De plus, les installations sanitaires de 11 écoles ont été entièrement modernisées grâce à la construction de 11 blocs sanitaires et de trois réservoirs d'eau. Cinq écoles, 12 salles de classe, deux salles spécialisées et quatre blocs sanitaires étaient en construction au milieu de l'année 1998. Plusieurs ateliers du centre de formation de Damas ont été modernisés et des améliorations ont été apportées à celui de Siblín. Bien que ce soit surtout la pénurie de fonds qui fasse obstacle au programme de construction de l'Office, dans certaines zones, telles que la Cisjordanie et le Liban, les problèmes de disponibilité des locaux ont eu des conséquences tout aussi préjudiciables.

29. *Réforme de l'enseignement dans les pays hôtes.* Étant donné que l'Office a pour politique d'aligner son programme d'éducation de base sur celui du gouvernement hôte dans chaque zone d'opérations, il tient compte des changements apportés aux programmes scolaires des pays hôtes, et les incorpore dans ses propres programmes. À cet égard, la réforme la plus importante a consisté à porter de 9 à 10 ans la durée du cycle d'enseignement général en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ce que l'Office n'a pu faire en raison du manque de fonds pour financer une proposition de projet d'un montant de 25,5 millions de dollars. En l'absence de ressources de l'Office et devant l'insistance de l'Autorité palestinienne, celle-ci a continué d'accueillir les élèves de dixième année dans ses écoles. Il n'a pas été non plus possible de financer une proposition de projet d'un montant de 370 000 dollars pour ajouter une dixième année d'études dans les écoles de l'Office à Jérusalem face aux difficultés rencontrées par les élèves réfugiés pour accéder aux écoles publiques ou privées du deuxième cycle après avoir terminé la neuvième année du cycle secondaire des écoles de l'Office. En mars 1998, l'Autorité palestinienne a approuvé le nouveau programme scolaire palestinien, lequel remplacera le programme jordanien en Cisjordanie et le programme égyptien à Gaza. Le nouveau programme sera mis en oeuvre progressivement sur une période de cinq ans à compter de 2000/2001. En République arabe syrienne, on a progressivement adopté un nouveau plan d'études et de nouveaux programmes et manuels scolaires dans les cycles primaire et secondaire. La nouvelle structure d'enseignement pour la première année du cycle primaire a été mise en place dans toutes les écoles de l'Office en 1997/98 et une nouvelle deuxième année de cycle primaire a été introduite dans une école de l'Office située dans le camp de Yarmouk, avant d'être mise en oeuvre dans l'ensemble des écoles de l'Office en 1997/98. Le Ministre syrien de l'éducation a offert des cours de formation de formateurs aux directeurs d'écoles de l'Office portant sur les nouveaux livres de classe correspondant à la deuxième année du cycle primaire, afin qu'ils forment les enseignants de l'Office pendant l'été 1998. Au Liban, il a été prévu d'introduire dans les écoles de l'Office une nouvelle structure d'enseignement, assortie de nouveaux programmes et manuels scolaires, sur une période de trois ans à compter de 1998/99. Bien que la nouvelle structure ait été lancée à titre expérimental dans certaines écoles publiques et privées en 1997/98, avec des cours de formation pour les enseignants, les écoles de l'Office n'ont pas été incluses dans la sélection. En Jordanie, des éditions révisées de certains manuels scolaires obligatoires ont été publiées, ce qui s'est traduit par une hausse du coût des manuels pour l'Office de près de 51 000 dollars. L'informatique est devenue une matière facultative de la septième à la neuvième année en Jordanie et en

Cisjordanie et devrait devenir obligatoire comme c'est déjà le cas pour la dixième année en Jordanie. L'Office s'efforce, autant que faire se peut, de procéder aux modifications nécessaires afin que ses élèves ne soient pas désavantagés par rapport à ceux des écoles publiques, et d'éviter d'imposer de nouvelles contraintes aux gouvernements hôtes.

30. *Cours de rattrapage et enseignement spécial.* L'Office a continué d'appliquer des programmes sur mesure visant à améliorer les résultats des élèves et à permettre à ceux qui avaient des difficultés d'assimilation de tirer pleinement parti des cours d'enseignement général qu'il dispensait. Dans les écoles primaires et secondaires des cinq zones d'opérations, on a organisé à la fin du premier et du deuxième semestres de 1997/98 des examens de contrôle des connaissances pour les matières fondamentales, à l'intention des élèves de la quatrième à la neuvième année d'études, afin d'encourager le personnel enseignant à améliorer les résultats de leurs élèves et d'identifier ceux qui nécessitaient une attention particulière. Parmi les mesures prises, il convient de mentionner notamment l'organisation de cours de rattrapage, d'heures de cours supplémentaires et bénévoles et de programmes audiovisuels, ainsi que l'utilisation de matériel d'enseignement destiné à enrichir les programmes et de coffrets pédagogiques. Des activités de rattrapage et d'éducation spécialisée ont été mises en place dans les zones d'opérations de la Jordanie, du Liban et de la bande de Gaza afin d'aider à intégrer dans le programme scolaire ordinaire les enfants ayant des difficultés d'assimilation. En 1997/98, 984 élèves lents, 690 élèves ayant besoin de cours de rattrapage et 24 enfants sourds ont pu en bénéficier. Vu la difficulté de financer durablement un projet d'éducation spécialisée, on a essayé de trouver des solutions afin d'aider tous les élèves ayant des difficultés d'assimilation sans entraîner de coûts supplémentaires pour l'Office, en se servant des ressources et des compétences disponibles.

31. *Formation professionnelle et technique.* En 1997/98, les huit centres de formation professionnelle et technique de l'Office dans les cinq zones d'opérations ont disposé au total de 4 560 places, soit 116 de plus qu'au cours de l'année scolaire précédente (voir annexe I, tableau 5). Vingt-deux cours de formation professionnelle de deux ans et de niveau postprimaire ont été proposés aux garçons dans les domaines suivants : construction, électricité, électronique, mécanique et travail des métaux, et aux filles dans la coiffure, la confection et la couture. Au niveau postsecondaire, 26 cours semi-professionnels ou techniques de deux ans ont été offerts aux jeunes gens et aux jeunes filles dans divers domaines techniques, paramédicaux et commerciaux. En 1997/98, les femmes ont représenté 62 % de tous les stagiaires suivant des cours techniques et semi-professionnels. Ces cours ont varié d'un

centre à l'autre selon le marché local du travail et la présence d'autres structures de formation. Compte tenu des difficultés financières, l'Office n'a pas pu ouvrir de nouveaux cours ou renforcer la capacité des cours existants sauf en redéployant des ressources au sein du programme de formation technique et professionnelle, ou en mobilisant des fonds au titre de projets pour couvrir les coûts d'investissement ainsi que les dépenses annexes et renouvelables. Aucun nouveau cours n'a été organisé pendant la période à l'examen. Outre le cours de formation de deux ans, qui constitue le principal moyen de préparation à l'emploi utilisé par l'UNRWA, les centres de formation de l'Office en Jordanie et en Cisjordanie proposaient, en fonction des besoins, une formation de courte durée (de six à 40 semaines) organisée en coopération avec des organisations non gouvernementales ou avec l'Autorité palestinienne. En 1997/98, 281 stagiaires se sont inscrits à 11 de ces cours qui couvraient des domaines tels que le secrétariat de direction, les installations électriques, la décoration intérieure et la réparation des postes de radio et de télévision et des appareils de réfrigération et de climatisation. L'Office a également aidé 44 étudiants réfugiés palestiniens qui ont suivi des cours de formation professionnelle dans des établissements privés au Liban et en Cisjordanie, essentiellement grâce à des fonds au titre de projets. Selon les enquêtes réalisées par l'Office, 79 % des diplômés de 1996 des centres de l'Office ont pu trouver un emploi en 1997. Plusieurs projets de construction, d'équipement, de rénovation ou de modernisation d'ateliers et autres installations de formation étaient en cours ou avaient été achevés pendant la période considérée.

32. *Cours de formation.* En plus des cours destinés aux filles – couture, confection, coiffure et esthétique –, les centres ont proposé des cours professionnels ou commerciaux dans les domaines suivants : carrosserie; électricité automobile; mécanique automobile; métiers du bâtiment (construction, finition et décoration); menuiserie et travail industriel du bois; mécanique des diesels (engins de construction); mécanique des diesels (machines agricoles); électricité; entretien de machines; usinage et soudage; usinage et installations (entretien); mécanique pour machines de bureau; plomberie et chauffage central; entretien (radio et télévision); réfrigération et climatisation; tôlerie et travail de l'aluminium; travail des métaux et soudure; soudure et fabrication de tuyaux. Les 26 cours proposés dans le domaine technique ou semi-professionnel comprenaient des formations dans les domaines suivants : architecture (ingénieurs et aides-architectes); génie civil (sous-ingénieurs); pharmacie (aides-pharmaciens); physiothérapie (aides-physiothérapeutes); banque et gestion financière; gestion des affaires; pratique des affaires et travaux de bureau; céramique; informatique; systèmes d'information électroniques; hygiène dentaire; économie

domestique et gestion d'institutions; électronique industrielle; stylisme et décoration; cadastre; commercialisation et gestion financière; dessin industriel; secrétariat médical; travaux de laboratoire (médecine); soins infirmiers; éducation préscolaire; travaux de bureau et secrétariat de direction; assistance sociale et techniques de construction.

33. *Formation pédagogique (FP)*. Les trois antennes d'enseignement pédagogique en Jordanie et en Cisjordanie ont continué à dispenser une formation en cours d'emploi ou avant l'emploi débouchant sur le premier grade universitaire, dans le cadre du processus d'amélioration des qualifications du personnel enseignant de l'Office afin de s'aligner sur les réformes de l'enseignement lancées par le Gouvernement jordanien et l'Autorité palestinienne. Le programme de formation avant l'emploi, d'une durée de quatre ans, qui débouche sur un diplôme de pédagogie, d'arabe, d'anglais, de mathématiques, de sciences, d'enseignement professionnel ou d'études islamiques, a été proposé à 811 diplômés du secondaire, dont 598 femmes au centre de formation d'Amman et dans les centres de formation pour hommes et pour femmes de Ramallah. Le programme de formation en cours d'emploi, d'une durée de trois ans, a été proposé par le centre de formation d'Amman à 644 enseignants de l'Office, titulaires d'un diplôme de pédagogie décerné au terme de deux ans d'études, dont 212 femmes, afin de leur permettre d'obtenir une licence d'enseignement, d'arabe ou d'études islamiques. Il a été décidé de ne pas appliquer le programme de formation en cours d'emploi aux centres de Ramallah en raison de la situation locale (voir par. 188). Pendant la période considérée, 151 stagiaires suivant une formation avant l'emploi et 177 suivant une formation en cours d'emploi ont obtenu une licence. Sur les 378 étudiants du programme de formation avant l'emploi qui avaient à ce jour obtenu un diplôme (227 en 1996/1997 et 151 en 1997/98), 46 ont été recrutés sur concours par l'Office pour satisfaire aux besoins en personnel des zones d'opérations de la Cisjordanie et de la Jordanie. Les autres diplômés viendront s'ajouter à la liste des enseignants qualifiés auxquels l'Office pourrait faire appel à l'avenir. En raison des difficultés de recrutement d'instituteurs qualifiés au Liban, l'Office a rouvert un petit cours de formation avant l'emploi au centre de Siblin (voir par. 156).

34. *Formation en cours d'emploi*. En dehors des objectifs spécifiques du programme de pédagogie, l'Office a continué d'améliorer la qualité de son système éducatif grâce à son programme ordinaire de formation en cours d'emploi, dont ont bénéficié 575 enseignants, directeurs d'établissement et professeurs d'enseignement technique pendant la période considérée. Le programme ordinaire de formation pédagogique en cours d'emploi avait pour objectif de familiariser les

enseignants avec les nouveaux programmes, de les perfectionner dans certains domaines et d'améliorer les compétences administratives et de supervision du personnel d'encadrement. La plupart des cours de formation comprenaient des séminaires hebdomadaires organisés en dehors des heures de travail, associés à une formation pendant les vacances d'été, pour une durée de un à trois ans. L'Institut des sciences de l'éducation UNRWA/UNESCO, situé au siège de l'Office à Amman, a assuré l'encadrement du programme ordinaire de formation pédagogique en cours d'emploi. Dans la zone d'opérations de la Cisjordanie, certains enseignants de l'Office ont participé à des cours ou à des ateliers d'été organisés par l'Autorité palestinienne et des organisations non gouvernementales afin de perfectionner les compétences et d'affiner les méthodes pédagogiques. Dans la zone d'opérations de la République arabe syrienne, un cours de recyclage de courte durée a été proposé à des professeurs de sciences et des activités de formation à des professeurs d'anglais, en fonction des besoins.

35. *Bourses universitaires*. L'Office a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer les niveaux d'éducation et, par conséquent, les possibilités d'emploi de la population réfugiée palestinienne en octroyant à des élèves particulièrement brillants des bourses universitaires d'après les résultats obtenus. En 1997/98, l'Office a attribué des bourses à 1 055 réfugiés étudiants, dont 488 femmes, afin de leur permettre de suivre des cours dans 44 universités de 11 pays de la région. Depuis le gel des dépenses du budget ordinaire dans ce domaine en août 1997 (voir par. 4), la totalité du programme est financée sur des contributions au titre des projets. Des contributions supplémentaires seront nécessaires pour maintenir le programme dans les années à venir, notamment pour les 315 boursiers qui sont en cours d'études. D'un montant allant de 250 à 1 500 dollars par an, suivant les frais d'études de chaque université, ces bourses sont octroyées en fonction des résultats scolaires attestés par les notes obtenues aux examens de fin d'études secondaires (tawjihi) organisés par les pays hôtes et sont renouvelées chaque année jusqu'à obtention de la licence, pour les étudiants admis à passer dans la classe supérieure. En 1997/98, les boursiers étudiaient essentiellement les techniques de l'ingénieur (26 %), la médecine (25 %), la pharmacie (22 %) et la dentisterie (10 %), les autres spécialisations représentant les 17 % restants.

36. *Budget-programme et gestion*. L'enseignement est resté le principal domaine d'activité de l'Office. Les 14 372 membres du personnel enseignant, y compris les professeurs, les cadres administratifs et le personnel d'appui, représentaient plus des deux tiers des effectifs de l'Office, dont le budget de l'enseignement était de 160,3 millions de dollars pour 1998, soit la moitié de son budget total. Les dépenses

effectives pour 1998 devaient être inférieures au montant prévu au budget en raison des mesures d'austérité et de réduction des coûts imposées en raison de la diminution des ressources. Dans toutes les zones d'opérations, Gaza exceptée, une participation aux frais d'un montant symbolique a été demandée à titre volontaire aux élèves et aux stagiaires, afin d'améliorer les installations et de moderniser l'équipement des écoles et des centres de formation. Le soutien de la communauté au programme d'éducation s'est également manifesté sous la forme de dons d'équipement, de mobilier et de fournitures et, en Cisjordanie, par des contributions en espèces pour la construction ou la rénovation de locaux ainsi que par le don d'un terrain pour la construction de trois nouvelles écoles. En mars 1998, l'Office a fait appel aux donateurs pour obtenir le financement d'un expert technique afin d'aider à la planification de l'éducation, demande à laquelle l'un d'entre eux a répondu favorablement. Un autre donateur fournira une assistance technique et financière pour assurer une formation informatique dans les centres de l'Office.

37. *Incidence des mesures d'austérité.* Les déficits financiers persistants auxquels l'Office doit faire face depuis 1993 ont plus particulièrement entravé la capacité du programme d'éducation à suivre l'accroissement des effectifs, comme décrit précédemment. Pour faire face à cette tendance tout en maintenant la qualité de l'enseignement, l'Office a cherché à employer le plus rationnellement possible les ressources disponibles grâce à une approche intégrée fondée sur l'agrandissement des salles de classe, le maintien des classes alternées, le recrutement d'enseignants contractuels et le remplacement des locaux loués par des structures propres à l'Office. Néanmoins, certaines de ces mesures n'ont pas pu être appliquées sans conséquences négatives pour la qualité de l'enseignement, notamment la diminution des échanges entre enseignants et élèves, l'augmentation de la charge de travail du personnel enseignant et d'encadrement et la difficulté de recruter des enseignants qualifiés contractuels ou payés à la journée. L'Office n'a pas pu non plus suivre le rythme des réformes de l'enseignement réalisées par les autorités hôtes, notamment l'adjonction d'une dixième année d'études dans la bande de Gaza et en Cisjordanie (voir par. 29 ci-dessus), ce qui a eu pour effet de creuser l'écart entre le système éducatif de l'Office et ceux des pays hôtes et de compromettre les efforts actuels d'harmonisation. Bien que la capacité du programme de formation professionnelle et technique se soit légèrement améliorée depuis 1993, le pourcentage de jeunes réfugiés qui ont pu en bénéficier n'a cessé de diminuer et il est resté insuffisant pour répondre à la demande réelle en matière de formation. Les ressources nécessaires pour offrir de nouveaux cours de formation professionnelle étaient inexistantes. Étant donné sa situation

financière critique à partir du milieu de 1997, l'Office s'est vu contraint d'envisager la suppression d'un grand nombre de ses services, dont la gratuité des livres scolaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le tollé général que ces suppressions ont soulevé et la mobilisation de contributions supplémentaires ont permis de faire annuler cette mesure (voir par. 4 à 6). Il n'a toutefois pas été possible de dégeler les crédits du budget ordinaire affectés aux bourses universitaires de l'Office en général, et le programme de bourses dépend donc de la poursuite du financement au titre des projets. Parmi les autres mesures d'austérité qui ont eu des incidences sur le programme d'éducation, il convient de souligner le gel général du recrutement introduit en août 1997, la réduction des crédits d'entretien qui a entraîné une dégradation rapide des locaux et les coupes dans les crédits budgétaires au titre de la formation professionnelle, de l'équipement et des fournitures.

38. *Coopération avec les autorités.* Dans les cinq zones d'opérations, l'Office a continué d'aligner son programme d'éducation de base sur ceux des pays hôtes. Dans toutes les zones d'opérations, les fonctionnaires supérieurs de l'Office ont continué de participer aux activités de développement de l'enseignement mises en oeuvre par les autorités hôtes, notamment dans les domaines où les mesures prises pouvaient concerner le programme d'éducation de l'Office. La coopération entre l'Office et les pays hôtes a été très étroite en ce qui concerne les modifications apportées aux programmes des écoles publiques, comme indiqué au paragraphe 29 ci-dessus. Le Comité de coordination technique UNRWA/Autorité palestinienne s'est réuni en novembre 1997 et en avril 1998 pour examiner les questions concernant la Cisjordanie et la bande de Gaza, notamment les livres scolaires, les bâtiments, la formation des enseignants en cours d'emploi, la formation professionnelle et technique, l'introduction d'une dixième année d'études et les progrès accomplis dans l'élaboration du nouveau programme palestinien. L'Office a assuré plusieurs programmes de formation des enseignants en cours d'emploi et fourni du matériel pédagogique connexe à l'Autorité palestinienne. En avril 1998, il a organisé un cours de courte durée sur les techniques de mesure et d'évaluation à l'intention des 24 nouveaux directeurs d'école de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie. L'Autorité palestinienne et l'Office sont convenus d'échanger toute information relative au projet d'infrastructure scolaire mis en oeuvre par l'Autorité en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le personnel de l'Office a participé à l'élaboration du nouveau programme d'enseignement palestinien, à l'élaboration d'une stratégie de formation professionnelle et à la révision des programmes de certains cours de formation professionnelle dispensés dans les établissements postsecondaires communautaires. L'Office a continué d'aider l'Autorité palestinienne à dispenser des

cours de formation professionnelle de courte durée aux prisonniers libérés en Cisjordanie. En République arabe syrienne, le Gouvernement a offert un terrain pour la construction de l'école Mezzeh et a fourni des manuels à prix réduits et du matériel didactique pour les écoles de l'Office, et la municipalité de Damas a pavé gratuitement les préaux du centre de formation de Damas.

39. *Coopération avec l'UNESCO et la Ligue des États arabes.* Le programme d'éducation de l'Office a été administré en coopération avec l'UNESCO qui en a assumé la responsabilité technique en mettant à la disposition de l'Office sept administrateurs de haut niveau, dont son directeur de l'éducation. Quatre de ces administrateurs ont occupé des postes internationaux fournis à titre gracieux par l'UNESCO qui a, par ailleurs, financé le coût des trois postes locaux. Grâce à un financement de l'UNESCO, l'Office a participé à son projet de préservation du milieu marin en Méditerranée du Sud-Est, a parrainé des activités éducatives sur les thèmes du projet dans 14 de ses écoles et a contribué aux cours d'été organisés en Grèce en août 1997 dans le cadre du même projet. La septième réunion annuelle conjointe de l'Office et du Conseil de la Ligue des États arabes pour l'éducation des enfants de Palestine s'est tenue au Caire en décembre 1997. Le Conseil a félicité l'Office des efforts qu'il a déployés pour fournir des services éducatifs répondant à des normes acceptables en dépit de ressources limitées.

B. Santé

40. *Soins de santé primaires.* Le programme de soins de santé de l'Office est resté axé sur les soins de santé primaires, qui consistaient en une vaste gamme de soins de santé maternelle et infantile et de services de planification familiale, services de santé scolaire, activités d'éducation et de promotion en matière de santé, soins extrahospitaliers, prévention et éradication des maladies transmissibles et non transmissibles (diabète sucré et hypertension) et soins spécialisés, une importance particulière étant accordée à la gynécologie et à l'obstétrique, à la pédiatrie et à la cardiologie. Ces services ont été fournis grâce au réseau de 122 établissements de soins de santé primaires de l'Office – soit 89 centres de santé, 23 antennes sanitaires offrant à temps partiel des services de santé très variés, et 10 centres de soins maternels et infantiles disposant de services de santé familiale complets – et aux services de base correspondants – appareils de radiologie et laboratoires (voir annexe I, tableau 6). Pendant la période à l'examen, les établissements de soins extrahospitaliers de l'Office ont assuré 5,4 millions de consultations médicales et 500 000 consultations dentaires, auxquelles se sont ajoutées 1,2 million de consultations auprès des services

infirmiers (pansements et injections). Les fournitures médicales essentielles, l'alimentation d'appoint destinée aux groupes vulnérables et la rééducation des handicapés physiques entraient également dans le cadre du Programme de soins de santé primaires. La Banque mondiale¹ a estimé dans l'un de ses rapports que l'approche de l'Office en matière de soins de santé lui permettait de mettre en place un système de santé durable en Cisjordanie et dans la bande de Gaza et que son système de santé, avec des dépenses annuelles de 18 dollars par habitant dans un milieu culturel et épidémiologique semblable à celui des non-réfugiés, pouvait, par certains aspects tels que les protocoles de traitement et la gestion des ressources matérielles, être aisément adapté au secteur public.

41. *Équipements sanitaires.* Grâce à des fonds reçus pour l'essentiel au titre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix, l'Office a continué à remettre en état ou remplacer les installations sanitaires qui n'avaient pu être réparées faute de fonds et s'étaient irrémédiablement détériorées. C'est ainsi que, pendant la période à l'examen, il a remis des locaux en état dans trois centres sanitaires, procédé à d'importants travaux de rénovation ou d'amélioration dans 10 autres centres et commencé à remplacer la pharmacie de campagne en Jordanie et deux centres de soins de santé primaires au Liban. Il s'efforce actuellement d'obtenir de nouvelles contributions au titre du Programme pour la mise en oeuvre de la paix afin de remplacer des installations sanitaires se trouvant dans des locaux en mauvais état et d'en remettre d'autres en état. Les progrès qu'il a réalisés au cours des cinq dernières années dans la construction, la modernisation et l'équipement de centres de soins de santé primaires lui ont permis d'améliorer sensiblement la qualité des services et des soins, d'accueillir un plus grand nombre de patients et donc de neutraliser en partie les effets négatifs des mesures d'austérité.

42. *Santé familiale.* La santé familiale conserve une place privilégiée en tant qu'élément à part entière du programme de santé ordinaire de l'Office. Au cours de la période à l'examen, les dispensaires et les centres de consultations maternelles et infantiles ont traité 201 600 enfants de moins de 3 ans, soit environ 6 % de la population réfugiée enregistrée, et 69 000 femmes enceintes, ce qui correspond environ aux deux tiers des grossesses prévues parmi les femmes en âge de procréer, d'après les taux bruts de natalité actuels. Plus de 21 400 utilisatrices de contraceptifs ont été enregistrées au cours de cette période, ce qui porte à plus de 58 000 le nombre total d'utilisatrices des services de planification familiale de l'Office. Le nombre des centres de soins auprès desquels on peut se procurer des dispositifs intra-utérins, qui était de 61 à la mi-1997, est passé à 74 à la mi-1998. Les services maternels prénatals ont couvert environ

70 % de la population cible et les services de santé infantile environ 75 %. Les taux de couverture les plus élevés ont été obtenus dans la bande de Gaza, où les réfugiés accèdent désormais plus facilement aux centres de consultations maternelles et infantiles. Le programme de santé familiale continue à privilégier les investissements en ressources humaines d'un bon rapport coût-efficacité, qui permettent de renforcer les capacités et d'améliorer la qualité des soins. C'est ainsi que le personnel a reçu une formation intensive en cours d'emploi, avec la collaboration de l'OMS et des universités locales. Les progrès accomplis ces dernières années dans la mise au point d'un programme complet de santé maternelle et de planification familiale ont été renforcés grâce à de nouvelles contributions que la Communauté européenne a versées pour la période 1996-1998, au titre de la convention qu'elle a conclue avec l'Office, et qui ont servi essentiellement à améliorer le matériel médical des centres de consultations maternelles et infantiles, à couvrir les dépenses de personnel du programme et à acquérir du matériel de contraception. Le système de surveillance de la mortalité maternelle mis au point par l'Office a été renforcé pour réduire la mortalité maternelle due à des causes prévisibles. Des indicateurs d'efficacité ont été mis au point pour mesurer les progrès réalisés dans la couverture et la qualité des services de santé prénatals et postnatals et de planification familiale. Dans le cadre des recherches destinées à déterminer l'état de santé de la population réfugiée, l'Office a mené des études sur la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne et dans la bande de Gaza. Ces études ont révélé que le taux de mortalité des nourrissons chez les réfugiés palestiniens variait entre 27 et 35 décès pour 1 000 naissances vivantes, résultat qui concorde avec les taux régionaux indiqués dans les enquêtes démographiques et sanitaires menées par les autorités des pays hôtes (voir annexe I, tableau 7). Les études menées par l'Office ont également permis d'établir qu'une part importante des décès de nourrissons se produisaient peu de temps après la naissance, période pendant laquelle ils sont plus difficiles à éviter. Lors des réunions nationales, régionales et internationales parrainées par l'OMS et d'autres organisations sanitaires, il a été de nouveau constaté que l'expérience concrète de l'Office concernant la santé en matière de reproduction et la santé familiale était précieuse pour élaborer des stratégies d'intervention permettant d'améliorer les normes sanitaires dans la région.

43. *Prévention et traitement des maladies.* L'Office s'est tout particulièrement efforcé d'appliquer et de perfectionner un programme qui permette de surmonter les multiples obstacles rencontrés dans le domaine de la prévention et du traitement des maladies, en particulier dans les cas suivants : lutte contre les maladies transmissibles évitables grâce à la

vaccination (poliomyélite, tétanos); prévention des maladies à vecteurs environnementaux (brucellose, parasites intestinaux); prévention des nouvelles maladies infectieuses (VIH/sida); lutte contre les maladies infectieuses qui réapparaissent (tuberculose); prévention et traitement des maladies non transmissibles liées au mode de vie, telles que le diabète sucré, l'hypertension, les maladies du coeur, le cancer (voir annexe I, tableau 7). À cet effet, il a continué d'assurer une couverture vaccinale optimale contre les principales maladies infantiles en participant, au printemps 1998, aux deux séries de journées nationales de vaccination et d'éradication de la poliomyélite organisées dans toutes ses zones d'opérations, dans le cadre d'une stratégie régionale de l'OMS mise en oeuvre en coordination avec les autorités sanitaires locales. Les vaccins fournis gratuitement par l'UNICEF lui ont permis de vacciner 211 800 enfants réfugiés de moins de 5 ans lors de la première série de journées et 187 000 autres lors de la deuxième. Dans tous les centres de santé de l'Office, les personnes souffrant de diabète sucré et d'hypertension ont fait l'objet de soins spéciaux assortis d'une surveillance étroite; 71 400 personnes ont bénéficié de ces soins et de cette surveillance pendant la période à l'examen. L'Office a continué à prêter une grande attention au dépistage précoce et aux carences en oligo-éléments, en particulier l'anémie ferriprive, toujours omniprésente chez les enfants d'âge préscolaire et les femmes en âge de procréer. Il était question qu'il mène une enquête sur la nutrition dans la bande de Gaza à l'automne 1998, en coopération avec l'Autorité palestinienne et le Center for Disease Prevention and Control des États-Unis, qui travaille en collaboration avec l'OMS. L'Office prenait actuellement des mesures pour renforcer son dispositif de surveillance et de maîtrise de la tuberculose et l'harmoniser avec celui des autorités sanitaires dans toutes ses zones d'opérations, en se fondant sur la stratégie de traitement rapide à observation directe et sur les recommandations relatives aux maladies transmissibles formulées par un conseiller technique de l'OMS après évaluation, en mai-juin 1998, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, d'un programme de l'Office concernant la tuberculose. L'Office prévoyait de s'allier avec d'autres prestataires de soins de santé opérant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à mesure que serait mis en oeuvre le volet Santé publique du programme de surveillance et de traitement de la brucellose élaboré en 1997 par l'Autorité palestinienne, en coopération avec l'OMS et le PNUD. Un don généreux d'insuline humaine fait par une société américaine et transmis à l'Office par une organisation non gouvernementale a permis à l'Office de répondre en 1997 et en 1998 à ses besoins en matière de traitement du diabète sucré insulino-dépendant dans toutes ses zones d'opérations.

44. *Soins secondaires.* L'Office a aidé les réfugiés palestiniens à bénéficier de ces soins en remboursant partiellement les traitements dispensés dans les hôpitaux publics et ceux des organisations non gouvernementales, ou en passant des contrats avec ces derniers ou des hôpitaux privés, selon la zone d'opérations considérée. Il a aussi dispensé directement des soins secondaires dans l'hôpital de 43 lits de Qalqiliya en Cisjordanie. Le renchérissement constant des soins secondaires résultant de la modification des barèmes en vigueur dans les hôpitaux publics et ceux des organisations non gouvernementales a continué à compromettre la durabilité du programme d'hospitalisation, ce qui a vivement préoccupé l'Office dont les ressources sont très limitées. Les critères d'orientation médicale plus stricts et le ticket modérateur adoptés les années précédentes ont donc été maintenus. Au Liban, les services d'hospitalisation n'ont pu continuer à fonctionner normalement qu'au moyen de contributions extrabudgétaires, sans lesquelles ils auraient dû être considérablement réduits. L'ensemble de ces services a représenté environ 27 % du budget des soins médicaux de 1998, le montant des fonds qui leur ont été alloués par habitant ayant été le plus élevé en Cisjordanie et au Liban. Vu les conditions très difficiles de mise en oeuvre du programme d'hospitalisation, il est probable que toute mesure de réduction supplémentaire des coûts mettrait en danger la vie des réfugiés démunis, en particulier au Liban, et empêcherait de continuer à fonctionner certains hôpitaux des organisations non gouvernementales, tels que l'hôpital Augusta Victoria à Jérusalem, qui sont tributaires des contrats conclus avec l'Office.

45. *Mise en valeur des ressources humaines.* Soucieux d'améliorer l'efficacité des programmes et la qualité des soins, l'Office a continué à mettre l'accent sur la mise en valeur de son personnel sanitaire en organisant des cours de formation de base, en cours d'emploi et spécialisée. La formation continue en cours d'emploi avait pour objet d'améliorer les qualifications du personnel chargé d'exécuter les stratégies sanitaires et les protocoles de gestion normalisés dans plusieurs domaines : santé familiale, prévention et traitement des maladies, analyses médicales, systèmes intégrés de gestion et maîtrise totale de la qualité. En novembre 1997, les administrateurs de programme des cinq zones d'opérations et l'Autorité palestinienne ont participé à deux stages de formation à l'épidémiologie et aux consultations concernant la santé en matière de reproduction, qui ont été organisés en coopération avec les Centers for Disease Control and Prevention américains et financés par des fonds extrabudgétaires et qui constituaient la première phase d'un programme global de renforcement des capacités des professionnels de la santé palestiniens. L'Office a continué à appuyer la formation médicale spécialisée dispensée dans les universités locales en finançant le salaire de six médecins de

l'Université Bir Zeit et de l'Université jordanienne des sciences et de la technologie. Six autres médecins exerçant leurs activités dans les cinq zones d'opérations de l'Office ont participé à un stage de formation à la santé des collectivités, qui s'est tenu au Japon et a été financé par des organisations non gouvernementales. Le programme de formation professionnelle et technique de l'Office a continué à offrir une formation paramédicale de base en pharmacie, analyses médicales, hygiène dentaire et physiothérapie ainsi que des cours de soins infirmiers et de comptabilité médicale. L'École de soins infirmiers de Gaza a cessé de dispenser sa formation aux soins infirmiers et à l'obstétrique après avoir remis leur diplôme à ses derniers étudiants en juin 1998 (voir par. 215).

46. *Éducation sanitaire.* L'Office a continué à mener toute une gamme d'activités dans ce domaine en vue d'améliorer le mode de vie des réfugiés. Ainsi, des entretiens d'orientation et des activités audiovisuelles ont été organisés en permanence dans les centres sanitaires; des activités ont été menées sous la supervision d'un responsable dans chaque école et des campagnes d'éducation sanitaire ont été lancées à l'intention des collectivités, surtout dans les camps. Dans ce cadre, l'Office a abordé des sujets tels que la santé familiale, le traitement à domicile des maladies infantiles courantes, la santé et l'hygiène individuelles, l'hygiène du milieu et la prévention des handicaps. En outre, toutes les journées internationales de la santé, telles que la Journée mondiale de la santé, la Journée mondiale sans tabac et la Journée mondiale du sida, ont donné lieu à des activités dans les installations de l'Office – à l'intérieur et à l'extérieur des camps – et dans les collectivités. Faute de ressources suffisantes, le programme multisectoriel de prévention du tabagisme, destiné essentiellement aux jeunes et introduit avec succès dans les établissements secondaires de l'Office pendant l'année scolaire 1996/97, n'a pu être mis en oeuvre en 1997/98 mais devrait pouvoir l'être à nouveau en 1997/98 et s'appliquer à toutes les classes. Grâce à l'appui soutenu du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le programme d'éducation sanitaire multisectoriel sur la prévention du sida a continué à être dispensé aux élèves des classes de troisième et seconde et s'est étendu aux établissements de formation professionnelle et technique de l'Office, à la faculté de pédagogie et au centre pour le programme en faveur des femmes.

47. *Hygiène du milieu.* Plus de 1,1 million de Palestiniens résidant dans les 59 camps officiels de réfugiés ont bénéficié des services d'hygiène du milieu que l'Office a dispensés en coopération avec les municipalités locales (évacuation des eaux usées, canalisation des eaux pluviales, adduction d'eau potable, collecte et évacuation des déchets et lutte contre les insectes et les rongeurs). L'Office a continué, surtout dans la

bande de Gaza, à jouer un rôle actif dans la planification et l'exécution de grands projets d'évacuation des eaux usées, de drainage et d'adduction d'eau potable dans les camps et d'élargissement de la capacité de collecte et d'évacuation des déchets solides. Pendant la période à l'examen, il a mis en service le nouveau système de drainage et d'évacuation des eaux usées dans le camp de Beach, dans la bande de Gaza; il a poursuivi la mise en place de réseaux d'évacuation des eaux usées et de drainage dans le camp de Deir el-Balah, dans la bande de Gaza, et dans le camp de Neirab, en République arabe syrienne; il a commencé à passer les contrats nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet destiné à améliorer les réseaux d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées dans huit camps de réfugiés au Liban; il a établi des projets détaillés d'évacuation des eaux usées et de drainage dans le camp de Shu'fat; il a mené une étude de faisabilité sur la mécanisation de la gestion des déchets solides en Jordanie; il a commencé à acquérir le matériel nécessaire à la gestion de ce type de déchets au Liban. Ces projets ont été complétés par des programmes d'auto-assistance visant à revêtir des chemins en dur dans les camps de réfugiés de toutes les zones d'opérations, aux fins desquels l'Office a fourni des matériaux de construction et les collectivités du travail bénévole.

48. *Budget-programme.* Le programme de santé de l'Office disposait en 1998 d'un budget de 62,6 millions de dollars. Les dépenses effectivement engagées en 1998 devaient être en outre inférieures à ce montant en raison des mesures d'austérité et de réduction des coûts prises pour faire face au manque de fonds. Les dépenses moyennes de santé prévues pour 1998 s'établissaient à 15,3 dollars par personne, montant très inférieur à celui prévu par les autres prestataires de services de santé de la région. Les deux tiers environ du budget santé étaient alloués aux soins médicaux (traitements et services d'appui, santé familiale, prévention et traitement des maladies), le dernier tiers se divisant à égalité entre l'hygiène du milieu et le programme d'alimentation d'appoint. Sur les fonds alloués à ces soins, 80 % devaient financer les services de soins de santé primaires et le reste les services hospitaliers essentiels. La structure des dépenses variait en fonction des conditions prévalant dans les zones d'opérations, y compris le coût relatif des soins et la facilité d'accès aux services de santé de l'Office et à ceux du secteur public. Le système de santé de l'Office continuait d'être considéré comme ayant le meilleur rapport coût-efficacité dans la région, conformément à des évaluations indépendantes successives.

49. *Effectifs et charge de travail du personnel de santé.* Environ 63 % des fonds versés en espèces au programme de santé ont servi à financer les postes des 3 500 agents sanitaires de l'Office recrutés localement, qui ont exécuté toutes les activités de base du programme. Le recrutement

ayant été ralenti par les contraintes budgétaires, les effectifs demeurent insuffisants pour répondre à la demande toujours croissante des services de santé de l'Office et à l'accroissement rapide de la population. En conséquence, la charge de travail reste élevée dans les installations de soins de santé primaires de l'Office, avec une moyenne de 100 consultations quotidiennes par médecin dans toutes les zones d'opérations, contre une cinquantaine par médecin de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza. Pour que la qualité des soins ne pâtisse pas de cette situation, des protocoles de gestion normalisés ont été élaborés, le personnel a été formé pour atteindre les niveaux de compétence voulus et un système de recrutement a été mis au point. Ce système, qui a été appliqué aux centres de consultations de santé maternelle et infantile, aux spécialistes et aux soins spéciaux ainsi qu'aux analyses médicales et aux services dentaires, a permis dans une large mesure de traiter un plus grand nombre de patients, de réduire le temps d'attente et d'augmenter la durée des consultations.

50. *Produits pharmaceutiques.* Dans l'un de ses rapports de 1997², la Banque mondiale a estimé que le système de gestion des médicaments nécessaires pour assurer les soins de santé primaires utilisé par l'Office était d'une grande efficacité, même dans des circonstances difficiles. Elle a aussi estimé que ce système, qui faisait appel à une liste restreinte de médicaments établie d'après les directives de l'OMS, à des schémas de traitement normalisés et à des activités de formation et de supervision, permettait à l'Office de toujours disposer de médicaments, d'assurer les interventions thérapeutiques nécessaires et de donner satisfaction aux patients. Ces résultats ont été obtenus au moyen d'investissements représentant environ 4 % du montant total des dépenses que tous les prestataires de soins de santé opérant en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ont consacrées aux médicaments en 1996.

51. *Impact des mesures d'austérité.* Le programme de santé a continué de pâtir des mesures d'austérité et de réduction des coûts adoptées depuis 1993 pour faire face à la crise financière (mise en place, en octobre 1995, d'un système de participation aux coûts des traitements dispensés dans les hôpitaux sous contrat; suspension, en août 1996, de l'aide hospitalière consentie pour les traitements d'urgence dans des hôpitaux privés en Jordanie; gel général du recrutement en août 1997; réduction des fonds alloués aux fournitures médicales, à l'entretien des locaux, aux voyages et à la formation). Depuis 1997, soucieux de faire le meilleur usage possible de ses modiques ressources, l'Office a pris de nouvelles mesures pour réduire les coûts et améliorer l'efficacité de son programme (renforcement des capacités au moyen d'une formation continue et d'une formation sur le tas (voir par. 45), mécanisation de la gestion des déchets solides grâce

à des fonds destinés à réduire les dépenses renouvelables et redéploiement des ressources humaines et matérielles dans certains domaines afin de pallier les pénuries de personnel et de matériel résultant de l'insuffisance des allocations budgétaires et des mesures d'austérité). Ces dernières ont été établies sur la base d'une analyse coûts-avantages des divers volets du programme de santé, notamment dans le domaine des médicaments, des analyses médicales et des services radiologiques. Cependant, face à un déficit budgétaire important à la fin de 1997, l'Office a dû envisager de réduire certaines de ses prestations et de suspendre en particulier ses services hospitaliers dans toutes ses zones d'opérations en novembre et décembre 1998. Cette nouvelle ayant soulevé de nombreuses protestations et l'Office ayant reçu des contributions supplémentaires, les mesures prévues ont été rapportées avant même d'avoir été appliquées (voir par. 4 à 6).

52. *Coopération avec les autorités des pays hôtes.* Conformément à l'engagement qu'il a pris de mettre en place, dans la limite de ses moyens, un système de soins de santé durable dans les zones palestiniennes autonomes, l'Office a continué à coopérer étroitement avec l'Autorité palestinienne dans le secteur de la santé et à appuyer des projets visant à améliorer les équipements sanitaires. Il a en particulier coopéré étroitement avec l'Autorité palestinienne pour mettre en oeuvre un projet triennuel de santé maternelle et de planification familiale à Gaza (voir par. 216); il a élaboré un programme de surveillance et de traitement de la brucellose en coopération avec l'OMS et le PNUD (voir par. 43); il a élaboré un programme mixte de formation à l'épidémiologie et à la santé en matière de reproduction (voir par. 45); il a harmonisé son calendrier de vaccination avec celui de l'Autorité palestinienne, qui lui a fourni les vaccins nécessaires. Il est resté en contact étroit avec l'Autorité palestinienne et l'Union européenne en vue de s'entendre avec elles sur la mise en service et le futur fonctionnement de l'Hôpital européen de Gaza (voir par. 214); il s'est employé, avec l'Autorité palestinienne et les donateurs concernés, à élaborer le projet de construction d'un laboratoire public d'analyses médicales en Cisjordanie (voir par. 196); et à améliorer les installations de son hôpital de Qalqiliya en Cisjordanie (voir par. 196); ainsi que les équipements nécessaires pour assurer l'hygiène du milieu dans la bande de Gaza (voir par. 217). De hauts fonctionnaires de l'Office ont participé aux travaux de toutes les commissions techniques de l'Autorité palestinienne chargées d'appliquer la politique de cette dernière en matière de santé, et à toutes les réunions, conférences et études sur la santé organisées par l'Autorité palestinienne en coopération avec l'OMS, l'UNICEF et les donateurs. L'Office a continué à travailler en étroite coopération avec les ministères jordanien, libanais et syrien de la santé en échangeant des informations, en

coordonnant les mesures de lutte contre les maladies et en participant aux conférences et campagnes de vaccination organisées dans leur pays. Dans le cadre des accords passés avec l'Office, les Gouvernements jordanien et syrien ont fourni la quantité annuelle nécessaire de vaccins contre l'hépatite B. Les projets de l'Office visant à améliorer les systèmes d'évacuation des eaux usées, de drainage et d'adduction d'eau dans les camps de réfugiés ont été exécutés en coordination avec les autorités locales et complétés par des projets publics visant à améliorer les équipements nécessaires pour assurer l'hygiène du milieu dans les camps ou à relier ceux-ci aux réseaux municipaux ou régionaux, en particulier en Jordanie et en République arabe syrienne.

53. *Coopération avec les organismes des Nations Unies.* L'OMS continue de superviser techniquement le programme de santé de l'Office en détachant gracieusement des hauts fonctionnaires et en lui apportant un appui technique continu. Ainsi, aux termes d'arrangements de longue date, elle a détaché à titre gracieux le fonctionnaire qui occupe le poste de Directeur de la santé et financé les postes de cinq chefs de division qui sont recrutés localement. L'Office a participé à des réunions internationales et interrégionales de l'OMS et observé toutes les journées internationales de la santé. L'OMS a évalué le programme de lutte contre la tuberculose de l'Office dans trois zones d'opérations (voir par. 43) et fourni à l'Office des conseils techniques concernant la révision de son programme de vaccination élargi. L'UNICEF a fourni pour ce programme des dons en espèces – y compris des antigènes contre les six maladies infantiles les plus courantes et des vaccins contre l'hépatite B au Liban – dans le cadre d'accords de coopération de longue date; en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ces dons ont été transmis à l'Office par l'intermédiaire de l'Autorité palestinienne. L'UNICEF a aussi fait don d'un médicament antiparasitaire à large spectre pour appuyer une campagne de déparasitage en Jordanie (voir par. 140). Le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida a continué d'appuyer un programme scolaire de prévention et de traitement du sida pendant l'année scolaire 1997/98 (voir par. 46).

C. Aide d'urgence et services sociaux

54. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 1998, 3 520 000 réfugiés palestiniens étaient immatriculés auprès de l'Office, soit une augmentation de 3 % par rapport aux 3 420 000 immatriculés au 30 juin 1997 (voir annexe I, tableau 1)³. Comme pour la période sur laquelle portait le rapport précédent, ce taux de croissance correspond au taux d'accroissement naturel de la population, la plupart des demandes de mise à jour des registres correspondant à des naissances, des

mariages et des décès. C'est la Jordanie qui compte le plus grand nombre de réfugiés immatriculés (41,6 % de l'ensemble des réfugiés immatriculés auprès de l'Office), suivie de la bande de Gaza (21,9 %), de la Cisjordanie (15,8 %), de la République arabe syrienne (10,4 %) et du Liban (10,4 %). Sur l'ensemble des réfugiés immatriculés, 37,2 % étaient âgés de 15 ans ou moins, 53,8 % avaient de 16 à 59 ans et 9,1 % avaient 60 ans ou plus. Moins d'un tiers étaient immatriculés dans l'un des 59 camps de réfugiés des zones d'opérations, la plupart étant mêlés à la population locale, dans les villes et les villages (voir annexe I, tableau 2).

55. *Système d'immatriculation unifié.* La mise au point du Système d'immatriculation unifié a avancé, l'objectif étant d'intégrer sur ordinateur trois catégories de registres de l'Office : la base de données informatisée contenant les données recueillies à l'immatriculation des réfugiés palestiniens immatriculés, la base de données informatisée contenant les données socioéconomiques sur les bénéficiaires du programme d'aide d'urgence et les archives sur support papier constituées de quelque 700 000 dossiers familiaux. À la suite de la décentralisation de la base des données d'immatriculation engagée au cours des années précédentes, une version pilote du Système d'étude sociale locale a été mise en place en Cisjordanie, en octobre 1997, avant l'installation du Système dans toutes les zones d'opérations à la fin de 1998. Le Système d'étude sociale locale, qui est une version améliorée de la base de données socioéconomiques, permettra de mettre les données à jour sur place, à l'échelle d'une zone d'opérations ou d'une zone régionale, et d'améliorer ainsi la planification et la gestion des programmes. À la suite d'un projet pilote d'archivage électronique des dossiers familiaux, réalisé au début de 1997, une évaluation approfondie a conduit à établir un programme détaillé de scannage de la totalité de ces dossiers – premier objectif logistique du Système d'immatriculation unifié – pour les intégrer aux deux bases de données qui existent déjà. Toutefois, sans des contributions extrabudgétaires supplémentaires pour financer la phase suivante du projet, il sera impossible d'aller plus loin. Pourtant, en permettant l'archivage électronique et le regroupement des trois séries de données, le Système d'immatriculation unifié permettrait d'améliorer la planification et la gestion des programmes, d'assurer la sécurité des renseignements d'état civil et de sauvegarder un fonds d'importance historique.

56. *Programme d'aide d'urgence.* Par son programme d'aide d'urgence, l'Office a continué de venir en aide aux familles de réfugiés qui ne parviennent pas à se nourrir, à se loger et à faire face à d'autres nécessités élémentaires. Le nombre de réfugiés vivant dans des ménages qui répondaient aux critères très stricts d'accès à ce programme (ménage où

il n'y a pas d'homme adulte médicalement apte à gagner un revenu et qui ne dispose pas d'autres moyens identifiables d'obtenir un soutien financier dépassant un seuil déterminé) a augmenté de 5,6 %, passant de 185 259 au 30 juin 1997 à 195 616 au 30 juin 1998 (voir annexe I, tableau 3). Le nombre de cas relevant d'une aide d'urgence en proportion du nombre total des réfugiés immatriculés a augmenté légèrement, passant de 5,4 % à 5,6 %. D'une façon générale, l'augmentation globale du nombre d'inscrits au programme d'aide d'urgence a correspondu à l'introduction d'une allocation en espèces au titre de l'aide alimentaire (voir ci-dessous); le taux d'augmentation a été plus faible au Liban, où l'allocation en espèces n'a été introduite qu'en janvier 1998. En outre, l'Office a continué de suivre activement l'exécution du programme. Bien que le programme d'aide d'urgence exclue les ménages comptant des hommes adultes aptes à travailler mais sans emploi, la situation socioéconomique difficile et, notamment, le chômage, ont augmenté indirectement la demande d'aide en réduisant le potentiel de revenu des familles élargies qui pouvaient, dans le cas des familles les plus pauvres, jouer un rôle identique à celui du programme d'aide d'urgence. Le pourcentage de réfugiés inscrits à ce programme est resté le plus élevé au Liban (10,3 %) et dans la bande de Gaza (8,6 %), la Jordanie ayant le pourcentage le plus faible (2,6 %). L'Office a entrepris une étude comparative préliminaire de ses propres politiques et de celles des autorités d'accueil en matière d'aide aux familles nécessiteuses, qui devrait être terminée d'ici la fin de 1998. En mars 1998, il a lancé un appel pour des services d'experts financés par des bailleurs de fonds afin d'étudier des critères d'admission au bénéfice du programme d'aide d'urgence.

57. *Aide alimentaire.* L'assistance aux familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence a consisté essentiellement en une aide alimentaire, assortie d'une aide financière sélective en espèces, de la remise en état des logements, de mesures de lutte contre la pauvreté, de subventions plus élevées pour les soins hospitaliers et de conditions préférentielles d'accès aux centres de formation de l'Office. L'aide alimentaire sous sa nouvelle forme, introduite au cours de la période examinée dans le rapport précédent (une allocation en espèces de 40 dollars par personne par an remplace les composants de moindre valeur de la ration alimentaire, les autres produits étant toujours distribués en nature) s'est poursuivie sans problème, bien qu'à la fin de 1997, l'allocation en espèces ait été distribuée après la date prévue car les fonds avaient été reçus en retard. Au cours de la première moitié de la période examinée, les familles réfugiées au Liban bénéficiant du programme d'aide d'urgence ont continué de recevoir la totalité des rations alimentaires en nature, suivant les anciennes modalités. Toutefois, compte tenu de la situa-

tion socioéconomique désastreuse de ces familles et après concertation avec les donateurs, il a été décidé de leur verser, à partir du 1er janvier 1998, une allocation en espèces du même montant en sus des rations complètes qu'elles recevaient déjà. L'enquête sur les préférences des bénéficiaires et sur l'incidence des modifications apportées sur les habitudes de consommation et la sécurité alimentaire des ménages bénéficiant du programme a été achevée en octobre 1997. Ses dernières phases ont confirmé les indications préliminaires, à savoir que, dans toutes les zones d'opérations, les changements ont été accueillis avec une certaine réserve par la majorité des intéressés. Une étude interne, réalisée ensuite avec les donateurs concernés en février 1998, a mené à la conclusion qu'il fallait, pour le moment, maintenir la formule mixte d'aide en espèces et en nature, tout en prenant des dispositions supplémentaires pour éviter les ruptures de stock de produits de base.

58. *Aide financière sélective en espèces.* À cause de difficultés financières constantes, l'Office a dû, en août 1997, geler les dotations au budget ordinaire destinées à l'aide financière sélective en espèces (voir par. 4). Cette aide était accordée au cas par cas à des familles ayant droit au programme d'aide d'urgence sinistrées à la suite d'un incendie, d'une inondation, d'un décès ou de l'incapacité du chef de ménage ou du soutien de famille. Faute de crédits ordinaires pour financer ces dépenses, l'Office a perdu beaucoup de sa capacité d'aider les réfugiés dans les situations de crise.

59. *Remise en état des logements.* Avec des fonds destinés à des projets, l'Office a remis en état 505 logements de familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence, contre 600 au cours de la période examinée dans le rapport précédent. Les travaux ont été faits soit en auto-assistance, l'Office fournissant une aide technique et financière et les familles bénéficiaires trouvant la main-d'oeuvre bénévole, soit par de petits entrepreneurs résidant dans les camps, l'objectif étant de créer des emplois pour les réfugiés. Après le gel des dotations au budget ordinaire pour la remise en état des logements, en août 1997 (voir par. 4), le programme a été financé entièrement par des contributions affectées spécialement, un donateur ayant versé un million de dollars à cet effet. Néanmoins, les ressources disponibles sont restées très insuffisantes par rapport aux besoins connus. D'après les estimations, 12 516 familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence, représentant 48 904 personnes soit 25 % du nombre total des réfugiés immatriculés auprès de l'Office, habitaient toujours des logements ne répondant pas aux normes minimales acceptables quant à l'état général du bâtiment, à l'hygiène, à la ventilation et à l'espace disponible en fonction du nombre d'occupants. Ces familles vivaient en général dans des conditions socioéconomiques extrêmement

difficiles et, parfois même, l'état des logements constituait un risque pour leur sécurité et leur santé. Les besoins étaient particulièrement aigus dans les zones d'opérations du Liban où un grand nombre de familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence habitaient des logements qui ne répondaient pas aux normes et beaucoup vivaient à l'extérieur des camps dans des conditions effroyables. Au Liban, au camp de Beddawi, l'Office a construit, avec des fonds pour des projets, des abris pour 55 familles déplacées et tombées dans le dénuement (voir par. 166).

60. *Programme de lutte contre la pauvreté.* Au titre de ce programme, l'Office a continué d'aider les réfugiés les plus démunis, en particulier les femmes, à améliorer leur situation socioéconomique, en offrant une formation professionnelle, en créant des unités de production et des mécanismes d'épargne et de prêt avec des garanties collectives et en procurant du crédit. Ces activités se sont adressées surtout aux bénéficiaires du programme d'aide d'urgence afin de leur donner accès à des revenus suffisants pour qu'ils puissent être rayés de la liste des bénéficiaires. Au cours de la période examinée, l'Office a accordé 58 subventions et 118 prêts à des bénéficiaires du programme d'aide d'urgence et à d'autres familles démunies pour les aider à créer des microentreprises. Certains prêts ont été accordés à des conditions de faveur (70 % à fonds perdus et 30 % remboursables), mais le programme privilégie désormais les prêts intégralement remboursables, qui permettent de recouvrer le capital et de le réinvestir. Les agents de l'Office ont donné des cours de formation au crédit et sont intervenus dans d'autres cours organisés par d'autres organismes des Nations Unies en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Les plans d'épargne et de crédit avec garanties collectives ont permis à 143 participants en Jordanie et en République arabe syrienne d'obtenir des prêts pour développer des activités rémunératrices viables ou améliorer leurs logements et leurs abris. Comme une petite banque locale, chaque groupe dispose, pour les prêts qu'il accorde à ses membres, essentiellement des femmes, de son propre capital de départ constitué d'un fonds autorenouvelable, qui est alimenté par l'épargne mise en commun et par une aide de l'Office. Au total, 25 groupes de formation et de production étaient en fonctionnement, dont de petits projets générateurs de revenus créés dans les centres du programme pour les femmes et dans les centres de réadaptation communautaires. Le nombre total de bénéficiaires du programme de lutte contre la pauvreté a été 1 331 personnes durant la période examinée (voir annexe I, tableau 8).

61. *Programmes de développement social.* Le nombre de bénéficiaires des programmes communautaires de développement social mis en place par l'Office pour les femmes, les

jeunes et les personnes handicapées a augmenté de 18,5 %, passant de 32 407 à la mi-1997 à 38 417 à la mi-1998. Ces programmes se sont adressés, comme auparavant, au réseau de 128 centres communautaires parrainés par l'Office, dont 70 centres du programme pour les femmes, 32 centres communautaires de réadaptation et, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, 26 centres d'activités pour les jeunes. Ces centres ont joué un rôle important dans la vie des communautés et, très souvent, étaient les seules institutions de leur type dans la région. Dans les centres du programme pour les femmes, les activités ont été les suivantes : projets et programmes de formation pour aider les participantes à se procurer des revenus; conférences et ateliers sur des problèmes intéressant les femmes et la communauté, dont un programme éducatif sur le sida; cours pour favoriser le développement social des femmes; services de soutien, jardins d'enfants et conseils juridiques, par exemple. Les centres de réadaptation communautaires ont cherché à sensibiliser le public aux besoins et aux droits des handicapés, à faire participer les handicapés aux activités normales de la population, scolarisation par exemple, à les aider et à aider leurs familles à vivre avec les problèmes de l'infirmité, à aider les adultes handicapés à obtenir une formation et des emplois, à orienter les intéressés vers les services spécialisés et à fournir des appareils – appareils auditifs, prothèses, etc. Les centres pour les jeunes ont proposé des activités sportives, récréatives et culturelles, ouvertes de plus en plus aux jeunes femmes, et des activités de services communautaires, comme la formation de volontaires pour la réadaptation; ils ont aussi organisé des conférences et des ateliers sur des thèmes intéressant les communautés.

62. *Progrès vers l'autosuffisance.* L'Office a aidé le réseau de centres communautaires en lui apportant une aide financière et technique et en créant des institutions, conformément au plan quinquennal (1995-1999) pour conduire ces centres à une autonomie administrative et financière totale. Au 30 juin 1998, 68 des 70 centres du programme pour les femmes étaient gérés par des comités locaux, contre 52 l'année précédente, de même que tous les centres de réadaptation communautaires et les centres d'activités pour les jeunes. L'Office a accordé à chaque centre des subventions modiques pour les inciter à se doter d'un budget-programme annuel approuvé; il a aidé les comités à entreprendre des projets générateurs de recettes pour les centres et de revenus pour les participants, et a formé des volontaires aux techniques de la recherche de fonds. Les centres ont tiré la quasi-totalité de leurs ressources des droits de participation aux activités et de contributions d'origine extérieure, l'aide de l'Office représentant moins de la moitié des coûts de fonctionnement dans la plupart d'entre eux. Dans toutes les zones d'opérations, l'Office a continué de former le personnel des comités

locaux et son propre personnel aux compétences exigées par l'autogestion des centres, c'est-à-dire la gestion des programmes, la gestion administrative et financière et la mise en place de structures administratives. L'Office a aidé à créer de nouveaux comités de gestion et à établir leurs règlements; il s'est efforcé de créer des liens entre les centres et entre eux et les organisations gouvernementales et non gouvernementales locales qui poursuivent des objectifs similaires. Les centres se sont beaucoup appuyés sur l'activité de volontaires, chargés des activités de planification et d'exécution. Dans la bande de Gaza, l'Office a cherché à promouvoir l'autonomie des centres communautaires par l'intermédiaire d'un service spécialement chargé du développement des structures qui leur a procuré une formation et une assistance intensives.

63. *Ressources budgétaires et administration du programme.* Le budget du programme de l'aide d'urgence et des services sociaux pour 1998 était de 42,6 millions de dollars; les dépenses effectives devaient être inférieures, étant donné les mesures d'austérité et de compression des coûts qu'il a fallu prendre face à l'insuffisance des fonds, notamment le blocage des dotations au budget ordinaire destinées au programme de remise en état des logements et à l'aide sélective en espèces pour les familles bénéficiaires du programme d'aide d'urgence, décidé en août 1997. Ces mesures ont réduit la capacité de l'Office de répondre aux besoins élémentaires des groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables parmi les réfugiés. En outre, le programme de l'aide d'urgence et des services sociaux a été touché par une restriction des recrutements qui a provoqué un accroissement de la charge de travail du personnel local tel que les objectifs du programme en ont souffert. Ainsi, ayant en moyenne la charge de 268 familles, chaque agent n'a pu consacrer, en moyenne, que six heures par an à chaque famille pour l'aide d'urgence et les mesures en faveur de l'autosuffisance. L'effectif des agents chargés de l'aide et des services sociaux était de 786 personnes. La communauté des réfugiés a continué de participer dans une large mesure au programme de services sociaux : les volontaires locaux ont joué un rôle important dans les activités des centres communautaires et les coûts des centres ont été financés dans leur quasi-totalité par les droits de participation aux activités et par des projets générateurs de revenus. Dans le programme d'aide, la participation des réfugiés a pris notamment la forme de travail en auto-assistance pour la remise en état des logements et de l'octroi de crédits pour permettre à des réfugiés démunis de devenir économiquement autonomes.

64. *Coopération avec les autorités d'accueil et les organisations non gouvernementales.* Les programmes de développement social ont été exécutés en étroite collaboration avec les autorités d'accueil, les organisations non gouvernementales

les et les autres institutions des Nations Unies. L'Office a collaboré, en particulier, avec les services de l'Autorité palestinienne chargés de la culture, des affaires sociales, de la jeunesse et des sports, qui ont soutenu activement les centres communautaires parrainés par l'Office en leur apportant une aide financière et technique spécifique, en facilitant leurs activités de développement social et en collaborant à l'organisation d'activités éducatives et récréatives. En outre, l'Autorité palestinienne a participé à l'élaboration d'une politique d'action en faveur des handicapés (voir par. 204), à un programme récréatif extrascolaire (voir par. 225), à des initiatives de lutte contre la pauvreté et à une campagne pour une intervention précoce contre les troubles de la vue (voir par. 226). Dans le domaine de l'aide et des services sociaux, la coopération a bien fonctionné également en Jordanie, au Liban et dans la République arabe syrienne. Le nouveau complexe communautaire Waqqas en Jordanie – premier du genre – illustre la qualité de la coopération avec les autorités jordaniennes dans le domaine des services sociaux. D'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales locales et internationales spécialisées dans les problèmes de la condition féminine et des handicapés ont apporté une assistance technique et, avec les ambassades sur place, ont contribué dans une large mesure au financement des centres communautaires.

D. Création de revenus

65. Au titre du programme de création de revenus, l'Office a continué de soutenir les petites entreprises et les microentreprises des réfugiés en leur prêtant le capital de départ et le fonds de roulement, sous forme de crédits financés par des fonds locaux autorenouvelables, et en leur apportant une assistance technique. Le programme a cherché à créer et à maintenir des emplois, à créer des revenus pour les participants, à aider les entreprises viables et à favoriser la participation des femmes à la vie économique. Au cours de la période examinée, la capacité du programme et l'éventail de ses activités ont continué de grandir.

66. *Zone de Gaza.* Dans la bande de Gaza, où l'Office a concentré ses activités pour la création de revenus, les entreprises ont beaucoup souffert des fermetures et des restrictions des déplacements, qui ont aggravé le chômage, ralenti la circulation des produits finis et des matières premières et fait augmenter les coûts des entreprises. Les petites entreprises et les microentreprises ont épuisé leurs fonds de roulement, car elles ont été contraintes d'acheter au comptant tout en vendant à crédit. Le programme de création de revenus a aidé ces entreprises, des secteurs formel et informel, par divers moyens souples de cautionnement et de garantie (prêts

garantis par des comptes d'exploitation prévisionnels, des particuliers, des groupes de personnes ou des chèques), assortis de moyens d'exécution forcée réellement applicables. Ces modalités ont permis à l'Office de prêter de l'argent aux entreprises en prenant un minimum de risques, tout en renforçant la viabilité financière. Malgré une baisse des contributions des donateurs au programme de création de revenus de Gaza, le nombre de prêts accordés est passé de 4 452, d'une valeur de 5,4 millions de dollars, au cours de la période examinée dans le rapport précédent, à 6 193, d'une valeur totale de 7,3 millions de dollars (voir annexe I, tableau 9). Cinquante-trois pour cent des emprunteurs étaient des femmes. Une agence locale a été ouverte à Khan Younis pour les prêts aux groupes d'entraide et aux microentreprises (voir ci-dessous) dans le sud de la bande de Gaza, ce qui a réduit le coût par opération puisque les contacts avec les entrepreneurs se font sur leur lieu de travail. Le programme a renforcé sa propre viabilité malgré une augmentation constante de ses dépenses de fonctionnement.

67. *Programme pour la petite entreprise.* Le programme de création de revenus à Gaza comprenait quatre sous-programmes, dont trois programmes de crédit à des groupes cibles particuliers et un programme de formation à la gestion des petites entreprises. Ce dernier, qui a été le volet le plus important, a continué de financer le fonds de roulement et le capital de démarrage des entreprises naissantes ou en expansion, afin de favoriser la création d'emplois et de promouvoir les exportations et la substitution des produits locaux aux importations. Les petites entreprises ayant été particulièrement vulnérables aux conséquences des fermetures et des restrictions des déplacements, le programme a observé une hausse de la demande de prêts pour financer les fonds de roulement, signe de difficultés de trésorerie, et une baisse de la demande de capitaux d'investissement, conséquence d'une contraction des marchés locaux et d'une diminution de la confiance des entrepreneurs. Pour répondre aux nouveaux besoins des emprunteurs, l'Office a adapté ses procédures afin de faciliter l'accès au crédits à l'exploitation. Durant la période examinée, le programme pour la petite entreprise a prêté 1,4 million de dollars à 123 entreprises, contribuant à créer ou à maintenir 432 emplois. Avec un capital de 8 millions de dollars et un taux global de recouvrement des créances de 91 %, le programme pour la petite entreprise était le plus grand programme de crédit à but non lucratif dans les territoires palestiniens pour l'importance et les résultats obtenus, et l'un des trois qui fonctionnent le mieux au Moyen-Orient.

68. *Programme de prêts avec garantie mutuelle.* Au titre de ce programme, l'Office a continué d'accorder des prêts à court terme de financement du fonds de roulement au profit

de femmes qui travaillent dans des microentreprises et qui, en raison de la taille de leur entreprise et de leur appartenance au secteur informel, n'ont pas accès au crédit institutionnalisé. Conçu pour permettre aux Palestiniennes de participer à la vie économique, ce programme s'est montré particulièrement bien adapté à l'économie de Gaza, où l'expansion du secteur informel était attestée par le nombre croissant des travailleurs à domicile, des marchands installés sur la voie publique, des marchands ambulants et des marchés en plein air. Bien qu'elles rapportent peu, ces activités constituaient néanmoins très souvent les seuls moyens de subsistance de familles où les hommes aptes à travailler étaient incapables de trouver un emploi. Les clients du programme se sont constitués en groupes d'entraide qui servent de cautions : tant que chaque membre du groupe fait ses remboursements à temps, tous les membres peuvent obtenir de nouveaux prêts. À mesure que les clients obtiennent de bons antécédents en matière de crédit, ils peuvent demander des prêts d'un montant plus élevé. Durant la période examinée, des prêts d'un montant total de 2,7 millions de dollars ont été accordés à 3 296 femmes ayant 16 310 personnes à charge et appartenant à 525 groupes d'entraide. Le taux global de remboursement a été de 98 %.

69. *Programme de crédit aux microentreprises.* Au titre de ce programme, l'Office a accordé des prêts à l'exploitation pour répondre aux besoins de quelque 18 000 microentreprises de la bande de Gaza, employant 40 % de la main-d'oeuvre. Les principes du programme étaient similaires à ceux du programme pour la petite entreprise, aux seules différences près que les crédits pouvaient être accordés aux hommes et qu'ils étaient consentis sur une base individuelle et garantis par des chèques postdatés. Le programme de crédit aux microentreprises était à la fois le seul de ce type existant dans la zone et celui qui se développait le plus vite parmi les programmes de création de revenus appliqués par l'Office. Il a été étendu au-delà de la ville de Gaza et du nord de la bande de Gaza, pour inclure les zones de Khan Younis et de Rafah. Durant la période examinée, il a permis d'accorder 2 774 prêts d'un montant total de 3,1 millions de dollars. Deux ans à peine après le lancement de cette activité, l'Office accordait plus de 300 prêts par mois, avec un taux global de recouvrement des créances de 97 %. Le programme de prêts avec garantie mutuelle et le programme de crédit aux microentreprises utilisaient le même fonds de capital, évalué à 4 millions de dollars au 30 juin 1998.

70. *Programme de formation à la gestion des petites entreprises et des microentreprises.* Pendant la période examinée, 32 cours de formation ont été offerts par ce programme à 392 participants. Les cours ont cherché à répondre aux besoins des petits entrepreneurs, notamment des

bénéficiaires des crédits accordés par l'Office sur ses fonds renouvelables, des entrepreneurs potentiels et des femmes entrepreneurs, qui, en général, avaient peu de possibilités de se former au commerce ou à la gestion. L'enseignement a porté sur les techniques commerciales, la communication d'entreprise, la gestion financière, la planification des charges fiscales, les études de faisabilité, les procédures de passation de marchés et la planification de la construction. Deux nouveaux cours, portant sur la gestion des entreprises et la gestion des entreprises en expansion, ont été ajoutés durant la période examinée. Les droits de participation ont couvert environ 50 % des coûts du programme. Une série de cours pour instructeurs ont été organisés pour perfectionner la formation des instructeurs recrutés par le programme.

71. *Programme opérationnel pour la Cisjordanie.* Le programme pour la petite entreprise lancé en Cisjordanie a continué de fonctionner à pleine capacité : 79 prêts, d'une valeur de 1,1 million de dollars, ont été accordés durant la période examinée. Faute de contributions supplémentaires à son capital, le programme a reposé entièrement sur le renouvellement du principal et n'a pas pu se développer. À la mi-1998, le programme pour la petite entreprise disposait d'un capital de 1,7 million de dollars et avait un taux de recouvrement des créances de 94 %. Un programme de crédit aux microentreprises similaire à celui de Gaza a été lancé dans la région de Naplouse en avril 1998 et, à la fin de la période examinée, avait accordé 288 prêts d'une valeur de 243 380 dollars. L'Office a cherché de nouvelles sources de financement pour pouvoir élargir le programme de crédit aux petites entreprises à d'autres zones de la Cisjordanie et le rendre moins dépendant du programme de création de revenus à Gaza.

72. *Programmes opérationnels en Jordanie et au Liban.* L'Office a également géré des fonds renouvelables de crédit aux petites entreprises et aux microentreprises en Jordanie et au Liban, mais sur une échelle plus limitée que dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. En Jordanie, le programme a été suspendu en août 1997, en attendant la conclusion d'un accord plus favorable avec la banque locale. Au 30 août 1997, 81 prêts représentant 289 038 dollars étaient en cours, dont deux prêts d'un montant de 19 774 dollars accordés au début de la période examinée. Le personnel du programme a organisé des ateliers de formation à la gestion commerciale pour les diplômés des centres de formation professionnelle et donné des cours dans les centres du programme pour les femmes. À la mi-1998, une centaine de demandes de prêt étaient à l'étude en prévision de la remise en route du programme prévue pour août 1998. Au Liban, l'Office a accordé 35 prêts d'une valeur de 223 500 dollars durant la période examinée. À la mi-1998, le capital des programmes de

création de revenus de la Jordanie et du Liban était respectivement de 494 208 et 330 000 dollars, et les taux de recouvrement de 96 % et 99 %.

E. Programme de mise en oeuvre de la paix

73. *Objectifs.* Grâce aux généreuses contributions reçues de donateurs, le Programme de mise en oeuvre de la paix de l'UNRWA a continué d'apporter une contribution à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés palestiniens. Adopté en octobre 1993 après la signature par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine de la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, le Programme avait pour objet de montrer les avantages tangibles que l'on pouvait tirer du processus de paix en menant une action concrète coordonnée par l'Office dans les domaines du développement des infrastructures, de l'amélioration des conditions de vie et de la création de possibilités d'emploi dans les communautés de réfugiés. Le Programme, qui est dans sa cinquième année, reste le principal dispositif de mobilisation des ressources extrabudgétaires pour les programmes de l'Office en matière d'éducation, de santé, de secours et d'assistance sociale et de création de revenus. Pour le développement des infrastructures, les activités du Programme ont été axées sur la construction ou l'agrandissement de locaux afin de répondre aux besoins croissants des services de l'Office, sur l'entretien et la rénovation des locaux existants, et sur l'amélioration des conditions d'hébergement et d'hygiène dans les camps. Dans le cadre du Programme, l'Office a également pu répondre à des besoins urgents auxquels il n'aurait pas pu faire face autrement, et empêcher que la qualité des autres programmes ne se détériore. Ce dernier aspect devient de plus en plus important compte tenu de la diminution constante du budget ordinaire.

74. *Exécution.* Durant la période examinée, l'Office a pu financer, au titre du Programme de mise en oeuvre de la paix, la construction de quatre écoles, de 44 salles de classe supplémentaires, de deux salles spécialisées, d'un centre d'enseignement de rattrapage, d'un centre de formation professionnelle, de deux centres médicaux ou dispensaires, de cinq centres pour le programme pour les femmes et d'un centre de réadaptation communautaire. Il a remis en état 463 logements de familles inscrites au programme d'aide d'urgence et effectué d'importants travaux d'entretien dans deux écoles. Les installations ont été modernisées dans deux centres de formation professionnelle et technique et dans trois centres médicaux. Des améliorations des infrastructures et des services ont été achevées durant la période examinée : raccordement d'un réseau intérieur d'assainissement dans l'un des camps de réfugiés et remise en état d'un réseau de

distribution d'eau dans un autre camp au Liban; construction de deux réservoirs d'eau et revêtement des voies et des canaux d'écoulement dans trois camps de réfugiés en Jordanie; construction d'un réseau intérieur d'assainissement dans un camp en République arabe syrienne; rénovation d'une usine de traitement des eaux usées dans la ville de Gaza; construction d'un réseau intérieur d'assainissement et travaux routiers dans deux camps de réfugiés dans la bande de Gaza; installation d'un nouveau réseau de distribution d'électricité dans un camp de réfugiés en Cisjordanie. Plusieurs autres projets d'hygiène du milieu étaient en cours à la mi-1998, dont un important projet concernant huit camps de réfugiés au Liban. La construction de bâtiments supplémentaires était en cours au centre Al-Nour de rééducation des malvoyants dans la bande de Gaza. Parmi les activités menées au titre du Programme ont figuré des activités récréatives et la fourniture de manuels scolaires pour les enfants des familles nouvellement réfugiées dans la bande de Gaza, un programme pour les élèves lents en Jordanie, l'insertion des enfants malvoyants, le relogement de réfugiés déplacés, un programme pour élèves lents, un programme de soins pour les indigents, l'achat de prothèses et un programme de formation aux soins infirmiers au Liban. Le Programme a aussi aidé l'Office à accomplir des activités relevant du budget ordinaire en permettant de compléter l'aide aux frais hospitaliers et d'acheter des fournitures médicales supplémentaires au Liban, de financer des postes supplémentaires d'enseignants en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, de financer des bourses universitaires pour des étudiants réfugiés et de soutenir le programme de création de revenus. Les décaissements au titre du Programme se sont élevés à 31 millions de dollars pour la période examinée, sans compter les dépenses pour l'Hôpital européen de Gaza, soit 10 % des dépenses totales de l'Office.

75. *État du financement.* Au cours de la période considérée, des contributions d'un montant de 9,9 millions de dollars ont été annoncées ou versées au titre du Programme, ce qui a porté le total des contributions versées au Programme depuis sa création de 219,5 millions de dollars au 30 juin 1997 à 229,4 millions de dollars au 30 juin 1998. Les nouvelles contributions ont été allouées au secteur de l'éducation (5,1 millions de dollars), au secteur de la santé (3,3 millions de dollars), au secteur des services de secours et d'assistance sociale (1,1 million de dollars) et 400 000 dollars au programme de création de revenus. Les projets en Cisjordanie ont absorbé 4,4 millions de dollars sur le nouvel apport de fonds, ceux de la bande de Gaza 3 millions de dollars, ceux de la Jordanie 1,3 million de dollars, ceux du Liban 1 million de dollars, ceux de la République arabe syrienne 100 000 dollars et les activités entreprises à l'échelle de l'Office 100 000 dollars. Au total, 332 projets ont été financés à l'aide du

Programme de mise en oeuvre de la paix de sa création jusqu'au 30 juin 1998. Compte tenu de la nette diminution des contributions annoncées et versées par rapport aux périodes antérieures, ainsi que des contraintes budgétaires qui pèsent sur la plupart des donateurs et de la mise en place de nouvelles modalités d'exécution des activités, l'Office a constaté que les contributions au titre du Programme étaient en baisse après avoir plafonné. Il a donc décidé d'axer désormais les activités au titre du Programme sur l'achèvement des projets financés et sur la mise au point d'une stratégie d'appel de fonds mieux ciblée, tenant compte des priorités globales de l'Office et de la nécessité d'assurer la continuité des services.

F. Appel en faveur du Liban

76. *Objectifs.* La plupart des 365 000 réfugiés palestiniens immatriculés au Liban vivaient dans des conditions déplorable et dépendaient presque entièrement de l'Office pour les services de base. La détérioration de la situation socioéconomique du pays, ajoutée à l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les réfugiés d'accéder de plein droit au marché du travail et de s'adresser aux établissements médicaux publics, ont aggravé leur découragement et leurs souffrances. L'Office ne disposant pas de ressources suffisantes pour répondre aux besoins croissants des réfugiés au Liban, il a lancé, le 10 juillet 1997, à Genève, un appel d'urgence à des contributions supplémentaires de 11 millions de dollars pour financer des activités essentielles dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'aide d'urgence et des services sociaux.

77. *État du financement.* Huit pays et une organisation intergouvernementale ont répondu généreusement à cet appel, annonçant des contributions d'un total de 9,3 millions de dollars pour le 30 juin 1998 au plus tard. Sur ce montant, l'Office avait reçu 8,7 millions de dollars à la mi-1998 et affecté 8,2 millions de dollars. Sur la somme totale annoncée, 4,6 millions de dollars devaient être attribués à l'aide à l'hospitalisation, à l'achat de fournitures médicales et à d'autres projets du secteur de la santé; 3,8 millions de dollars étaient prévus pour la construction, l'équipement et le fonctionnement de deux écoles secondaires et pour l'introduction de nouveaux cours de formation au centre de formation de Sibliin; 900 000 dollars devaient financer d'autres activités, principalement la remise en état de logements. La plupart de ces projets étaient en cours à la mi-1998.

Chapitre III Finances

A. Structure financière

78. Entre le 1er juillet 1997 et le 30 juin 1998, l'Office a reçu des contributions et engagé des dépenses au titre des rubriques suivantes :

- a) Budget ordinaire :
 - i) Fonds général;
 - ii) Mesures exceptionnelles en faveur du Liban et du territoire occupé;
- b) Projets ou activités extrabudgétaires :
 - i) Programme de mise en oeuvre de la paix;
 - ii) Appel en faveur du Liban;
 - iii) Projet relatif à l'Hôpital européen de Gaza;
 - iv) Transfert du siège de l'Office dans la zone d'opérations;
 - v) Programme d'assistance élargie.

79. *Fonds général.* Le Fonds général a financé les dépenses renouvelables engagées au titre des programmes ordinaires de l'Office en matière d'éducation, de santé, d'aide d'urgence et de services sociaux ainsi que tous les services d'appui nécessaires.

80. *Mesures exceptionnelles en faveur du Liban et du territoire occupé.* Adoptées en 1990 pour fournir une aide d'urgence aux réfugiés palestiniens dans les régions en crise, ces mesures ont pris fin durant l'exercice considéré (voir par. 95).

81. *Programme de mise en oeuvre de la paix.* Lancé en 1993, ce programme finance des activités qui ont amélioré les infrastructures et les conditions de vie dans les communautés de réfugiés prises en charge par l'Office.

82. *Appel en faveur du Liban.* Ce compte, établi à la suite de l'appel lancé par l'Office en juillet 1997 pour obtenir une aide supplémentaire, a financé les besoins opérationnels d'urgence afin d'améliorer les conditions socioéconomiques pénibles dans lesquelles vivent les réfugiés palestiniens au Liban.

83. *Hôpital européen de Gaza.* Ce compte a financé les dépenses de construction, d'équipement et d'aménagement, les frais administratifs et les dépenses de personnel de l'hôpital. Les contributions versées pour l'hôpital sont incluses dans le total des contributions reçues pour le Programme de mise en oeuvre de la paix.

84. *Transfert du siège.* Le compte pour le transfert du siège a couvert tous les frais de construction et de transport, les dépenses de personnel et les autres dépenses engagées par

l'Office pour transférer son siège de Vienne à Gaza et à Aman. Le transfert s'est achevé en juillet 1996.

85. *Programme d'assistance élargie.* Ce programme, créé en 1988 pour améliorer les infrastructures et les conditions de vie dans les communautés de réfugiés, a été rendu caduc par l'adoption du Programme de mise en oeuvre de la paix.

B. Budget, recettes et dépenses

86. *Contexte.* Certaines caractéristiques intrinsèques de l'Office ont eu une influence déterminante sur sa situation financière, notamment : son rôle de fournisseur direct de services aux réfugiés palestiniens, au moyen de ses installations et de son personnel propres; son rôle de service public pour toute personne correspondant à la définition opérationnelle du réfugié palestinien adoptée par l'Office; l'augmentation régulière du nombre de bénéficiaires due à l'accroissement naturel de la population des réfugiés; l'absence d'accès aux sources de recettes dont disposent les secteurs publics, comme l'impôt ou l'emprunt et l'absence d'un système de quotes-parts, qui condamne l'Office à dépendre des contributions volontaires.

87. *Établissement du budget.* L'Office a établi les budgets du Fonds général pour une période biennale, bien que les opérations aient été financées sur une base annuelle. Le budget pour l'exercice biennal 1998-1999 a été établi suivant les besoins estimés, conformément aux hypothèses générales de planification. Suivant la pratique habituelle, les parties du budget ayant trait aux dépenses administratives et d'appui ont été soumises au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Le Comité consultatif a fait part de ses vues sur la question à la Commission consultative de l'Office qui a examiné l'ensemble du projet de budget à sa session d'octobre 1997. Le Commissaire général a ensuite soumis le projet de budget à l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session, sous la forme d'un additif à son rapport annuel. Le budget a été approuvé par l'Assemblée générale en décembre 1997.

88. *Budget ordinaire.* Le budget ordinaire de l'Office pour 1997 s'est élevé à 351,8 millions de dollars, dont 312 millions de dollars de contributions en espèces et 39,8 millions de dollars de contributions en nature, ces dernières ayant été principalement destinées aux programmes pour l'aide aux réfugiés les plus démunis, la nutrition et l'alimentation complémentaire. Le budget ordinaire de 1998 s'est élevé à 342,9 millions de dollars, dont 314 millions de dollars de contributions en espèces et 28,9 millions de dollars de contributions en nature (voir annexe I, tableau 10). L'aug-
m e n

tation des contributions en espèces de 1997 à 1998 a été quasiment nulle.

89. *Recettes et sources de financement.* En 1997, le montant total des contributions en espèces et en nature reçues par l'Office a été de 317,2 millions de dollars, dont 270,9 millions de dollars pour le budget ordinaire et 46,3 millions de dollars pour les projets. Les contributions volontaires reçues des gouvernements et de la Communauté européenne ont représenté 296,9 millions de dollars, soit 93,6 % du montant total des recettes (voir annexe I, tableau 11). La plupart des recettes ont été reçues en espèces, mais 26,8 millions de dollars l'ont été en nature, surtout sous forme de produits alimentaires. Les dépenses de personnel ont été financées à hauteur de 13,6 millions de dollars (soit 4,3 % des recettes totales) par divers organismes des Nations Unies, dont le Secrétariat de l'ONU, qui a financé 92 postes internationaux, et l'UNESCO et l'OMS, qui ont fourni le personnel pour les programmes de l'Office en matière d'éducation et de santé. Les 2,1 % restant sur les recettes totales sont venus de sources diverses.

90. *Dépenses et résultats financiers.* Le montant total des dépenses de l'Office en 1997 a été de 281,5 millions de dollars, dont 252,4 millions de dollars au titre du budget ordinaire et 29,1 millions de dollars au titre des projets. Malgré les diverses mesures d'austérité et d'économie qui ont été prises et en dépit des contributions supplémentaires reçues à la fin de 1997, l'Office a eu un déficit de 1,9 million de dollars pour la partie du budget ordinaire de 1997 financée par les contributions en espèces, soit la différence entre des décaissements de 252,4 millions de dollars et des encaissements effectifs de 250,5 millions de dollars (voir par. 101 et 104). En 1997, le déficit de l'Office a été de 61 millions de dollars, sur un budget annuel ordinaire financé par les contributions en espèces de 312 millions de dollars.

91. *Fonds de roulement.* Au 31 décembre 1997, le fonds de roulement, défini comme la différence entre l'actif et le passif du budget ordinaire pour l'année civile, était de 400 000 dollars, niveau dangereusement bas par rapport au niveau moyen mensuel optimal des dépenses (près de 25 millions de dollars, dont 17 millions de dollars de masse salariale). L'Office n'a pas pu reconstituer son fonds de roulement pendant l'exercice examiné, à cause de sa situation financière toujours précaire.

92. *Situation de trésorerie.* L'insuffisance du financement constatée à plusieurs reprises au cours des années précédentes a gravement érodé la situation de trésorerie de l'Office, c'est-à-dire le montant des liquidités disponibles à tout moment sur les comptes en banque de l'Office et pouvant être utilisables pour remplir des obligations de base. Au 31 décembre 1997, les contributions en espèces annoncées mais non versées

représentaient 71 millions de dollars pour l'ensemble des comptes, dont 24,7 millions pour le budget ordinaire et 46,3 millions pour les projets. En outre, l'Autorité palestinienne n'avait pas encore remboursé à l'Office les sommes versées au titre de la taxe à la valeur ajoutée et des droits portuaires et droits connexes, qui s'élevaient à 17,7 millions de dollars à la fin de 1997. Ces facteurs ont encore aggravé la situation de trésorerie de l'Office, qui a eu les plus grandes difficultés à honorer ses obligations à temps à la fin de l'exercice budgétaire.

93. *Résultats financiers de l'exercice biennal.* À la clôture des comptes de l'exercice biennal 1996-1997, les recettes en espèces pour tous les fonds s'élevaient à 633,8 millions de dollars, dont 531,8 millions pour le budget ordinaire et 102 millions de dollars pour les projets. Les dépenses totales pour tous les fonds étaient de 651,6 millions de dollars, dont 531,5 millions de dollars au titre du budget ordinaire et 120,1 millions de dollars au titre des projets. L'excédent net des dépenses sur les recettes était de 17,8 millions de dollars, mais une grande partie des dépenses correspondait à des décaissements financés par des contributions déjà affectées reçues les années précédentes. Globalement, l'Office pouvait être considéré comme étant en «faillite technique» au 31 décembre 1997, car il aurait été incapable d'exécuter toutes ses obligations financières s'il avait dû mettre fin à ses activités. Ces obligations correspondaient essentiellement à des déficits cumulés sur certains comptes extrabudgétaires d'un montant de 17,7 millions de dollars, que l'Office ne pourrait combler que s'il reconstituait son fonds de roulement et obtenait de nouvelles contributions.

94. *Indemnités de licenciement.* Le budget du Fonds général pour l'exercice budgétaire 1996-1997 prévoyait un montant de 12,7 millions de dollars par an pour contribuer à la constitution d'une réserve estimée à 127 millions de dollars qui servirait à financer les indemnités de licenciement dues au personnel local en cas de dissolution de l'Office. Cette réserve a ensuite été ramenée à 121 millions de dollars pour tenir compte des indemnités de licenciement versées au personnel à l'occasion du transfert du siège de l'Office dans la zone d'opérations. De ce fait, la provision pour indemnités de licenciement inscrite au budget de l'exercice 1998-1999 a été de 12,1 millions de dollars. Sous la pression des contraintes financières, la provision n'a pas été financée ni en 1996 ni en 1997, bien que les indemnités de licenciement constituent un passif éventuel pour l'Office.

95. *Mesures exceptionnelles en faveur du Liban et du territoire occupé.* Depuis l'adoption de ces mesures, les dépenses consacrées aux activités essentielles menées par l'Office et financées par le compte correspondant dépasse les recettes; le déficit cumulé atteignait 18,7 millions de dollars

au 31 décembre 1997. Par ailleurs, les activités financées au titre des mesures exceptionnelles ont cessé progressivement à mesure que les besoins diminuaient. De ce fait, et comme il était probable qu'aucune nouvelle contribution ne serait fournie, les mesures exceptionnelles en faveur du Liban et du territoire occupé ont pris fin officiellement à la fin de 1997, et le déficit cumulé a été intégré aux comptes du Fonds général au 31 décembre 1997. Cette solution pragmatique, adoptée en juin 1997 à une réunion officieuse des principaux donateurs, a donné lieu à une opération comptable qui n'a entraîné aucun mouvement de fonds entre les comptes bancaires de l'Office. Les mesures exceptionnelles en faveur du Liban et du territoire occupé n'apparaîtront donc pas dans les comptes de l'Office.

C. Activités extrabudgétaires

96. *Programme de mise en oeuvre de la paix.* Au 31 décembre 1997, le compte de ce projet indiquait un excédent de 37,2 millions de dollars, soit la différence entre 172,1 millions de dollars de recettes effectives reçus depuis le début du programme et 134,9 millions de dollars de dépenses effectives. Le total des annonces de contributions et des contributions pour le programme était de 219 millions de dollars, dont 41 millions de dollars restant à recevoir. Toutes les contributions étaient affectées spécialement au financement d'activités spécifiques devant être exécutées dans des délais variables. L'Office prévoyait que les dépenses au titre du Programme de mise en oeuvre de la paix seraient d'environ 20 millions de dollars en 1998.

97. *Appel d'urgence spécial.* Au 31 décembre 1997, le compte de ce projet indiquait un excédent de 7,8 millions de dollars, représentant les contributions effectivement versées depuis le lancement de l'appel en juillet 1997. Les contributions ayant généralement été versées tard dans l'année, aucune dépense n'avait été engagée en 1997. Au 30 juin 1998, le total des contributions annoncées s'élevait à 10 millions de dollars. Comme certaines contributions ont été reçues tôt en 1998, l'Office prévoyait de financer, au titre de l'appel, des activités d'un coût de 7,5 millions de dollars en 1998. Toutes les contributions reçues à ce titre sont affectées spécialement au financement de projets spécifiques qui doivent être exécutés dans des délais variables.

98. *Hôpital européen de Gaza.* Au 31 décembre 1997, le compte de l'Hôpital européen de Gaza avait un déficit cumulé de 11,1 millions de dollars, soit la différence entre les dépenses effectives de 54 millions de dollars et les recettes effectives de 42,9 millions de dollars, étant entendu que des recettes perçues de 4,6 millions de dollars étaient destinées à financer des achats qui n'avaient pas encore commencé, en application d'une décision du conseil d'administration de l'hôpital. Sur

ce déficit cumulé, 1,3 million de dollars correspondaient à des contributions annoncées mais non versées et 9,8 millions de dollars restants n'étaient pas couverts par des annonces de contributions. Ce déficit cumulé était dû à des hausses de coûts et à l'insuffisance des contributions versées à différents stades de la construction. L'Office a donc dû avancer des fonds en les prélevant sur d'autres postes budgétaires compte tenu du montant des contributions annoncées pour éviter de retarder l'exécution du projet et d'avoir à payer des pénalités encore plus coûteuses. Des contributions supplémentaires et le versement des contributions annoncées étaient nécessaires pour résorber le déficit du compte de l'hôpital.

99. *Transfert du siège.* Au 31 décembre 1997, le compte pour le transfert du siège était en déficit de 5,7 millions de dollars, soit le solde des dépenses effectives de 17,3 millions de dollars et des 11,6 millions de dollars de recettes effectives. Les dépenses pour le transfert du siège ont dépassé le budget fixé à 13,5 millions de dollars en raison du paiement d'indemnités de licenciement plus élevées que prévu et d'un surcoût de 1,8 million de dollars pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le siège, provoqué notamment par le resserrement des délais de construction et par des fermetures fréquentes et prolongées de l'accès à la Bande de Gaza pendant la construction. Le manque à financer et le dépassement du budget ont contraint l'Office à avancer des fonds prélevés sur le Fonds général dans l'attente des contributions annoncées pour le transfert du siège afin que l'opération soit achevée à la date prévue. Le compte pour le transfert du siège restait ouvert dans l'attente des financements supplémentaires nécessaires pour financer le déficit cumulé.

D. Situation financière actuelle

100. *Description générale.* La situation de l'Office est restée critique pendant l'exercice examiné : forte insuffisance du financement du budget ordinaire, maintien des mesures d'austérité, fonds de roulement et réserves de trésorerie épuisés, et déficits accumulés sur certains comptes de projet. Ce déficit structurel, dû au fait que le niveau des contributions ne suit pas l'accroissement naturel du nombre des réfugiés ni le rythme de l'inflation qui augmentent le coût du maintien d'un niveau de services constant, n'a donné aucun signe d'amélioration. En 1997, l'Office, qui fonctionnait déjà bien en deçà des niveaux antérieurs, n'a évité la cessation de paiement qu'en adoptant de nouvelles mesures d'austérité et en lançant des appels d'urgence pour réunir des fonds supplémentaires afin de continuer à assurer sa mission sans interruption.

101. *Mesures d'austérité.* Au début de la période examinée, l'Office appliquait déjà une série de mesures d'austérité introduites à cause de l'insuffisance des apports financiers depuis 1993 et reconduites d'année en année, faute d'une amélioration de la situation financière. Représentant un montant de 50 millions de dollars à la mi-1997, ces mesures comprenaient une compression considérable des crédits pour l'engagement de personnel temporaire, pour les véhicules, le matériel, les fournitures médicales et autres, la formation, l'entretien, les frais d'hospitalisation et les voyages; l'absence de dotations aux provisions pour hausses des salaires; le gel de certains postes et l'absence de dotations aux provisions pour indemnités de licenciement. Ces mesures ont permis de réduire les dépenses en espèces du programme ordinaire de 312 millions de dollars à 262 millions de dollars en 1997.

102. *Situation à la mi-1997.* Malgré ces mesures, à la mi-1997, les recettes escomptées pour l'année au titre du budget ordinaire étaient estimées à seulement 242 millions de dollars. L'Office se trouvait donc devant un déficit structurel de 20 millions de dollars pour 1997, égal au solde des décaissements et les encaissements escomptés pour l'année. Si rien n'avait été fait, l'Office aurait été en cessation de paiement à la fin de l'année 1997 et aurait dû mettre fin à ses activités. Ce déficit s'accompagnait d'un grave problème de trésorerie qui signifiait notamment que l'Office aurait aussi été dans l'incapacité de payer ses 22 000 salariés.

103. *Mesures prises en août 1997.* Dans ce contexte, l'Office n'a eu d'autre choix que d'appliquer de nouvelles mesures d'austérité et d'économie qui ont entraîné une diminution directe des services, malgré tous les efforts faits pour éviter une telle issue. Ces mesures, annoncées en août 1997, comprenaient le gel général des recrutements; une réduction de 15 % des postes internationaux; le gel des crédits prévus dans le budget ordinaire pour la rénovation des abris, les aides financières sélectives et les bourses universitaires; le gel pour les deux derniers mois de 1997 des services d'hospitalisation en dehors des cas d'urgence, sauf pour les personnes les plus démunies; l'introduction de frais de scolarité à des tarifs équivalant à ceux des autorités des pays hôtes.

104. *Réunion extraordinaire de septembre 1997.* Étant donné la gravité de la situation, le Commissaire général a convoqué une réunion extraordinaire des principaux donateurs et des autorités des pays hôtes, à Amman en septembre 1997. L'Office a attiré l'attention des participants sur la nature et la gravité de la crise financière, et a souligné qu'elle le mettait dans l'incapacité d'exécuter le mandat que lui avait confié la communauté internationale. Il a également demandé une aide d'urgence pour remédier au manque de ressources dans l'immédiat. Les donateurs ont réagi vite et généreuse-

ment. Ils ont annoncé le versement de contributions supplémentaires d'un montant de 21 millions de dollars en 1997, ce qui a permis à l'Office d'éviter de peu la cessation de paiement. L'Office a ainsi pu annuler, avant même leur entrée en vigueur, les mesures concernant les services d'hospitalisation et les frais de scolarité.

105. *Mesures d'austérité et d'économie en 1998.* L'Office a commencé l'année 1998 avec un fonds de roulement épuisé et des réserves de trésorerie au plus bas, sans que rien n'annonce une augmentation notable des recettes globales. Comme les encaissements attendus en 1998 étaient largement inférieurs au budget ordinaire de 314 millions de dollars prévu pour l'année, l'Office a dû reconduire les mesures d'austérité introduites précédemment, y compris celles qui avaient été annoncées en août 1997 et qui n'avaient pas été annulées. Les dépenses prévues ont été réduites aussi légèrement par le maintien à un niveau volontairement élevé du nombre de postes vacants et par le report de l'embauche de personnel local et international à la suite du gel général des recrutements, par les économies issues des mesures de restructuration antérieures ou en cours d'exécution, notamment l'embauche d'enseignants contractuels et la diminution du nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international, et par la non-utilisation de certains crédits budgétaires par suite de l'application de contrôles financiers plus stricts.

106. *Situation financière à la mi-1998.* L'ensemble de ces facteurs a permis de maintenir les décaissements prévus en 1998 en deçà des 314 millions de dollars approuvés par l'Assemblée générale. Au 30 juin 1998, les dépenses prévues pour le programme ordinaire étaient de 253 millions de dollars, alors que 252 millions de dollars de recettes étaient prévus. L'Office s'efforçait de réunir des contributions supplémentaires pour combler le déficit structurel estimé à 1 million de dollars. Néanmoins, le budget de l'Office pour 1998 n'a pas été financé en totalité et le déficit budgétaire, estimé à 62 millions, a de nouveau été élevé. Les ressources disponibles sont restées insuffisantes pour permettre de lever les mesures d'austérité et d'économie adoptées précédemment, lesquelles se sont traduites par le gel de certaines activités inscrites au budget adopté par l'Assemblée générale et ont eu inévitablement des répercussions négatives sur les programmes. La situation de trésorerie est toujours très instable et contraint l'Office à vivre au jour le jour pour équilibrer les recettes et les dépenses. Le fonds de roulement était pratiquement inexistant, l'Office étant donc à la merci de la moindre variation des recettes ou des dépenses prévues.

Chapitre IV Questions juridiques

A. Personnel de l'Office

107. *Arrestation et détention de membres du personnel.* Le nombre de membres du personnel de l'Office arrêtés et emprisonnés dans l'ensemble de la zone d'opérations est passé de 44 au cours de la période précédente à 61 pour la période examinée (voir annexe I, tableau 13). La plupart ont été relâchés sans inculpation ni procès après des périodes de détention relativement courtes. Cependant, neuf membres du personnel étaient encore détenus au 30 juin 1998 contre quatre au 30 juin 1997. Dans la bande de Gaza, l'Autorité palestinienne a arrêté et emprisonné 15 membres du personnel, au lieu de 18 au cours de l'année précédente. Tous ont été détenus assez brièvement. Les autorités israéliennes ont arrêté deux membres du personnel au terminal de Rafah. À la fin de la période examinée, l'un d'entre eux était toujours détenu. En Cisjordanie, l'Autorité palestinienne a arrêté et emprisonné cinq membres du personnel, contre neuf au cours de l'année précédente. Au 30 juin 1998, l'un d'entre eux était toujours en détention. Le nombre de membres du personnel arrêtés et emprisonnés par les autorités israéliennes en Cisjordanie a augmenté, passant de cinq au cours de la période précédente à 14. Trois membres étaient encore détenus au 30 juin 1998. Le nombre de membres du personnel arrêtés et détenus en République arabe syrienne a aussi augmenté sensiblement : 12 personnes ont été arrêtées et détenues, et neuf ont été libérées, contre deux arrêtées puis libérées au cours de la période précédente. Treize membres du personnel ont été arrêtés et détenus en Jordanie, contre six au cours de la période précédente. L'un d'entre eux était toujours détenu au 30 juin 1998. Aucun membre du personnel n'a été arrêté et détenu au Liban; un l'avait été au cours de la période précédente.

108. *Protection des membres du personnel détenus.* Les autorités compétentes n'ont pas toujours fourni en temps opportun à l'Office des informations suffisantes sur les motifs de l'arrestation et de la détention des membres du personnel. Faute d'informations suffisantes, il n'a pas toujours été possible d'établir dans quelle mesure les fonctions officielles des agents étaient en cause, eu égard aux droits et obligations découlant de la Charte des Nations Unies, de la Convention de 1946 sur les privilèges et les immunités des Nations Unies et des dispositions pertinentes du Statut et du Règlement du personnel de l'UNRWA. L'Office n'a donc pas pu exercer pleinement son droit de veiller à la protection de ses agents arrêtés et détenus.

109. *Accès aux membres du personnel détenus.* Pour la première fois, l'Office a pu avoir accès à tous les centres de détention de l'Autorité palestinienne dans la bande de Gaza et rendre visite à ses agents incarcérés. Toutefois, il a dû parfois attendre plus d'un an pour avoir accès aux agents incarcérés dans la bande de Gaza, en particulier à ceux détenus ailleurs qu'à la prison centrale de Gaza. L'Autorité palestinienne n'a pas fourni d'informations sur le lieu et les raisons de la détention des membres du personnel en Cisjordanie. Cependant, dans certains cas, l'Office a pu déterminer le lieu de détention de ses agents par des voies officieuses et leur a rendu visite. En Cisjordanie, il a obtenu sans trop de difficultés des autorités israéliennes des informations sur le lieu de détention de ses agents et sur les motifs de leur arrestation. Cependant, les autorités israéliennes ne l'ont pas autorisé à prendre contact avec ses agents détenus en Cisjordanie jusqu'en février 1998, date à laquelle, après de nombreuses démarches, il est devenu possible de rendre visite à tous les prisonniers, sauf un. Il est resté impossible pour l'Office de rendre visite à ses agents incarcérés en République arabe syrienne, malgré ses demandes répétées; il a cependant pu obtenir des informations sur les lieux de détention de la plupart des agents. L'Office n'a rendu visite à aucun agent détenu en Jordanie.

110. *Traitement et état de santé des agents incarcérés.* L'Office a continué de se préoccuper du traitement réservé à ses agents détenus et de leur état de santé. Les difficultés d'accès à ces agents, décrites au paragraphe précédent, ont empêché l'Office d'obtenir des informations sur leur santé. Un agent détenu dans la bande de Gaza s'est plaint d'avoir subi de mauvais traitements de la part de l'Autorité palestinienne au cours de sa détention. L'état de santé d'un autre agent détenu par l'Autorité palestinienne et qui souffre de problèmes rénaux est resté préoccupant. De manière générale, le nombre d'agents se plaignant de mauvais traitements de la part de l'Autorité palestinienne a diminué. En Cisjordanie, deux membres du personnel se sont plaints d'avoir été maltraités par les autorités israéliennes. En Jordanie, aucun agent ne s'est plaint de mauvais traitement de la part des autorités gouvernementales. En République arabe syrienne, en revanche, un agent s'est plaint de mauvais traitements.

111. *Liberté de circulation des agents en poste en Cisjordanie et à Gaza.* Les dispositions prises pour des raisons de sécurité par les autorités israéliennes pour réglementer les entrées et les sorties en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, mentionnées dans les précédents rapports, sont restées en vigueur durant la période examinée. Ces dispositions, décrites plus précisément ci-après, sont notamment : l'octroi de permis réglementant les déplacements des agents locaux; des contrôles et des fouilles des véhicules de

l'Office aux points de passage; des bouclages de la Cisjordanie et de la bande de Gaza; l'imposition de couvre-feux et de bouclages internes; et des restrictions concernant la traversée du pont Allenby. En septembre 1997, les autorités ont imposé de nouvelles restrictions, obligeant les Palestiniens résidant en Cisjordanie et à Gaza à obtenir une autorisation supplémentaire pour conduire un véhicule en Israël (voir par. 114). De ce fait, les déplacements des agents et des véhicules de l'Office ont été sérieusement entravés et souvent empêchés, ce qui a perturbé les opérations sur le terrain et au siège. Les restrictions s'appliquaient principalement aux agents locaux, qui représentent 99 % de l'ensemble des effectifs de l'Office en Cisjordanie et à Gaza. Les restrictions pesant sur les activités de l'Office l'ont empêché d'être pleinement efficace et n'ont pas toujours respecté son statut juridique. Dans le cadre de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies et en s'appuyant sur l'Accord Comay-Michelmores de 1967, l'Office a poursuivi ses démarches auprès des autorités israéliennes à tous les échelons pour que ces restrictions soient assouplies.

112. *Bouclages de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.* Soit à la suite de violents incidents, soit à titre préventif, les autorités israéliennes ont, à plusieurs reprises, décrété le bouclage de la Cisjordanie et/ou de la bande de Gaza, pour un total de 57 jours. En raison d'attentats à la bombe commis à Jérusalem le 30 juin 1997 et le 4 septembre 1997, des bouclages ont été imposés pendant 47 jours durant la période allant du 30 juillet au 15 septembre 1997. En outre, des bouclages ont été imposés à titre préventif pendant 10 jours correspondant aux jours fériés israéliens. Le nombre de jours de bouclage a été inférieur à celui de la période précédente, en particulier en Cisjordanie, où il a baissé de plus de 50 %. Lors des bouclages complets, les Palestiniens titulaires d'une carte d'identité de Cisjordanie et de la bande de Gaza, y compris les agents de l'Office, ont été empêchés de quitter leur lieu de résidence et ont été privés de leur permis sans préavis. Par ailleurs, le 14 mai 1998, suite à de violents incidents, les points de passage de Rafah et d'Erez ont été fermés pendant quelques heures.

113. *Bouclages internes en Cisjordanie.* Des bouclages internes ont été imposés à deux reprises durant la période examinée, en même temps que les deux bouclages complets décidés à la suite de violents incidents et qui ont été mentionnés ci-dessus. Lors des bouclages internes, les autorités ont interdit d'entrer dans certaines localités ou d'en sortir, ce qui a entravé les déplacements en Cisjordanie, en particulier entre les villes et les camps et villages isolés. Les dates du premier bouclage interne ont varié d'une région à l'autre : du 30 juillet au 28 août 1997 à Bethléem, du 30 juillet au 14 août 1997 à Hébron, du 30 juillet au 13 août 1997 à Ramallah et Jéricho,

et du 30 juillet au 8 août 1997 à Naplouse. Le deuxième bouclage interne a été imposé le 4 septembre 1997 à Bethléem, Jenin, Jéricho, Naplouse, Qalqiliya, Ramallah et Tulkarem, et levé dans toutes ces régions le 14 septembre 1997. Par ailleurs, un couvre-feu a été imposé dans le village cisjordanien d'Asira Shemaliya du 21 septembre au 7 octobre 1997. Les bouclages internes et les couvre-feux ont gravement entravé les activités de l'Office dans les zones touchées.

114. *Délivrance de permis aux agents locaux.* Les Palestiniens résidents locaux, y compris les agents de l'Office, étaient toujours tenus d'obtenir un permis des autorités israéliennes pour se déplacer entre la Cisjordanie et la bande de Gaza ou pour pénétrer en Israël à partir de ces deux zones. L'Office a donc dû continuer à demander des permis permanents ou spéciaux pour ses agents locaux afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions. Un grand nombre de demandes de permis permanents ou spéciaux ont été rejetées par les autorités israéliennes pour des raisons de sécurité non précisées. Cependant, les refus de permis spéciaux pour le personnel en poste à Gaza ont été moins nombreux qu'au cours de la période précédente, ce qui peut s'expliquer par l'absence de bouclages complets au cours des neuf derniers mois de la période examinée. Le nombre de permis permanents accordés au personnel de l'Office en poste à Gaza est passé de 15 au 30 juin 1997 à 34 au 30 juin 1998. En revanche, le nombre de permis permanents accordés au personnel en poste en Cisjordanie s'est réduit de 320 au 30 juin 1997 à 270 au 30 juin 1998. À partir de septembre 1997, sans consultation préalable, les autorités ont apposé sur tous les permis délivrés aux Palestiniens résidant en Cisjordanie ou à Gaza, y compris le personnel de l'Office, une interdiction expresse de conduire un véhicule en Israël. Pour conduire les véhicules de l'Office en Israël, le personnel résidant en Cisjordanie ou à Gaza devait obtenir une autorisation supplémentaire. En dépit des demandes de dispense pour le personnel de l'Office, ces restrictions étaient toujours en vigueur à la fin de la période examinée et seul un petit nombre d'autorisations de conduire en Israël avait été délivré. À la fin de la période examinée, l'Office discutait toujours de la question avec les autorités israéliennes. En pratique, les interdictions n'ont pas toujours été strictement appliquées. Au début de 1998, il est devenu possible aux agents locaux de Cisjordanie d'obtenir des permis pour se rendre dans la bande de Gaza, ce qui n'était pas le cas auparavant. De par sa nature même, le système des permis a compliqué et entravé les déplacements des agents de l'Office, a introduit un élément d'imprévisibilité dans les activités de l'Office et lui a imposé une lourde charge administrative, puisqu'il est obligé d'avoir un service administratif supplémentaire chargé d'obtenir et de faire renouveler des permis de durée limitée à l'usage de plusieurs centaines de ses agents.

115. *Entrée à Jérusalem.* La plupart des autorisations permanentes délivrées aux agents locaux de l'Office ont été accordées aux agents qui résident en Cisjordanie afin qu'ils puissent se rendre à leur travail dans les locaux de l'Office à Jérusalem, en particulier au bureau extérieur en Cisjordanie, ainsi qu'aux huit écoles et aux deux centres de santé. Après les bouclages du 30 juillet et du 4 septembre 1997, toutes ces autorisations ont été révoquées et il a fallu en demander de nouvelles. Les agents ont donc eu des difficultés à se rendre à leur travail dans la zone de Jérusalem, et en particulier au bureau extérieur, dont deux agents locaux sur trois résident en Cisjordanie.

116. *Point de passage d'Erez.* Presque tous les véhicules de l'Office en provenance de la bande de Gaza et transitant par le point de passage d'Erez, qui est le principal point de transit entre la bande de Gaza et Israël, ont continué à faire l'objet de fouilles intérieures et extérieures. Tous les véhicules, à l'exception de ceux transportant des membres du personnel ayant le statut diplomatique, soit sept sur quelque 67 fonctionnaires internationaux en poste à Gaza durant la période examinée, ont fait l'objet de fouilles, qu'ils soient conduits par des agents locaux ou par des fonctionnaires recrutés internationalement. En mars 1996, l'Office avait accepté, à titre exceptionnel, que les véhicules conduits par des fonctionnaires internationaux soient soumis à inspection à la sortie de la bande de Gaza, étant entendu qu'il s'agissait d'une mesure pratique et temporaire, justifiée par des problèmes de sécurité invoqués par les autorités israéliennes. Cependant, les procédures mises en place à cette occasion à Erez sont restées en vigueur pendant la période examinée et les fouilles ont été aussi systématiques. L'ouverture d'une voie spéciale réservée aux hautes personnalités et aux organisations internationales, et la distribution de cartes magnétiques, qui devaient accélérer le franchissement du point de passage, n'ont pas simplifié ni accéléré les fouilles, qui ont continué de retarder considérablement les agents de l'Office. L'Office s'est plaint auprès des autorités israéliennes des fouilles méticuleuses et des complications qui en résultaient.

117. *Pont Allenby.* Les autorités ont continué de fouiller les agents locaux et les fonctionnaires internationaux résidant en Cisjordanie ou à Gaza et traversant le pont Allenby depuis la Jordanie, occasionnant des retards considérables. À la fin de la période considérée, les retards ont été particulièrement longs à cause des fouilles et des vérifications approfondies entreprises au hasard par les douanes. Les autorités israéliennes ont continué d'interdire aux agents locaux de prendre place à bord des véhicules qui assurent le service de courrier de l'Office dans la zone du pont et de limiter le nombre de jours par semaine et les heures pendant lesquels ces agents peuvent se rendre de la Jordanie à la bande de Gaza via la

Cisjordanie en traversant le pont Allenby. L'Office a entrepris des démarches auprès des autorités israéliennes et palestiniennes concernées au sujet de ces deux questions. Les autorités israéliennes ont continué d'exiger de tous les fonctionnaires traversant, dans l'exercice de leurs fonctions, le pont Allenby vers la Jordanie, à l'exception des titulaires d'un visa diplomatique, le paiement d'une redevance censée être un droit de passage. Par ailleurs, les agents locaux se rendant en Jordanie devaient verser aux autorités israéliennes ou palestiniennes, selon leur lieu de résidence, un droit supplémentaire censé être un droit de sortie. L'Office s'est élevé contre la perception de ces droits, qui est une violation de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Les autorités israéliennes ont informé l'Office qu'elles avaient pris une décision de principe visant à dispenser l'Office du versement des droits de sortie au pont Allenby et au terminal de Rafah. Des mesures provisoires qui dispensent de ces versements un petit groupe de hauts responsables de l'Office qui traversaient régulièrement le pont dans l'exercice de leurs fonctions ont été mises en place. Au sujet des dispositions relatives à l'exonération des droits de sortie, l'Office a rappelé qu'il était en droit de demander une exonération générale en vertu de la Convention de 1946 et qu'il ne pouvait accepter qu'un arrangement qui ne limiterait pas ses activités. Comme précédemment, il n'a été autorisé à utiliser qu'un nombre restreint de véhicules pour transporter des fonctionnaires recrutés internationalement via le pont Allenby et a été prié de notifier 24 heures à l'avance chaque passage d'un fonctionnaire international non titulaire de la carte spéciale de passage. Les autorités israéliennes ont interdit aux véhicules de l'Office immatriculés en Jordanie et portant une plaque diplomatique de traverser le pont Allenby depuis la Jordanie, alors que des véhicules similaires appartenant à d'autres organisations internationales ont apparemment pu passer librement. L'Office n'a donc pu utiliser, pour ses passages de routine, que les véhicules immatriculés dans la bande de Gaza ou en Cisjordanie. À la fin de la période examinée, les autorités israéliennes ont accordé à deux chauffeurs locaux l'autorisation, demandée de longue date, de se rendre au terminal du pont Allenby.

118. *Chauffeurs ayant le statut international.* En raison des restrictions imposées aux déplacements des agents locaux à l'entrée et en provenance de la bande de Gaza, au pont Allenby et à l'aéroport Ben Gourion, l'Office a dû continuer d'employer des fonctionnaires supplémentaires recrutés internationalement comme chauffeurs afin d'assurer les services de valise et de courrier pour son siège à Gaza et ses opérations sur le terrain. L'utilisation de cinq fonctionnaires recrutés internationalement comme chauffeurs a coûté beaucoup plus cher à l'Office que l'embauche de cinq agents locaux. Durant la période examinée, l'autorisation de se

rendre à l'aéroport, nécessaire pour les services de valise diplomatique, a finalement été accordée à un chauffeur doté du statut international, ce qui a porté à deux le nombre de titulaires de cette autorisation.

119. *Fonctionnaires internationaux ayant le statut de résidents locaux.* Les autorités israéliennes ont continué de refuser des visas de service aux fonctionnaires recrutés internationalement, titulaires de cartes d'identité de Jérusalem, de Cisjordanie et de Gaza, et d'exiger des autorisations de déplacement entre la Cisjordanie, la bande de Gaza et Israël. Elles ont refusé à plusieurs reprises de délivrer cette autorisation à un fonctionnaire pour des raisons de sécurité non précisées. L'Office a fait savoir à plusieurs reprises que, par principe, tous les fonctionnaires internationaux devaient bénéficier du même traitement.

B. Services et locaux de l'Office

120. *Prestation de services.* Compte tenu de l'ampleur des opérations de l'Office et du nombre d'agents locaux qu'il emploie, les restrictions imposées par les autorités israéliennes aux déplacements de ses agents et de ses véhicules pour des motifs de sécurité ont continué de nuire gravement à ses activités en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Elles ont entravé la fourniture des services et ont été source de retards, d'inefficacité et de dépenses supplémentaires. Parmi les conséquences, il faut signaler les retards et les surcoûts dans l'exécution des projets, l'impossibilité pour les agents de se rendre à leur lieu de travail, notamment dans les écoles, les centres de formation, les dispensaires et les services administratifs de l'Office, l'impossibilité pour les réfugiés de se rendre dans les installations de l'Office, l'impossibilité pour les élèves résidant à Gaza de se rendre dans les centres de formation de Cisjordanie (voir par. 209), les retards dans l'acheminement des marchandises entre la Cisjordanie et la bande de Gaza et en Cisjordanie même, et l'impossibilité pour les hauts fonctionnaires locaux en Cisjordanie de rendre visite à leurs homologues à Gaza et vice versa (voir aussi par. 190 et 194).

121. *Fonctionnement du siège.* Les mesures de sécurité décrétées par Israël ont continué d'entraver le fonctionnement du siège de l'Office à Gaza. La libre circulation des personnes et des marchandises, essentielle pour que le siège puisse jouer son rôle de gestion et de coordination, n'a pas toujours été possible. Les restrictions du franchissement du point de passage d'Erez et du pont Allenby ont été pour beaucoup dans ces difficultés.

122. *Importation de marchandises.* La modification des règles applicables à l'entrée des camions dans la bande de

Gaza a permis de réduire les retards à l'importation. En effet, jusqu'en octobre 1997, il était interdit aux agents locaux résidant en Cisjordanie ou à Jérusalem de conduire des camions de l'Office pour entrer dans la bande de Gaza, sauf s'ils étaient accompagnés d'un fonctionnaire recruté internationalement. De ce fait, l'Office devait soit envoyer des camions de la bande de Gaza en Cisjordanie pour enlever les livraisons, soit remplacer les chauffeurs de Gaza au point de passage d'Erez. À partir d'octobre 1997, les autorités israéliennes ont levé cette interdiction à condition que tout déplacement soit notifié 24 heures à l'avance et qu'un sauf-conduit soit obtenu des services chargés de la sécurité.

123. *Conseils et assistance juridique.* L'Office a continué de fournir des conseils et une aide juridiques, notamment aux réfugiés candidats au regroupement familial dans la bande de Gaza. Il a également répondu à un grand nombre de demandes de confirmation du statut de réfugié émanant de réfugiés et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales du monde entier. Il a offert trois bourses d'études de maîtrise de droit à l'Université Bir Zeit en Cisjordanie.

124. *Incursions dans les locaux de l'Office.* Le nombre d'incursions dans les locaux de l'Office a augmenté de manière inquiétante au cours de la période examinée, surtout en Cisjordanie. Suite à de prétendus troubles, les autorités israéliennes ont fait intrusion dans les locaux de l'Office en Cisjordanie à huit reprises, contre quatre au cours de la période précédente. Elles ont aussi lancé des explosifs contre des installations de l'Office en Cisjordanie à 11 reprises. À chaque fois, l'Office a protesté officiellement. En mars 1998, des Palestiniens non identifiés ont menacé le directeur d'une école de l'Office en Cisjordanie de violences si le drapeau palestinien n'était pas hissé sur le bâtiment. Plus tard, ces mêmes individus ou d'autres personnes ont remplacé le drapeau des Nations Unies par le drapeau palestinien. L'incident a été signalé à l'Autorité palestinienne et les mesures voulues ont été prises. Dans la bande de Gaza, une patrouille conjointe israélo-palestinienne a fouillé une école. Aucune incursion n'a été signalée en Jordanie, au Liban ni en République arabe syrienne.

125. *Inspection des marchandises.* Les autorités palestiniennes, censément préoccupées par la qualité de la farine, ont entravé la distribution par l'Office de rations de farine en Cisjordanie à plusieurs occasions, en août et en septembre 1997. L'Office ayant vivement protesté, la distribution s'est poursuivie normalement pendant le reste de la période examinée. En juin 1998, une cargaison de 26 conteneurs de farine a été retenue indûment pendant 24 heures par les douanes de l'Autorité palestinienne au point de passage d'Erez. La cargaison a finalement pu repartir après interven-

tion de l'Office auprès des plus hauts responsables de l'Autorité palestinienne.

126. *Taxe sur le carburant diesel.* L'Office a présenté des protestations officielles aux autorités syriennes à propos de la perception d'une taxe dont le paiement est une condition préalable de l'immatriculation annuelle des véhicules diesel immatriculés pour la première fois à partir du 1er janvier 1990, taxe qui, de l'avis de l'Office, constituait un impôt direct au sens de la Convention de 1946 sur les privilèges et les immunités des Nations Unies. La Convention exonère l'Office du paiement de ces impôts.

127. *Construction de locaux.* L'Office a poursuivi ses efforts pour faciliter la reprise rapide de la construction d'une école répondant à un besoin urgent dans le village cisjordanien de Beit Surik.

128. *Poursuites pénales.* L'Office a poursuivi ses démarches auprès des autorités israéliennes et palestiniennes pour qu'elles engagent des poursuites pénales contre un ancien fonctionnaire accusé de détournement de fonds au préjudice du régime de subvention des dépenses d'hospitalisation des réfugiés palestiniens de Cisjordanie.

129. *Immunité de juridiction.* Les autorités israéliennes ayant engagé des poursuites pénales contre un chauffeur de l'Office impliqué dans un accident de circulation dans l'exercice de ses fonctions, l'Office a fait valoir que ses agents jouissaient d'une immunité de juridiction pour tous les actes officiels accomplis au nom de l'Office et a demandé aux autorités israéliennes de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect de ses privilèges et immunités. L'Office poursuit activement ses démarches.

130. *Remboursement de la taxe à la valeur ajoutée et autres taxes.* À la fin de la période examinée, l'Autorité palestinienne n'avait toujours pas remboursé à l'Office les paiements faits au titre de la taxe à la valeur ajoutée ni les droits portuaires et droits connexes acquittés par lui sur les fournitures à destination de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, dont l'Office demandait le remboursement depuis octobre 1995 en vertu des dispositions contenues dans l'échange de lettres en date du 24 juin 1994 entre le Commissaire général de l'Office et le Président de l'Organisation de libération de la Palestine. Au total, les montants dus au 30 juin 1998 s'élevaient à 15,7 millions de dollars pour la taxe à la valeur ajoutée et à 3,3 millions de dollars pour les droits portuaires et droits connexes.

C. Créances sur les gouvernements

131. L'Office déplore qu'aucun progrès n'ait été accompli au sujet de ses diverses créances sur les gouvernements.

Chapitre V Jordanie

A. Éducation

132. *Enseignement primaire et secondaire (premier cycle).* Les 198 écoles de l'Office en Jordanie ont accueilli 143 207 élèves de l'enseignement primaire (six ans de scolarité) et secondaire (quatre ans) du premier cycle au cours de l'année scolaire 1997/98, soit 2 426 élèves (1,7 %) de moins que l'année précédente. Cette quatrième diminution annuelle consécutive s'explique par le retour en Cisjordanie et dans la bande de Gaza de familles de réfugiés qui vivaient en Jordanie et par le transfert d'élèves réfugiés des écoles de l'Office aux écoles publiques. Ces dernières ont une semaine scolaire plus courte (cinq jours au lieu de six), sont proportionnellement beaucoup moins nombreuses à fonctionner selon un système de classes alternées (moins de 7 % contre 93 % pour les écoles de l'Office) et comportent un nombre d'élèves par classe moins élevé (en moyenne 30 élèves contre 41 dans les écoles de l'Office).

133. *Infrastructure scolaire.* Le mauvais état de nombreux bâtiments scolaires a continué de préoccuper l'Office, qui cherche à offrir des conditions de scolarité satisfaisantes aux élèves réfugiés. La situation était particulièrement préoccupante dans le cas de 33 écoles construites pendant les années 50 et 60 et de 24 écoles installées dans des bâtiments loués qui, globalement, représentent 54 % de l'ensemble des 106 installations scolaires de l'Office en Jordanie. Grâce aux fonds reçus pour remplacer les six écoles de l'Office à Irbid et Ashrafieh déclarées dangereuses au cours de la période couverte par le précédent rapport, on a commencé la construction de deux bâtiments scolaires qui remplaceront les locaux inutilisables du camp d'Irbid. Ils ont également permis de terminer la construction de cinq salles de classe, cinq ensembles sanitaires, trois réservoirs d'eau et un laboratoire ainsi que d'assurer le gros entretien de trois écoles. L'Office a continué de rechercher des contributions pour remplacer deux écoles devenues dangereuses à Wadi el-Rayyan et construire et équiper des salles d'ordinateurs dans les écoles pour les mettre en conformité avec les programmes scolaires jordaniens en matière d'informatique pour la quatrième année du secondaire. En dépit des généreuses contributions reçues pendant la période considérée, 90 % des élèves de quatrième

année n'avaient toujours accès qu'à des salles informatiques dont l'équipement était très largement insuffisant.

134. *Enseignement spécial.* Le programme d'enseignement spécial en Jordanie, qui est financé par des contributions au titre des projets, a continué de fournir aux enfants ayant des besoins particuliers ou des difficultés d'apprentissage des possibilités de réinsertion dans les premières classes du cycle élémentaire normal. Au cours de l'année scolaire 1997/98, le programme a concerné 800 enfants en classe de rattrapage, 560 enfants ayant des difficultés d'apprentissage et 24 enfants sourds. Ce programme, qui est considéré comme une initiative modèle en Jordanie, nécessite de nouveaux fonds au titre des projets afin de pouvoir être poursuivi au-delà de décembre 1998, date à laquelle les ressources existantes seront épuisées.

135. *Formation professionnelle et technique.* Au cours de l'année scolaire 1997/98, 1 225 stagiaires au total, dont 477 femmes et 363 internes, ont suivi 16 cours de formation commerciale et 12 cours de formation technique et semi-professionnelle dispensés par les centres de formation d'Amman et de Wadi Seer. L'Office a organisé au centre de Wadi Seer, en coopération avec une organisation non gouvernementale, trois cours de formation professionnelle de 17 semaines en câblage électrique, systèmes électriques et décoration d'intérieur auxquels ont participé 63 stagiaires. Comme les années précédentes, les stagiaires de l'Office ont obtenu en juillet 1997 d'excellents résultats aux examens généraux organisés dans les collèges communautaires administrés par le Ministère jordanien de l'enseignement supérieur, avec des taux de réussite de 97 % pour le centre d'Aman et de 92 % pour celui de Wadi Seer, alors que les moyennes nationales dans les disciplines techniques/professionnelles concernées étaient de 75 % et de 66 %, respectivement.

136. *Faculté de pédagogie.* La faculté de pédagogie du centre de formation d'Aman a dispensé une formation en cours d'emploi à 644 enseignants de l'Office, dont 212 femmes, et un enseignement pédagogique théorique à 347 diplômés de l'enseignement secondaire, dont 292 femmes. Au cours de la période considérée, 177 enseignants ont terminé le programme de formation en cours d'emploi en août 1997 et un étudiant a terminé le programme de formation théorique en juillet 1997. Tous ont reçu une licence en sciences de l'éducation.

137. *Bourses d'études universitaires.* Des bourses d'études universitaires ont été accordées à 267 réfugiés palestiniens de Jordanie, dont 100 femmes, qui avaient obtenu d'excellentes notes aux examens de fin d'études secondaires.

B. Santé

138. *Soins primaires.* L'Office a dispensé des services de santé aux réfugiés palestiniens en Jordanie dans 13 centres de soins, 4 antennes sanitaires et 6 centres de santé maternelle et infantile, qui tous offraient des services de planification familiale. Vingt et un de ces établissements étaient équipés de laboratoires, 17 dispensaient des soins spécialisés pour le traitement des maladies non transmissibles et un était équipé d'installations de radiologie et de physiothérapie. Les soins dentaires étaient assurés par 17 centres, outre 3 unités mobiles offrant des services de santé bucco-dentaire au niveau communautaire et dans les écoles. Les soins spécialisés (gynécologie et obstétrique, médecine interne, cardiologie et ophtalmologie) étaient assurés par roulement sur une base hebdomadaire, les médecins des centres de soins primaires procédant à un dépistage préalable avant d'orienter les patients pour un diagnostic et une prise en charge par les spécialistes. De nombreux réfugiés en Jordanie ont utilisé les services de santé publique, d'accès plus aisé.

139. *Soins secondaires.* En Jordanie, l'assistance en matière de soins secondaires a été intégralement assurée dans le cadre d'un mécanisme de remboursement partiel des dépenses engagées par les réfugiés pour les traitements dans les hôpitaux publics. Ces dépenses sont tombées à un niveau record, en raison de la faiblesse des tarifs pratiqués par les hôpitaux publics et de l'interruption à compter d'août 1996 des remboursements pour les traitements dans les hôpitaux privés.

140. *Campagne de traitement vermifuge.* Du fait des conditions socioéconomiques difficiles dans les camps de réfugiés, qui sont fréquemment surpeuplés et dont les installations sanitaires sont souvent insuffisantes, les taux d'infestation intestinale sont élevés. L'Office a donc engagé en avril 1998, avec l'aide de l'UNICEF, une campagne de traitement basé sur la stratégie à dose unique de l'OMS. Au total, 131 781 enfants ont été traités dans le cadre de cette campagne, qui a été menée dans toutes les écoles de l'Office en Jordanie.

141. *Coopération avec le Gouvernement jordanien.* La coopération que l'Office et le Ministère jordanien de la santé ont instaurée de longue date s'est poursuivie dans de nombreux domaines de l'action sanitaire : vaccination, santé de la famille, surveillance des maladies transmissibles, mise en valeur des ressources humaines pour la santé, contrôle de la qualité des médicaments essentiels, participation à des enquêtes nationales de santé et dons de vaccins contre l'hépatite B. En reconnaissance du rôle joué par l'Office en matière de santé en faveur des réfugiés palestiniens, la deuxième série de journées nationales de vaccination contre la poliomyélite, au printemps 1998, a débuté au centre de santé maternelle et

infantile de Nuzha, et le rôle de l'Office en matière de santé de la famille et de soins dentaires a été officiellement reconnu.

142. *Infrastructure sanitaire.* Les travaux d'agrandissement du centre de soins du nouveau camp d'Aman et du centre de santé maternelle et infantile de Msheirfeh, qui doivent permettre de remplacer le centre de santé de Zarqa et l'unité de physiothérapie du centre de santé de Baqa'a, ainsi que la construction à Waqqas d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir un centre de santé, un centre d'activités féminines et un centre de rééducation communautaire pour handicapés, ont pris fin. Les travaux en vue de remplacer la pharmacie centrale et de moderniser ses installations frigorifiques ont commencé. L'Office a cherché à obtenir des fonds pour la remise en état et la rénovation en profondeur de la polyclinique d'Aman et du dispensaire de Jabal el-Hussein, ainsi que pour le déménagement de trois antennes sanitaires de la vallée du Jourdain installées dans des locaux loués vétustes. Les fonds destinés aux projets lui ont permis de moderniser ou de remplacer du matériel devenu inadapté dans l'ensemble des installations de soins de santé primaires en Jordanie.

143. *Hygiène du milieu.* La phase finale d'un projet de construction de chemins et d'égouts dans le camp de Husn a pris fin. La troisième phase d'un autre projet du même type, d'une valeur d'un million de dollars, s'est poursuivie dans le nouveau camp d'Aman et les camps de Baqa'a, Jabal el-Hussein, Marka, Talbieh et Zarqa. Des projets similaires étaient en cours d'exécution en coopération avec le Département des affaires palestiniennes et les comités du nouveau camp d'Aman et des camps de Baqa'a, Irbid et Zarqa. L'Office a réalisé une étude de faisabilité détaillée de la mécanisation de la collecte et de l'élimination des ordures dans les camps de réfugiés de Jordanie qui lui a permis de présenter ensuite une proposition de projet. S'il trouve le financement nécessaire, ce projet permettra d'améliorer la gestion des déchets solides tout en réduisant les dépenses renouvelables et de récupérer l'investissement initial en moins de trois ans. L'Autorité jordanienne de l'eau a terminé la construction dans le camp de Souf d'un système d'égouts, qui sera relié au système municipal voisin, ce qui portera ainsi à 7 sur 10, le nombre de camps de réfugiés en Jordanie reliés à un réseau municipal/régional.

C. Aide d'urgence et services sociaux

144. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 1998, le nombre de réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'Office en Jordanie s'élevait à 1,46 million, soit une augmentation de 3,5 % par rapport au 30 juin 1997 (1,41 million), comparable au taux de croissance estimé de la population.

C'est en Jordanie que l'on compte le plus grand nombre de réfugiés, soit 41,6 % de l'ensemble des réfugiés immatriculés.

145. *Programme d'aide d'urgence.* C'est toujours la Jordanie qui a le plus faible pourcentage de réfugiés inscrits dans le programme d'aide – 2,6 % contre 5,6 % en moyenne pour l'ensemble des zones d'opérations de l'Office. Ce faible pourcentage s'explique par les conditions de vie relativement favorables dont jouissent les réfugiés en Jordanie ainsi que par les services auxquels ils ont droit en tant que citoyens jordaniens et par le maintien par l'Office de stricts critères d'éligibilité. Le nombre de réfugiés inscrits a augmenté de 6,0 %, passant de 35 427 au 30 juin 1997 à 37 542 au 30 juin 1998.

146. *Remise en état de logements.* À la suite du gel des crédits au titre du budget ordinaire pour la remise en état de logements, l'Office a utilisé au cours de la période considérée des fonds destinés aux projets pour remettre en état les logements de quatre familles bénéficiant du programme spécial de secours d'urgence.

147. *Lutte contre la pauvreté.* Vingt-neuf familles inscrites dans le programme spécial de secours d'urgence qui avaient créé des microentreprises avec l'aide financière et technique de l'Office ont obtenu des revenus réguliers suffisants pour ne plus être inscrites sur les listes de réfugiés recevant des rations. Grâce aux fonds et à l'aide d'une organisation non gouvernementale, les six programmes d'épargne et de prêt avec garantie mutuelle créés dans des camps de réfugiés ont accordé au total 20 830 dollars pour 22 projets de création de revenus (dont 16 projets engagés par des femmes et 6 engagés par des hommes) au cours de la période considérée. La renégociation de l'accord avec la banque locale a permis d'obtenir des taux d'intérêt plus favorables pour les activités de prêts communautaires, et de faciliter ainsi la viabilité financière des activités concernées.

148. *Participation des femmes au développement.* Les 21 centres d'activités féminines de Jordanie étaient tous gérés par les communautés, avaient adopté leurs statuts et géraient des écoles maternelles/jardins d'enfants. Les revenus tirés des projets rémunérateurs et les commissions provenant des activités de formation et autres ont permis à quatre de ces centres (nouveau camp d'Aman et camps d'Aqaba, Jabal el-Husseïn et Zarqa) d'avoir des revenus suffisants au cours de la période considérée pour se passer à nouveau de l'aide financière de l'Office. L'Office a offert aux membres des comités locaux des programmes de formation à l'autogestion, et son personnel a aidé les centres à parvenir à l'indépendance financière. L'entreprise de filage de laine du centre de Jerash a poursuivi ses activités de manière satisfaisante, assurant un revenu à 70 femmes. Les bureaux de conseil juridique des centres du nouveau camp d'Aman et du camp

de Jabal el-Husseïn ont donné environ 800 consultations et organisé 25 conférences d'aide juridique auxquelles ont assisté un millier de femmes. Les deux bureaux, dont les membres sont tous des bénévoles, ont coopéré étroitement avec le Syndicat des femmes jordaniennes et les organisations non gouvernementales locales. Les avocats locaux associés aux activités des bureaux ont participé à un atelier consacré aux «crimes d'honneur».

149. *Centres communautaires de rééducation.* En août 1997, l'Office, une organisation non gouvernementale internationale et une organisation non gouvernementale locale ont réalisé en commun une étude technique des services offerts par les centres communautaires de rééducation en Jordanie. À l'issue de cet examen, ils ont recommandé de modifier le programme et de transformer les centres de rééducation en centres locaux d'orientation tout en renforçant les services communautaires. Un programme de formation conforme à cette nouvelle orientation a été lancé en décembre 1997 pour les bénévoles travaillant dans les centres, le personnel de rééducation et le personnel de l'Office, et un projet pilote a commencé au centre de Jerash. En août 1997, le centre de Marka a lancé une campagne de prévention du handicap chez l'enfant qui devrait se poursuivre jusque vers la fin de 1998, ainsi qu'un programme de formation destiné aux mères d'enfants handicapés d'âge préscolaire. En avril 1998, un programme destiné aux enfants aveugles et malvoyants a été introduit dans les centres du nouveau camp d'Aman, du camp de Marka et du camp de Talbieh en coopération avec une organisation non gouvernementale internationale. Un projet destiné aux enfants victimes de graves handicaps mentaux a été lancé dans les centres du nouveau camp d'Aman et du camp de Baqa'a en coopération avec une organisation non gouvernementale internationale. À la fin de la période considérée, l'ensemble des neuf centres communautaires de rééducation de Jordanie avaient adopté de nouveaux statuts et étaient intégralement gérés par les communautés.

150. *Centre d'accueil de Waqqas.* En mai 1998, un centre d'accueil polyvalent a été inauguré à Waqqas, dans la vallée du Jourdain, où vivaient plus de 18 000 réfugiés immatriculés. Construit avec des fonds destinés à des projets sur un site fourni par le Gouvernement jordanien, cet ensemble (qui comporte un centre d'activités féminines, un centre communautaire de rééducation, une antenne sanitaire, une école maternelle et un jardin d'enfants) est le principal centre communautaire de la région. Outre qu'il a permis d'améliorer la qualité des services fournis, ce projet est le premier conçu pour offrir divers services en un seul et même endroit.

Chapitre VI Liban

A. Éducation

151. *Enseignement primaire et secondaire (premier cycle).* Les 73 écoles primaires de l'Office au Liban ont accueilli 38 476 élèves pendant l'année scolaire 1997/98 aux niveaux primaire (six ans) et secondaire (quatre ans) du premier cycle, soit 840 élèves de plus (2,2 %) que l'année précédente, ce qui s'explique par la croissance naturelle de la population de réfugiés ainsi que par le transfert de certains enfants d'écoles privées payantes dans les écoles gratuites administrées par l'Office. Le taux d'admission à l'examen annuel du brevet pour les élèves en dernière année de l'enseignement secondaire, organisé en juillet 1997, a été de 53 %, en baisse pour la deuxième année consécutive. Cette baisse pourrait être imputée à l'effet cumulé des mesures d'austérité en place depuis 1993 qui se sont traduites par des classes surpeuplées, des salaires relativement bas pour les enseignants et des problèmes à recruter et à garder des enseignants de haut niveau.

152. *Enseignement secondaire (deuxième cycle).* Le Liban reste la seule zone d'opérations de l'Office où celui-ci offre un enseignement secondaire de deuxième cycle en raison de l'accès limité des réfugiés palestiniens aux écoles publiques et du coût prohibitif des écoles privées. Une seconde école, construite avec une contribution destinée aux projets, a ouvert ses portes en septembre 1997 au camp d'Ein el-Hilweh, venant ainsi compléter celle du camp de Burj el-Barajneh. Elle était installée dans des locaux temporaires en attendant la fin de la construction d'un nouveau bâtiment. Ces deux écoles ont accueilli au total 649 élèves sur un cycle de trois ans au cours de l'année scolaire 1997/98, les 316 élèves de l'école d'Ein el-Hilweh étant tous en première année. Le deuxième groupe de 58 diplômés de l'école de Burj el-Barajneh a obtenu en août 1997 le baccalauréat II, avec un taux de réussite de 82 % à l'examen d'études générales, soit une progression de 15 % par rapport à l'année précédente. L'Office a obtenu des fonds pour la construction, l'équipement et les dépenses de fonctionnement initiales d'une troisième école, au camp de Rashidieh, qui prendra la place d'une école non reconnue.

153. *Infrastructure scolaire.* L'Office est resté préoccupé par la mauvaise qualité des locaux au Liban, qui compte le pourcentage le plus élevé d'écoles installées dans des locaux loués inadaptes (41,3 %) et où le nombre d'élèves par classe est l'un des plus élevés (43,8 dans les écoles construites par l'Office). En utilisant des fonds destinés aux projets, il a terminé la construction de deux nouveaux bâtiments scolaires

et de huit nouvelles salles de classe et assuré le gros entretien de quatre bâtiments scolaires. Six nouvelles salles de classe étaient en construction à la mi-1998. L'Office a continué de rechercher des fonds pour quitter les locaux loués et transférer les écoles dans des bâtiments conformes à ses normes (voir par. 26) mais, en raison de restrictions sur les constructions en dehors des camps de réfugiés, il cherchait également à louer des locaux mieux adaptés et moins chers.

154. *Enseignement spécial.* Le programme d'enseignement spécial au Liban, financé par des contributions destinées aux projets, a continué de fournir aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage la possibilité de participer aux programmes d'éducation normaux de l'Office. Les trois centres d'Ein el-Hilweh, Beddawi et Nahr el-Bared ont accueilli 184 enfants au cours de l'année scolaire 1997/98.

155. *Enseignement professionnel et technique.* Au total, 594 stagiaires dont 121 femmes et 206 internes ont suivi les 13 cours de formation commerciale et les sept cours de formation technique/semi-professionnelle offerts par le centre de Siblin. Une enquête menée auprès des diplômés de 1996 du centre a montré que 80 % d'entre eux avaient trouvé un emploi en 1997, en dépit des problèmes que connaissaient les réfugiés palestiniens pour trouver un emploi au Liban. Le matériel de trois des ateliers du centre a été modernisé au cours de la période au moyen de ressources destinées à des projets, et un financement a été obtenu pour plusieurs projets d'amélioration des installations et des services du centre. L'Office a également parrainé, avec des fonds destinés à des projets, 25 réfugiés palestiniens inscrits dans un programme de formation aux soins infirmiers dans une école privée de Beyrouth.

156. *Formation pédagogique théorique.* En raison des difficultés de recrutement d'instituteurs possédant un diplôme d'enseignement obtenu après deux années d'études supérieures, l'Office a réintroduit au centre de Siblin le programme de formation pédagogique théorique de deux ans interrompu depuis 1982. Les cours ont débuté en octobre 1997 avec 54 étudiants inscrits dans deux classes, et deux autres classes devraient être ouvertes au cours de l'année scolaire 1997/98. Les étudiants, qui suivent un enseignement défini par l'Office, obtiendront à l'issue de leurs études un diplôme reconnu qui leur permettra d'enseigner dans les premières classes du cycle primaire.

157. *Écoles maternelles.* Les quatre écoles maternelles francophones financées par une contribution spéciale ont continué de fonctionner, et ont accueilli 256 enfants au cours de l'année scolaire 1997/98.

158. *Bourses d'études universitaires.* Des bourses d'études universitaires ont été accordées à 124 réfugiés palestiniens

du Liban, dont 44 femmes, qui avaient obtenu d'excellents résultats aux examens de fin d'études secondaires. Le nombre de bourses offertes était passé de 111 à 124 en un an du fait de la réduction du montant de chaque bourse qui est revenue de 750 à 1 250 dollars en 1996/1997 et à 400 à 1 000 dollars en 1997/98.

B. Santé

159. *Soins primaires.* L'Office est resté le principal fournisseur de soins de santé pour les 365 000 réfugiés immatriculés au Liban, dont l'accès aux services de santé publique était limité par une infrastructure toujours en développement et qui, pour la plupart, n'avaient pas les moyens de faire face aux coûts élevés des soins dans le secteur privé. Les services de soins de l'Office étaient dispensés dans 18 centres et six antennes sanitaires offrant des soins médicaux complets, y compris des services en matière de santé de la famille, ainsi que dans un centre de santé maternelle et infantile. Vingt-quatre établissements proposaient des soins spécialisés pour le traitement du diabète sucré et de l'hypertension, 17 offraient des soins dentaires, 15 étaient équipés de laboratoires, trois étaient équipés de service de radiologie et 15 offraient des soins spécialisés en cardiologie, obstétrique et gynécologie, pédiatrie, ophtalmologie, et otorhinolaryngologie.

160. *Soins secondaires.* Les soins hospitaliers ont été dispensés aux réfugiés dans le cadre d'accords contractuels avec 13 hôpitaux privés généralistes, psychiatriques et spécialisés dans le traitement de la tuberculose. La hausse régulière des coûts et l'écart important existant entre les moyens nécessaires pour répondre aux besoins élémentaires de la population de réfugiés et les ressources disponibles ont conduit l'Office à faire de la fourniture de soins hospitaliers suffisants une priorité en matière sanitaire dans les zones d'opérations. Les contributions extrabudgétaires reçues au titre de l'Appel en faveur du Liban (voir par. 76) ont permis de préserver les services d'hospitalisation et de couvrir le coût des nouvelles fournitures médicales en 1997 et 1998. Les contributions reçues au titre des projets ont permis à l'Office d'assumer en partie les frais d'hospitalisation pour l'accouchement des femmes à risque. Du fait de la place importante des financements extra-budgétaires, la poursuite de ce type de financements est indispensable pour éviter une baisse de la qualité des services d'hospitalisation au Liban. Compte tenu des conditions socioéconomiques particulièrement difficiles dans lesquels ils vivent, les réfugiés au Liban étaient toujours exemptés du paiement de la franchise en vigueur dans d'autres zones d'opérations, sauf toutefois en cas de traitements spécialisés destinés à sauver des vies.

161. *Infrastructure sanitaire.* La construction d'une polyclinique a commencé à Beyrouth en mai 1998 une fois que le solde des fonds nécessaires a pu être obtenu. Des plans étaient préparés en vue de la construction avec des ressources destinées aux projets d'un nouveau dispensaire dans le camp de Rashidieh à la place du dispensaire actuel, inadapté.

162. *Coopération avec le Gouvernement libanais.* L'Office a participé aux journées nationales de vaccination pour l'éradication de la poliomyélite au Liban conformément à la stratégie régionale de l'OMS et avec des vaccins donnés par l'UNICEF. Un accord spécial avec les autorités locales a permis de relier le camp de Dbayeh au système municipal d'adduction d'eau du Grand Beyrouth. Un accord a également été conclu sur l'élimination finale des ordures de deux camps situés dans le centre du Liban et l'utilisation de la décharge municipale de la région de Tyr. Des négociations étaient en cours avec les autorités locales en vue de coordonner des projets destinés à améliorer l'infrastructure des camps en matière d'adduction d'eau et d'élimination des eaux usées.

163. *Infrastructure en matière d'hygiène du milieu.* Le projet d'un coût de 8,6 millions d'écus destiné à améliorer les systèmes d'égout, d'élimination des eaux et d'adduction d'eau de huit camps de réfugiés au Liban a commencé. À la suite de l'examen par des consultants des donateurs des études de faisabilité détaillées et des études techniques préparées au cours de la période précédente, l'Office a commencé les procédures de préqualification des entrepreneurs disposant de l'expérience nécessaire pour entreprendre les travaux prévus. Les premiers camps concernés devraient être ceux de Nahr el-Bared, Mieh Mieh et Burj el-Shemali. Par ailleurs, l'achat de bennes à ordures et de conteneurs était en cours dans le cadre d'un projet d'amélioration de la gestion des déchets solides dans l'ensemble des camps au Liban.

C. Aide d'urgence et services sociaux

164. *Immatriculation des réfugiés.* Le nombre de réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'Office au Liban est passé de 359 005 au 30 juin 1997 à 364 551 au 30 juin 1998, soit une progression de 1,5 %. Ce faible taux d'augmentation, qui est très nettement inférieur au taux de croissance démographique naturel, peut s'expliquer par les difficultés socioéconomiques qui poussent les couples à retarder leur mariage et fait donc baisser le taux de natalité, ainsi que par le fait que de nombreux réfugiés vivent en dehors du pays et n'ont par conséquent pas pu faire immatriculer les nouveaux membres de leur famille.

165. *Programme d'aide d'urgence.* La zone d'opérations du Liban reste celle qui a le plus grand pourcentage de

réfugiés bénéficiant du programme d'aide d'urgence de l'Office (10,3 %), ce qui tient aux très graves difficultés socioéconomiques auxquelles doivent faire face les réfugiés. Le nombre de personnes bénéficiant du programme au Liban a progressé de 3,2 %, passant de 36 511 au 30 juin 1997 à 37 669 au 30 juin 1998. Au 1er janvier 1998, les familles participant au programme ont commencé à recevoir une aide alimentaire, aussi bien en nature que sous forme de contribution en espèces (voir par. 57), comme cela se faisait dans d'autres zones d'opérations. Toutefois, en raison des besoins spécifiques des réfugiés au Liban, la part de l'aide en nature était plus importante que dans les autres zones d'opérations.

166. *Remise en état de logements.* Des contributions ont été reçues au titre de l'Appel en faveur du Liban pour la remise en état des logements de 60 familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence dans le nord du Liban ainsi que dans les régions de Saïda et de Tyr. Des ressources extrabudgétaires ont permis de finir en décembre 1997 la construction au camp de Beddawi d'un bâtiment destiné à accueillir 55 familles de réfugiés déplacés et démunis, soit au total 287 personnes, qui avaient auparavant trouvé refuge dans des baraques d'un complexe scolaire de l'Office. Les préparatifs de la quatrième phase du projet, financée au titre de l'Appel en faveur du Liban et destinée à accueillir 21 familles supplémentaires regroupant 91 personnes, étaient en cours. Quatre autres logements destinés à des familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence ont été en outre remis en état durant la période examinée.

167. *Lutte contre la pauvreté.* Des prêts à faible taux d'intérêt d'un montant moyen de 4 000 dollars ont été consentis à 23 familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence afin de leur permettre de créer des microentreprises, tandis que quatre familles ont réussi à dégager un revenu suffisant pour être rayées des listes d'aide d'urgence au milieu de 1998. Des miniprêts, d'un montant compris entre 500 dollars et 3 000 dollars, ont été accordés grâce à un fonds autorenouvelable à 37 familles vivant à la limite du seuil de pauvreté afin de leur permettre de devenir économiquement autonomes.

168. *Participation des femmes au développement.* En coopération avec des organisations non gouvernementales locales et internationales, l'Office a organisé, dans les neuf centres d'activités féminines du Liban qui étaient tous gérés au niveau communautaire par des comités élus, des cours de formation à l'autogestion. Ces centres ont proposé 12 cours payants de courte durée destinés à donner aux stagiaires des compétences utilisables sur le marché du travail, auxquels ont participé 1 987 femmes. Des conférences et des ateliers ont été organisés pour sensibiliser davantage les femmes aux questions juridiques et sociales et à leurs problèmes spécifiques ainsi que pour leur fournir des informations sur des

questions dans le domaine de la santé telles que l'espacement des naissances, la prévention du sida ou encore les problèmes d'assainissement.

169. *Rééducation communautaire.* L'Office a participé à la création d'un groupe rassemblant l'ensemble des prestataires non gouvernementaux de services aux réfugiés palestiniens handicapés dans la région de Beyrouth. Ce groupe – qui délivre à tous les réfugiés handicapés une carte spéciale leur permettant de profiter des services des organisations participantes – constitue un réseau par l'intermédiaire duquel l'Office pourrait fournir plus facilement une assistance aux personnes nécessiteuses. En l'absence de services communautaires appropriés de rééducation dans certains camps de réfugiés, l'Office a continué de parrainer 51 enfants handicapés admis dans des institutions spécialisées, 38 autres enfants étant traités au centre de Nahr el-Bared. Des fonds destinés aux projets ont été utilisés pour commencer la construction au camp de Nahr el-Bared d'un bâtiment de deux étages où seront installés le centre de rééducation communautaire ainsi qu'un centre de jeunes, qui seront tous deux gérés par des comités élus localement avec l'aide de l'Office et d'organisations non gouvernementales. L'Office a par ailleurs aidé deux agents de rééducation et un dirigeant de centre de rééducation communautaire à participer à un cours de formation aux techniques de rééducation communautaire proposé par une organisation non gouvernementale locale.

Chapitre VII République arabe syrienne

A. Éducation

170. *Enseignement primaire et secondaire (premier cycle).* Les écoles de l'Office en République arabe syrienne ont accueilli 64 050 élèves aux niveaux primaire (six ans) et secondaire (trois ans) du premier cycle durant l'année scolaire 1997/98. Le nombre d'élèves est resté quasiment stable (71 élèves de plus, soit 0,1 %) par rapport à l'année scolaire précédente en raison du ralentissement de la croissance démographique, des contrôles plus stricts en matière d'admission et des abandons scolaires. Une école de Damas a été progressivement fermée du fait du déplacement des réfugiés de la région vers l'école du camp de Yarmouk, ce qui a ramené à 109 le nombre total d'écoles dans la zone d'opération. Les élèves des écoles de l'Office ont obtenu un taux de réussite de 90 %, contre 57 % en moyenne pour ceux des écoles publiques, à l'examen annuel de dernière année organisé à la mi-1997 par l'éducation publique. Ce taux de réussite élevé s'explique entre autres par l'existence d'un

système d'évaluation global des enseignants et des autres personnels du système éducatif, ainsi que par l'utilisation de tests de contrôle des connaissances et de l'existence de cours de rattrapage et d'activités annexes.

171. *Infrastructure scolaire.* Grâce aux fonds alloués aux projets, l'Office a pu terminer la construction de 29 salles de classe afin de remplacer des salles devenues dangereuses et d'éviter l'utilisation des locaux par trois groupes successifs d'élèves, ainsi que de deux salles spécialisées. Après les retards enregistrés au cours des périodes précédentes, la construction à El-Mezzeh d'un nouveau bâtiment scolaire destiné à remplacer des locaux loués non satisfaisants a commencé et était pratiquement terminée à la mi-1998. L'Office a poursuivi ses efforts en vue d'obtenir des parcelles de terrain et des ressources financières pour remplacer les huit locaux loués en Syrie, qui accueillent au total 9 % des écoles de la zone d'opérations.

172. *Formation professionnelle et technique.* Le centre de formation de Damas a accueilli 818 stagiaires, dont 158 femmes et 177 pensionnaires qui ont pu y suivre 13 cours d'enseignement commercial et 7 cours d'enseignement technique/semi-professionnel. Les fonds alloués aux projets ont permis de moderniser et d'équiper des ateliers pour moteurs diesel, installations électriques générales, radio et télévision et électronique. Afin de répondre à la demande du marché du travail, des plans étaient en préparation pour compléter à partir de 1998/99 le cours de formation en électronique par un enseignement en contrôle électronique et applications informatiques.

173. *Bourses d'études universitaires.* Des bourses d'études universitaires ont été accordées à 254 réfugiés palestiniens de Syrie, dont 87 filles, qui avaient obtenu d'excellents résultats à leurs examens de fin d'études secondaires.

B. Santé

174. *Santé primaire.* Des soins de santé primaire ont été dispensés aux Palestiniens réfugiés en République arabe syrienne dans les 23 centres de soins de l'Office, qui offrent tous des soins médicaux complets, y compris des soins en matière de santé maternelle et infantile, des services de planification familiale et des soins spécialisés dans le traitement du diabète sucré et de l'hypertension. Parmi ces centres, 19 disposaient de laboratoires et 12 offraient des soins dentaires, appuyés dans leurs tâches par une équipe mobile chargée d'administrer des soins bucco-dentaires dans les écoles.

175. *Soins secondaires.* Les services hospitaliers ont été fournis par l'intermédiaire d'arrangements contractuels avec

huit hôpitaux privés sur la base des taux pratiqués dans le secteur public. Les strictes mesures de contrôle imposées pour l'admission en milieu hospitalier et la durée des séjours sont restées en vigueur à la suite du relèvement des taux décidé en novembre 1996 par le Gouvernement, mais les allocations budgétaires pour 1997 et 1998 ont également dues être relevées pour maintenir les services à leur niveau.

176. *Infrastructure sanitaire.* L'inauguration d'un nouveau centre de santé dans le camp de Yarmouk en octobre 1997 a pratiquement marqué la fin du processus de développement et de remise en état de l'infrastructure de l'Office en matière de soins de santé primaire en Syrie. Trois centres installés dans des locaux loués inadaptés à Damas et dans le village de Dummur devaient toutefois encore être déplacés, ce qui sera difficile en raison de l'absence de sites disponibles.

177. *Coopération avec le Gouvernement syrien.* La coopération qu'entretiennent de longue date l'Office et le Ministère syrien de la santé s'est poursuivie, notamment dans le domaine de la surveillance épidémiologique et des campagnes nationales de contrôle et de vaccination. L'Office a continué de recevoir des ministères des lots de vaccin contre l'hépatite B en tant que contributions en nature.

178. *Hygiène du milieu.* Les travaux de remplacement de l'ancien système interne d'égout du camp de Neirab, devenu inutilisable, s'est poursuivi et le projet devrait prendre fin en septembre 1998. Le réseau d'adduction d'eau du camp de Homs a été relié au système municipal, et l'Autorité générale pour les réfugiés arabes de Palestine a posé 400 mètres de canalisations en béton dans le camp de Sbeineh.

C. Aide d'urgence et services sociaux

179. *Immatriculation des réfugiés.* Le nombre de réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'Office en République arabe syrienne est passé de 356 739 au 30 juin 1997 à 365 805 au 30 juin 1998, soit une progression de 2,6 % correspondant à peu près au taux de croissance estimé de la population.

180. *Programme d'aide d'urgence.* Le nombre de réfugiés bénéficiant du programme d'aide d'urgence en République arabe syrienne est passé de 22 327 au 30 juin 1997 à 23 794 au 30 juin 1998, soit une progression de 6,7 %. Une assistance d'urgence en espèces et en nature a été fournie à 55 familles, comptant 324 personnes, dont les biens personnels avaient été endommagés par les pluies violentes et les inondations qui avaient frappé le camp de Khan Eshieh en novembre 1997.

181. *Remise en état de logements.* Grâce à des fonds destinés aux projets, l'Office a remis en état 33 logements de familles inscrites au programme d'aide d'urgence, dont 25 ont été remis en état par des entrepreneurs basés dans les camps et huit par les familles elles-mêmes. La remise en état de 24 autres logements a été interrompue dès le stade de la planification en raison du gel des crédits inscrits au budget ordinaire pour cette activité.

182. *Lutte contre la pauvreté.* Le programme d'épargne et de prêts à garantie mutuelle a été étendu à 56 groupes comptant 701 participants, notamment dans des régions isolées où l'accès au crédit était plus limité. La plupart des miniprêts ont été accordés à des familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence pour leur permettre de créer ou de développer des microentreprises. Une nouvelle catégorie de prêts pour l'amélioration des logements des réfugiés nécessiteux ne bénéficiant pas du programme d'aide d'urgence, a été introduite avec succès. De plus, l'Office a accordé 28 prêts individuels à des réfugiés bénéficiant du programme d'aide d'urgence afin de leur permettre de créer ou de développer de petites entreprises. Le montant total des prêts individuels ou mutuels accordés durant la période considérée s'est élevé à 61 000 dollars, avec un taux de remboursement de 95 %.

183. *Participation des femmes au développement.* Les 15 centres d'activités féminines de Syrie ont organisé des cours de formation à la couture, à l'informatique et à la coiffure auxquels ont participé 3 555 femmes dont 961 avaient trouvé un emploi dans les usines textiles ou dans des entreprises privées ou publiques à la mi-1998. Ils ont également organisé des cours d'anglais pour 130 étudiants et étudiantes, des cours d'alphabétisation pour 90 personnes, hommes et femmes, et des cours de dactylographie et de couture. Ces centres employaient 179 femmes, dont 42 responsables d'écoles maternelles et d'autres dispensant les cours de formation, dont les salaires provenaient des droits d'inscription. Soixante-dix pour cent des coûts de fonctionnement des centres étaient couverts par les droits d'inscription aux cours, aux écoles maternelles et à d'autres activités, les 30 % restants étant apportés par l'Office. Deux nouveaux centres étaient désormais intégralement gérés au niveau communautaire, portant leur nombre de cinq à sept. Les contributions de femmes et d'hommes des communautés ainsi qu'en provenance d'autres sources ont permis au centre d'activités féminines de Latakiah de créer un fonds destiné à fournir une aide aux membres du camp en cas d'urgence ou de besoins particuliers. Des prêts ont été accordés à 12 centres de Syrie afin de les aider à améliorer leurs locaux ou à créer des salles d'ordinateurs. L'UNICEF a continué d'assurer la formation de tous les responsables d'école maternelle.

184. *Rééducation communautaire.* Afin d'offrir des possibilités d'emploi aux personnes handicapées et d'atteindre l'autonomie financière, le centre de rééducation communautaire de Dera exploite une cordonnerie, celui d'Hama dispose d'une boutique et le centre de l'Alliance organise des cours de formation en informatique. Des cours d'anglais ont été offerts à des handicapés pour un droit d'inscription symbolique. Des conférences et des ateliers ont été organisés sur divers thèmes tels que les causes des handicaps, la prévention du handicap et les soins aux enfants retardés mentaux et handicapés. Un camp de vacances pour 300 enfants orphelins ou handicapés venant de familles bénéficiant du programme d'aide d'urgence a été organisé en juillet 1997 avec l'aide de bénévoles locaux. Des prothèses auditives et autres ont été fournies à 46 personnes. Avec l'aide communautaire, le centre de rééducation de Neirab a été transformé en centre d'activité communautaire. Les cinq centres de rééducation communautaire en Syrie sont directement gérés par les communautés.

Chapitre VIII Cisjordanie

A. Éducation

185. *Enseignement primaire et premier cycle du secondaire.* Au cours de l'année scolaire 1997/98, les écoles de l'Office en Cisjordanie ont accueilli 50 017 élèves dans le cycle primaire qui dure six ans et dans le cycle secondaire qui dure trois ans. L'augmentation de 2 102 élèves (soit 4,4 %) par rapport à l'année scolaire précédente s'explique par l'accroissement démographique des réfugiés et par l'admission dans les écoles de l'Office de 372 enfants appartenant à des familles de réfugiés nouvellement arrivées. L'augmentation des inscriptions aurait été plus importante si 1 017 élèves n'avaient pas été transférés des écoles de l'Office aux écoles de l'Autorité palestinienne. Les transferts sont la conséquence du mouvement normal des familles au sein de la zone et du choix d'écoles plus proches de leur lieu de résidence. Le nombre des écoles a diminué de 100 à 99 parce que l'école récemment construite dans le camp de Far'a a permis de regrouper deux écoles. Le manque de ressources financières a empêché l'Office de porter la durée du cycle d'enseignement de base en Cisjordanie de neuf à 10 ans (voir par. 29) et d'ajuster la structure des cycles d'enseignement en vue de refléter les réformes introduites par le Gouvernement jordanien et l'Autorité palestinienne, telles que décrites dans le rapport de l'an dernier.

186. *Locaux scolaires.* Les fonds alloués aux projets ont permis à l'Office de terminer la construction de trois écoles visant à remplacer des locaux dilapidés, de 18 salles de classe

visant à éviter un triple roulement quotidien ou à remplacer des salles dangereuses, et d'un bloc sanitaire. L'Office a amélioré aussi trois écoles, revêtu une cour d'école et remis en état des murs de clôture dans six écoles. Au milieu de 1998, trois écoles, six salles de classe et trois blocs sanitaires étaient en cours de construction. La construction à Beit Surik d'un nouveau bâtiment scolaire qui fait pourtant cruellement défaut n'a pas du tout progressé durant la période considérée. L'Office a continué de rencontrer des difficultés pour obtenir des sites sur lesquels construire des écoles, en particulier à Jérusalem. Les écoles de l'Office en Cisjordanie ont enregistré le taux d'occupation des classes le plus faible (37,8 élèves) du fait qu'une grande partie des écoles étaient abritées dans des locaux loués inadéquats (21,2 %) ou situées en dehors des camps ou dans des zones reculées, alors que les écoles situées dans les camps restaient surchargées.

187. *Formation professionnelle et technique.* Pendant l'année 1997/98, les trois centres de formation professionnelle et technique de l'Office en Cisjordanie – le centre de formation pour femmes de Ramallah, le centre de formation pour hommes de Ramallah et le centre de formation de Kalandia ont accueilli 1 089 stagiaires, dont 460 femmes, et 769 stagiaires étaient pensionnaires. Les effectifs ont été inférieurs de 14 % au nombre de places disponibles dans les centres (1 270 places) car des étudiants de Gaza n'ont pas pu obtenir les permis nécessaires auprès des autorités israéliennes (voir par. 209). Les trois centres ont offert 16 cours commerciaux et 18 cours techniques semi-professionnels. Faute des fonds nécessaires pour couvrir les coûts du personnel, aucune nouvelle inscription n'a été admise au cours consacré à la mécanique des moteurs diesel et des machines agricoles au centre de formation de Kalandia. Quatre-vingt-sept pour cent des stagiaires diplômés de l'Office ont réussi en 1997 l'examen général organisé par l'Autorité palestinienne, contre 66 % en moyenne pour l'ensemble des collèges communautaires de Cisjordanie. Une enquête portant sur les diplômés des centres en 1996 a révélé que 91 % avaient trouvé un emploi en 1997. Le centre de formation de Kalandia, en coopération avec l'Autorité palestinienne, a offert six stages de courte durée (de 6 à 20 semaines) en vue de former 164 anciens prisonniers aux disciplines suivantes : mécanique automobile, électricité, réparation du matériel de bureau, fabrication à base d'aluminium, réparation de radios et télévisions, et réparation du matériel de réfrigération et de climatisation. Le centre de formation pour femmes de Ramallah a continué d'offrir un stage d'une durée de 40 semaines à l'intention des secrétaires de direction, auquel 41 élèves se sont inscrites. L'Office a financé l'inscription de 19 étudiants réfugiés dans un établissement de formation privé situé à Bethléem et offert à 13 élèves, au centre de formation de Kalandia, un stage d'une durée de six mois dans le domaine

des techniques de construction. En mai 1998, le centre de formation pour femmes de Ramallah a organisé une journée portes ouvertes fort réussie commémorant 48 années de fourniture par l'Office de services aux réfugiés palestiniens.

188. *Institut de pédagogie.* L'Institut de pédagogie, rattaché aux centres de formation pour hommes et pour femmes de Ramallah, a accueilli 464 étudiants, dont 306 femmes, se destinant à l'enseignement, à qui a été dispensée une formation post-secondaire d'une durée de quatre ans. Le nombre d'inscrits a été inférieur de 23 % au nombre des places disponibles dans les centres de formation (600 places) du fait que les étudiants de Gaza n'ont pas pu obtenir les permis nécessaires auprès des autorités israéliennes (voir par. 209). Au total 150 étudiants, dont 67 femmes, ont obtenu un diplôme d'une des deux facultés de pédagogie en juillet 1997. L'Office a décidé de ne pas introduire de formation en cours d'emploi dans les facultés de pédagogie en Cisjordanie en raison des entraves à la liberté de mouvement qui auraient empêché les enseignants de participer à la formation et parce que l'Autorité palestinienne n'a pas encore introduit de programme en cours d'emploi visant à perfectionner ses enseignants en les amenant au niveau du premier diplôme universitaire. Toutefois, 133 enseignants de l'Office ont été inscrits dans des programmes auprès des universités locales en vue d'accroître leurs compétences et d'obtenir un diplôme universitaire de premier ou de deuxième niveau.

189. *Bourses d'études universitaires.* Des bourses d'études universitaires ont été accordées à 151 étudiants réfugiés de Palestine de la Cisjordanie, dont 86 femmes, qui avaient obtenu d'excellents résultats à leur examen d'études secondaires générales.

190. *Obstacles pratiques.* Les mesures de sécurité imposées par les autorités israéliennes, limitant la liberté de mouvement, ont continué de perturber le programme éducatif de l'Office, mais moins que lors de la période couverte par le rapport précédent. À plusieurs occasions, des bouclages ont empêché des stagiaires, des enseignants et d'autres membres du personnel enseignant de l'Office de se rendre sur leur lieu de travail ou de formation. Lors de deux bouclages internes strictement appliqués en Cisjordanie en juillet-août 1997 et au mois de septembre 1997 (voir par. 113), le programme d'enseignement a été considérablement perturbé par la pénurie de personnel enseignant. Le personnel immatriculé en Cisjordanie a de temps à autre eu du mal à se rendre dans les huit écoles de l'Office à Jérusalem, en particulier lors des bouclages internes. Toutefois, ces perturbations n'ont pas été suffisamment importantes pour justifier la prolongation de l'année scolaire.

B. Santé

191. *Soins de santé primaires.* Des soins de santé primaires complets ont été dispensés à des réfugiés palestiniens de Cisjordanie grâce au réseau de 22 centres de soins et 12 dispensaires de l'Office, qui offrent tous, outre une gamme complète de soins préventifs et curatifs, des services de planification familiale et des services spécialisés à l'intention des personnes souffrant de diabète sucré et d'hypertension. Parmi ces centres et dispensaires, 22 sont dotés de laboratoires et 20 dispensent des soins dentaires; en outre, une antenne mobile communautaire dispense des soins dentaires. Six centres offrent des services de radiographie et six pratiquent la physiothérapie.

192. *Soins secondaires.* Des soins hospitaliers ont été dispensés dans le cadre d'accords contractuels conclus avec l'hôpital Augusta Victoria, situé à Jérusalem, St. John's Ophthalmic Hospital et sept autres hôpitaux de Cisjordanie administrés par des organisations non gouvernementales; l'Office a également dispensé des soins directement dans son hôpital de Qalqiliya (43 lits). Les frais d'hôpital ont été partiellement remboursés à des réfugiés admis à l'hôpital Maqassed de Jérusalem et au centre médical du Roi Hussein prodiguant des soins spécialisés non disponibles dans les hôpitaux avec lesquels des contrats ont été signés, tels que chirurgie cardiaque. L'Office a remboursé aussi une partie des dépenses de traitement des réfugiés dans les hôpitaux de l'Autorité palestinienne et les primes d'assurance versées par les réfugiés en possession de cartes d'identité cisjordaniennes pour couvrir le coût du traitement des cancers. Le pourcentage des frais pris en charge par les patients s'élevait à 25 % pour les hôpitaux avec lesquels des contrats avaient été signés et à 30 % dans le cadre du régime de remboursement. En mars 1998, l'Office a aligné le taux appliqué à l'hôpital de Qalqiliya sur celui appliqué dans les hôpitaux avec lesquels des contrats avaient été signés, afin de maintenir les services essentiels pour les patients hospitalisés malgré l'augmentation des coûts hospitaliers (voir par. 9).

193. *Centres de soins.* La construction du centre de soins d'Ein Arik a été achevée en juillet 1997, mais il n'a pas pu être mis en service avant d'être connecté au réseau électrique des municipalités. La construction d'un centre de santé maternelle et infantile rattaché au principal centre de santé du camp d'Askar a été achevée en octobre 1997. Avec ces deux projets, toutes les améliorations apportées aux installations de santé de l'Office en Cisjordanie qui étaient prévues et mises en oeuvre dans le cadre Programme pour la mise en oeuvre de la paix ont été achevées.

194. *Obstacles pratiques.* Les bouclages et autres restrictions à la liberté de mouvement imposés par les autorités

israéliennes pour des raisons de sécurité ont continué de perturber fortement le fonctionnement du programme de santé de l'Office en Cisjordanie, notamment en limitant le nombre d'autorisations de voyage accordées au personnel et aux véhicules de l'Office. Les bouclages prolongés de la Cisjordanie et en Cisjordanie ont empêché le personnel de se rendre sur son lieu de travail et ont limité l'accès des patients aux hôpitaux. De même, les services d'assainissement ont été perturbés dans certains cas, les camions à ordures ne pouvant se rendre dans les camps. Les limitations imposées en matière de déplacement entre la Cisjordanie et la bande de Gaza ont rendu plus difficiles les activités de coordination et d'échange d'informations.

195. *Épidémies.* Une grave épidémie de lymphadénite consécutive à l'administration de vaccins BCG s'est produite en Cisjordanie en juin 1997, touchant 41 élèves. L'épidémie s'est poursuivie jusqu'en juillet 1997, lorsque l'utilisation d'une source de vaccin antituberculeux très réactif a été arrêtée. Une nouvelle épidémie s'est produite entre juin et octobre 1997 dans la bande de Gaza, touchant 257 élèves qui avaient reçu des vaccins du même lot. L'Office a coopéré étroitement avec l'Autorité palestinienne en vue d'endiguer l'épidémie grâce au remplacement des vaccins.

196. *Projets communs d'équipement.* Des avis d'appel d'offres ont été élaborés pour des projets communs d'équipement en Cisjordanie prévus en coopération avec l'Autorité palestinienne, concernant la construction et l'équipement d'un service pédiatrique de 20 lits, d'un service de radiologie et d'un service de physiothérapie à l'hôpital de Qalqiliya, et la construction d'un laboratoire de santé publique à Ramallah doté d'un laboratoire satellite dans la bande de Gaza. Dans le cadre des deux projets, des délais ont été enregistrés pour des raisons ne dépendant pas de l'Office, ayant trait au choix des sites, à l'accord concernant la portée des travaux, à la finalisation des plans techniques et à l'insuffisance des ressources fournies par les différents donateurs.

197. *Hygiène du milieu.* L'Office a élaboré des plans détaillés pour un système d'évacuation des eaux usées et de drainage dans le camp de Shu'fat dans le cadre d'une initiative d'ensemble visant à améliorer l'infrastructure du camp avec des fonds alloués aux projets. L'Office a maintenu des contacts étroits avec les autorités concernées en continuant de s'efforcer à résoudre le problème de l'écoulement des eaux usées depuis le camp de Jalazone jusqu'aux champs agricoles du village voisin de Jifna, qui n'a pas pu être résolu faute de ressources suffisantes. Aucun progrès n'a été réalisé concernant l'amélioration des réseaux d'évacuation des eaux usées et de drainage dans les cinq camps de réfugiés qui avaient auparavant fait l'objet d'une étude de faisabilité détaillée, en

attendant l'achèvement du plan directeur par l'Autorité palestinienne et la mobilisation des fonds au titre du projet.

C. Aide d'urgence et services sociaux

198. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 1998, le nombre des réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'UNRWA en Cisjordanie était de 555 057, soit une augmentation de 2,3 % par rapport aux 542 642 immatriculés au 30 juin 1997. Cette augmentation correspondait à peu près à l'accroissement démographique estimé.

199. *Programme spécial de secours d'urgence.* Le nombre d'inscriptions dans ce programme spécial a légèrement augmenté en termes absolus, passant de 28 684 au 30 juin 1997 à 30 487 au 30 juin 1998, soit une augmentation de 6,3 %, mais il est demeuré stable en termes relatifs – 5,5 % de la population de réfugiés immatriculés en Cisjordanie. L'importance du chômage et la poursuite du bouclage du territoire ont touché un grand nombre de familles démunies, y compris celles n'ayant pas droit de bénéficier du programme spécial.

200. *Remise en état de logements.* Grâce aux fonds alloués au projet, les travaux ont commencé en avril 1998 en vue de remettre en état 75 logements appartenant à des familles bénéficiant du programme spécial de secours d'urgence, en recourant à des méthodes d'auto-assistance.

201. *Opérations d'aide d'urgence.* L'Office a fourni une aide d'urgence à plusieurs reprises au cours de la période considérée en réponse à des situations sur le terrain. En août 1997, des vivres ont été distribués à 2 239 réfugiés dans les camps d'Aida, de Beit Jibrin et de Dheisheh, dans la région de Bethléem, à la suite d'un bouclage prolongé imposé par les autorités israéliennes pour des raisons de sécurité. En juillet, en octobre et en novembre 1997, des vivres, des tentes et des ustensiles de ménage ont été distribués à 94 familles de bédouins (904 personnes) de la tribu Jahalin qui avaient été expulsées en raison de l'expansion d'une colonie de peuplement à Jérusalem. En octobre 1997, des vivres, des tentes et des ustensiles de ménage ont été distribués à 16 familles (92 personnes) dans le camp d'Aqabat Jabr dont les logements avaient été gravement endommagés par un orage. En octobre 1997, des vivres ont été distribués à 1 350 familles (environ 8 000 personnes) dans le village d'Asira Shemaliya, dans la région de Naplouse à la suite d'un couvre-feu prolongé. L'Office a distribué un don de 8 000 colis alimentaires provenant d'une organisation non gouvernementale à des familles pauvres vivant dans des camps de réfugiés qui comptent de nombreux enfants ou des enfants handicapés.

202. *Lutte contre la pauvreté.* Le programme de formation et d'apprentissage a offert des stages à 97 jeunes hommes et femmes appartenant à des familles de réfugiés pauvres dans les différentes disciplines indiquées ci-après : utilisation de l'aluminium, soins esthétiques, couture, mécanique automobile, installations électriques, photographie et enregistrement vidéo. Des prêts à des conditions de faveur ont été octroyés à quatre diplômés en vue de les aider à mettre sur pied des microentreprises, portant à 14 le nombre de tels prêts octroyés, avec un taux de remboursement de 100 %. En coopération avec une organisation non gouvernementale internationale, les plans d'épargne et de prêts garantis collectivement ont continué de donner de bons résultats dans les centres du Programme féminin d'Arroub, de Balata, de Fawwar et de Nur Shams. Ce programme a assuré une formation aux techniques de mise en place des microentreprises à des organisations locales dans six camps de réfugiés; aidé sept centres communautaires et 30 familles de réfugiés à établir des propositions et élaborer des études de faisabilité pour des projets d'activités rémunératrices; et organisé dans plusieurs camps six ateliers de sensibilisation à la lutte contre la pauvreté, en coordination avec des organisations non gouvernementales locales et l'Autorité palestinienne.

203. *Intégration des femmes dans le développement.* Un centre du Programme féminin géré par la communauté a été créé dans le camp de Shu fat au moyen de fonds alloués aux projets, ce qui porte à 15 le nombre total de centres existant en Cisjordanie. Les centres se sont efforcés de mettre en place une association en vue d'être accrédités auprès de l'Autorité palestinienne, des organisations non gouvernementales et des donateurs afin d'obtenir un appui pour leurs activités. Des projets relatifs à des activités rémunératrices dans les centres du Programme féminin ont fourni un emploi à 70 femmes dans les camps de réfugiés et une source de revenus pour les centres; plusieurs centaines d'autres femmes ont participé à des activités rémunératrices (telles que la broderie ou la production alimentaire) à domicile. La plupart des centres comprenaient un jardin d'enfants. Les centres ont offert des cours et des ateliers sur différents sujets, dont les droits de la femme et les droits civils, les questions relatives au mariage, la prévention de l'invalidité, la grossesse, les soins aux enfants, la planification familiale, le VIH/sida et la préservation de l'environnement. Le large éventail d'événements organisés à l'intention des femmes et des filles a compris des camps d'été, des manifestations culturelles, des visites aux domiciles des personnes âgées, des cours de danse folklorique, des tournois de volley-ball et de basket-ball et des sorties de scouts. L'Office a assuré aux comités de gestion des quatre centres une formation aux techniques de mise sur pied de microentreprises.

204. *Centres communautaires de réadaptation.* En Cisjordanie, les 10 centres communautaires de réadaptation ont créé un comité de coordination en vue d'obtenir un appui pour leurs activités auprès de l'Autorité palestinienne, des organisations non gouvernementales et des donateurs. Les centres ont assuré des services de réadaptation et de visite à domicile à l'intention des handicapés, en particulier les enfants. L'intégration dans les écoles des enfants handicapés s'est opérée conjointement avec les écoles de l'Office dans les camps de réfugiés, en particulier à Balata, Dheisheh, Fawwar, Djénine et Kalandia. Les activités organisées à l'intention des handicapés ont compris des tournois de sport, des cours et des ateliers visant à sensibiliser à l'invalidité, au VIH/sida, à la préservation de l'environnement et aux besoins des pauvres. Les activités communes organisées avec l'Autorité palestinienne et des organisations non gouvernementales ont compris la fourniture d'une contribution à un projet de loi envisagé sur les droits des handicapés et l'organisation d'activités telles que des programmes de réadaptation à domicile, la formation d'agents volontaires de réadaptation et des camps d'été et d'hiver à l'intention des enfants handicapés.

205. *Activités pour la jeunesse.* Les 18 foyers de jeunes situés en Cisjordanie ont continué d'offrir une vaste gamme d'activités sportives, récréatives et éducatives aux jeunes réfugiés, tout en jouant un rôle actif dans la vie communautaire. En coordination avec les écoles locales, des cours de rattrapage et complémentaires ont été organisés dans quelques centres à l'intention des élèves en difficulté. Des sorties de scouts et des camps d'été et d'hiver pour les enfants ont été organisés en association avec l'Autorité palestinienne et des organisations non gouvernementales. Des comités de jeunes ont participé au règlement de différends entre familles selon les formes traditionnelles et assumé des services communautaires (plantation d'arbres, campagnes de nettoyage, réfection de routes et réparation de lampadaires). Plusieurs centres ont organisé des conférences et des ateliers sur des questions intéressant les citoyens et la communauté.

Chapitre IX Bande de Gaza

A. Éducation

206. *Enseignement primaire et premier cycle du secondaire.* Au cours de l'année scolaire 1997/98, les écoles de l'UNRWA dans la bande de Gaza ont accueilli 150 869 élèves dans le cadre de l'enseignement primaire d'une durée de six ans et du premier cycle du secondaire d'une durée de

trois ans. L'augmentation de 10 169 élèves (7,2 %) par rapport à l'année précédente s'explique par l'accroissement naturel de la population réfugiée et de l'admission de 1 157 enfants de familles de réfugiés nouvellement arrivées. L'augmentation rapide des effectifs pour la quatrième année consécutive a nécessité la construction de six nouvelles écoles, portant le nombre total d'établissements à 168. Le taux d'occupation des classes dans la bande de Gaza, qui atteint près de 50 élèves par classe, a été de nouveau le plus élevé enregistré par l'Office et nettement supérieur à la moyenne de 43 élèves par classe enregistrée dans les écoles de l'Autorité palestinienne. Des cours de rattrapage ont été dispensés à 130 élèves.

207. *Locaux scolaires.* Grâce aux fonds alloués aux projets, l'Office a achevé la construction de cinq écoles visant à remplacer des locaux délabrés, de 16 classes visant à éviter un triple roulement quotidien ou à remplacer des classes dangereuses, de trois salles spécialisées et d'un bloc sanitaire. Des travaux de maintenance importants ont été effectués dans une école. Au milieu de l'année 1998, un bâtiment scolaire et un bloc sanitaire étaient en cours de construction. La mobilisation de fonds supplémentaires au titre des projets pour la construction d'écoles à Gaza constituait l'une des priorités de financement de l'Office compte tenu de l'accroissement rapide des effectifs.

208. *Formation professionnelle et technique.* Le centre de formation de Gaza a accueilli 834 stagiaires, dont 114 femmes, qui ont suivi 14 enseignements commerciaux et cinq enseignements techniques ou semi-professionnels. Du fait de la forte demande de ces enseignements et du nombre limité d'autres formations professionnelles et techniques – en partie à cause des restrictions de mouvement qui ont empêché les étudiants de Gaza d'assister à des stages en Cisjordanie – la capacité normale du centre (760 stagiaires) a été dépassée de 10 %.

209. *Étudiants de Gaza inscrits dans les centres de formation de Cisjordanie.* La situation des étudiants et des étudiantes de Gaza inscrits à des cours dans les centres de formation de l'Office en Cisjordanie, dont la faculté de pédagogie, ne s'est pas améliorée, ceux-ci ayant continué depuis février 1996 à être dans l'impossibilité d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des autorités israéliennes pour rester en Cisjordanie, malgré les demandes répétées de l'Office. Soixante étudiants qui s'étaient inscrits à des programmes de l'Institut de pédagogie au cours des dernières années n'ont toujours pas pu achever leur formation, tandis que 61 nouveaux étudiants acceptés à l'Institut pour l'année 1997/98 n'ont pas pu assister aux cours. Trois étudiants et 58 étudiantes de Gaza ont été capables d'obtenir à titre privé les permis nécessaires pour assister à des cours de l'Institut de péda-

gogie et les cours de formation professionnelle dans les centres de formation de l'Office en Cisjordanie. Conformément à la pratique établie, les centres de Cisjordanie ont réservé 40 % des places de formation à des étudiants de Gaza dans des cours qui n'étaient pas proposés à Gaza, tels que ceux de l'Institut de pédagogie et d'autres cours de formation professionnelle et technique.

210. *Bourses universitaires.* Des bourses universitaires ont été accordées à 259 étudiants réfugiés palestiniens de la bande de Gaza, dont 171 femmes, qui avaient obtenu d'excellents résultats à leur examen d'études secondaires.

B. Santé

211. *Soins de santé primaires.* L'UNRWA a dispensé des soins de santé primaires aux réfugiés palestiniens de la bande de Gaza par l'intermédiaire d'un réseau de 13 centres de soins offrant tout un ensemble de services médicaux, notamment en matière de planification de la famille. Tous ces centres offraient des soins spécialisés aux diabétiques et hypertendus et disposaient de laboratoires d'analyse. Onze établissements offraient des soins dentaires complétés par des soins d'hygiène buccale dans des cliniques dentaires mobiles; six avaient des consultations de physiothérapie et quatre disposaient de matériel radiographique. Les maternités situées dans six de ces centres totalisaient environ un cinquième des naissances enregistrées dans la bande de Gaza. Des soins spécialisés en cardiologie, traitement des maladies pulmonaires, gynécologie et obstétrique, ophtalmologie, pédiatrie et traitement du diabète étaient dispensés par les centres les plus importants selon un calendrier variant chaque semaine. Une permanence exceptionnelle assurée l'après-midi dans les centres situés dans les cinq camps les plus importants et dans la ville de Gaza a été maintenue en raison de l'affluence de la matinée. Avec un personnel limité, les consultations de l'après-midi représentaient environ un tiers du total pour les établissements de santé de l'Office à Gaza. L'Office administrait également un point de santé et trois centres de consultations maternelle et infantile fournissant toute une série de services de santé de la famille.

212. *Soins de santé secondaires.* Les services hospitaliers ont été assurés grâce à un arrangement contractuel conclu avec un hôpital administré par une organisation non gouvernementale (el-Ahli) où 50 lits ont été réservés aux réfugiés malades et grâce au remboursement d'une partie des frais médicaux des réfugiés traités dans les hôpitaux relevant de l'Autorité palestinienne.

213. *Équipements sanitaires.* Avec l'achèvement au cours des années précédentes de grands projets d'agrandissement

et de remplacement d'établissements de soins de santé primaires dans le cadre du programme d'assistance élargie (PAE) et du programme de mise en oeuvre de la paix, l'accent a été mis au cours de la période considérée sur la remise en état et l'agrandissement des établissements existants. Des travaux ont été achevés, qui ont permis d'agrandir le service de radiologie du centre de santé de Rimal, de construire un nouveau service de radiologie au centre de santé de Khan Younis, d'agrandir les services de physiothérapie du centre de santé de Jabalia et de remettre en état les centres de soins maternels et infantiles à Fakhoura, Nuseirat et Shaboura.

214. *Hôpital européen de Gaza.* Les grands travaux de construction du projet de l'Hôpital européen de Gaza ont été achevés et l'UNRWA, la Communauté européenne et l'Autorité palestinienne ont maintenu des contacts étroits au cours de la période considérée en vue de décider d'un commun accord les modalités pratiques à suivre pour la mise en service et la gestion future de l'hôpital. En octobre 1997, les trois parties ont signé un mémorandum d'accord mettant en place un conseil tripartite du projet hospitalier et décidant qu'une équipe de gestion internationale se chargerait des tâches précédant la mise en service et de la mise en service de l'hôpital, qui à terme sera intégré au système de soins de santé de l'Autorité palestinienne. Le conseil du projet est devenu opérationnel en octobre 1997 et, à l'issue de la période considérée, il avait fait des progrès substantiels pour ce qui est de résoudre les problèmes en suspens ayant trait à la pénurie de fonds pour financer la construction et l'équipement et à l'élaboration du mandat de l'équipe de gestion internationale. Sous la supervision du conseil, l'équipe de gestion internationale assumerait l'entière responsabilité du projet hospitalier et s'acquitterait de ses tâches en deux phases : les activités de mise en service nécessaires pour le début du fonctionnement de l'hôpital, puis la gestion de l'hôpital pendant une période transitoire de deux ans à partir de la date du recrutement de l'équipe. Lorsqu'il sera terminé, l'hôpital sera, avec ses 232 lits, le deuxième par la taille de la bande de Gaza et aura permis un accroissement du nombre de lits de 24 %. Les services prévus sont ceux de chirurgie et de médecine générale, la pédiatrie, l'obstétrique et la gynécologie, l'ophtalmologie, la dermatologie, la neurologie et la gastro-entérologie, qui viendront s'ajouter aux consultations ambulatoires et aux services d'urgence et autres services de diagnostic et services auxiliaires. Situé à Khan Younis, l'hôpital a été financé par la Communauté européenne et des donateurs européens bilatéraux.

215. *École de soins infirmiers de Gaza.* Conformément au plan stratégique de remplacement de l'école de soins infirmiers de Gaza par la nouvelle école de soins infirmiers et paramédicaux de Gaza, le collège a achevé ses activités de

formation aux soins infirmiers et obstétricaux, le dernier groupe d'étudiants ayant été diplômés en juin 1998. Au cours de l'année universitaire 1997/98, 64 élèves infirmières suivaient un cursus de trois ans et 19 élèves infirmières un enseignement pratique d'obstétrique de deux ans, le seul de ce type dans la bande de Gaza. En juillet 1998, les nouvelles installations, situées dans le complexe de l'Hôpital européen de Gaza, ont été remises à l'Autorité palestinienne et intégrées dans son système de soins de santé.

216. *Projet concernant la santé maternelle et la planification de la famille.* Le projet concernant la santé maternelle et la planification de la famille d'une durée de trois ans (1995-1997), initiative conjointe de tous les centres de soins de la bande de Gaza, y compris ceux de l'UNRWA, de l'Autorité palestinienne et des organisations non gouvernementales, s'est poursuivi comme prévu. À la suite de l'achèvement des deux premières phases du projet, consistant dans la mise au point de modules de formation non directifs et dans une formation aux systèmes d'information de gestion, les travaux au cours de la période considérée ont été axés sur la troisième phase consistant dans une formation à la gestion intégrale de la qualité. Du fait du retard inévitable dans la mise en oeuvre, la date d'achèvement prévue a été reportée au mois de mars 1999, date à laquelle le projet sera transféré au Comité de coordination local. Élaboré en collaboration avec des conseillers techniques de la Kingston University (Royaume-Uni), le projet visait à améliorer la qualité des soins de santé maternelle et de la planification de la famille en apportant des ressources visant à améliorer les qualifications des responsables de la gestion du programme. Le projet a également porté sur les besoins de l'UNRWA en matière de contraceptifs dans la bande de Gaza.

217. *Hygiène du milieu.* La principale réalisation du programme spécial d'hygiène du milieu dans la bande de Gaza au cours de la période considérée a été l'exploitation réussie du nouveau réseau de drainage et d'évacuation des eaux usées dans le camp de Beach, qui a permis d'améliorer fortement l'hygiène du milieu en réduisant les inondations et en empêchant l'évacuation des eaux usées dans la mer devant le camp. La construction du réseau a été achevée dans la section orientale du camp en décembre 1997 et dans la section septentrionale et méridionale en mai 1998. Depuis le début de 1997 jusqu'au milieu de 1998, le pourcentage des logements du camp de Beach relié au réseau d'évacuation des eaux usées est passé de 30 à 100 %, tandis que 40 % des routes et chemins du camp ont été pavés au cours de la même période. Les travaux d'amélioration ayant été en grande partie achevés en mai 1998, la troisième station de pompage municipale a commencé à desservir le camp, mais elle n'a pas pu être pleinement opérationnelle avant d'obtenir l'approba-

tion de l'Autorité palestinienne pour construire un système de trop plein. La remise en état de la station de traitement d'eau de la municipalité de Gaza a été achevée en octobre 1997 après une nouvelle mise en adjudication du contrat. La conception détaillée du projet de défense du littoral, baptisé à présent projet de protection du littoral du camp de Beach, a commencé en novembre 1997 et devrait s'achever en septembre 1998. Le projet comprend deux éléments : des gabions de retenue visant à protéger la falaise le long de la route côtière et des épis en vue de protéger la côte contre l'érosion. Les travaux de construction devraient commencer au début de 1999 et durer trois ans. S'agissant du camp de Deir el-Balah, la construction des travaux prioritaires d'évacuation des eaux usées et de drainage dans la partie septentrionale du camp ont progressé au cours de la période considérée. Les travaux de construction d'un collecteur sous pression ont fait l'objet d'un avis d'appel d'offres et les travaux devraient être achevés en février 1999. Les plans détaillés et le cahier des charges pour un intercepteur gravitaire ont été revus et l'appel d'offres devrait avoir lieu en septembre 1998.

C. Aide d'urgence et services sociaux

218. *Immatriculation des réfugiés.* Au 30 juin 1998, le nombre de réfugiés palestiniens immatriculés auprès de l'UNRWA dans la bande de Gaza s'élevait à 772 653, soit une augmentation de 3,6 % par rapport à leur nombre en juin 1997, qui s'élevait à 746 050. Cette augmentation, la plus élevée enregistrée par l'Office, reflète un taux de natalité relativement élevé. Près de 54,9 % des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA dans la bande de Gaza ont été enregistrés dans l'un des huit camps de réfugiés de Gaza, le pourcentage le plus élevé de toutes les zones d'opérations.

219. *Programme spécial et secours d'urgence.* Le nombre de réfugiés inscrits dans le Programme spécial de secours d'urgence dans la bande de Gaza est passé de 62 310 au 30 juin 1997 à 66 124 au 30 juin 1998, soit une augmentation de 6,1 %. Après le Liban, la bande de Gaza a continué d'avoir la proportion la plus élevée de réfugiés inscrits dans le Programme spécial de secours d'urgence de toutes les zones d'opérations (8,6 %), ce qui reflète la situation socioéconomique difficile, notamment le manque d'emplois qui auraient permis aux personnes aptes au travail de subvenir aux besoins des membres non actifs de leur famille élargie. En outre, un pourcentage relativement plus important de familles pouvait prétendre à ce type d'assistance parce que les jeunes gens étaient incités du fait du chômage à poursuivre des études à temps complet ou bien ils n'étaient pas médicalement aptes à travailler du fait de blessures infligées durant l'Intifada.

220. *Remise en état de logements.* L'Office a rénové 409 logements appartenant à des familles bénéficiant du Programme spécial de secours d'urgence à Gaza, en finançant les travaux à l'aide de fonds alloués aux projets, et ce dans deux cas. Des fonds supplémentaires au titre des projets pour la remise en état de logements ont été reçus au cours de la période considérée, ce qui permettrait d'effectuer d'autres travaux.

221. *Intégration des femmes dans le développement.* Les conférences et ateliers organisés dans les centres du programme féminin traitaient des questions telles que les questions civiques, les notions de droit élémentaires, les tâches parentales, les relations familiales et les problèmes propres aux femmes, par exemple l'habilitation des femmes et leur intégration dans le développement. La coopération avec les organisations non gouvernementales locales et internationales et avec les organes de l'Autorité palestinienne a été élargie. Au cours de la période considérée, il y a eu une augmentation notable de la participation aux activités de mise en condition physique et de l'utilisation des bibliothèques communautaires dans les 10 centres du programme féminin de la bande de Gaza. De nouveaux comités de gestion ont été élus dans neuf des centres, complétés par une formation aux techniques d'autogestion assurée dans tous les centres.

222. *Réadaptation communautaire.* En étroite coopération avec l'Autorité palestinienne et des organisations non gouvernementales, les sept centres de réadaptation communautaire dans la bande de Gaza ont continué de mettre l'accent sur le développement d'institutions, les services d'information et l'élaboration de ressources pour les handicapés, en particulier les enfants. L'UNRWA et l'Autorité palestinienne ont aidé les handicapés à obtenir des prothèses et des appareils acoustiques et des chaises roulantes et ils ont passé des arrangements contractuels avec des organisations non gouvernementales en vue de fournir des services aux réfugiés handicapés. Grâce aux contributions de sources diverses, le centre de réadaptation communautaire de Beach a construit de nouveaux locaux et celui de Nuseirat a ouvert un atelier de formation professionnelle, tandis qu'un service payant d'audiologie a été créé au centre de Rafah grâce à un don de l'UNRWA. Des activités sportives et des camps d'été et d'hiver pour enfants handicapés et valides ont été organisés par plusieurs centres. Les conférences et des ateliers proposés par les centres ont couvert des questions telles que l'orthophonie, la fabrication de jouets et un langage par signes en arabe palestinien.

223. *Activités pour les jeunes.* Les huit foyers de jeunes dans la bande de Gaza ont continué d'organiser différentes activités récréatives à l'intention des jeunes réfugiés et de participer à la vie communautaire. Les réunions ouvertes au public

qui se sont tenues en décembre couvraient une vaste gamme de sujets, tels que l'éducation civique, les questions environnementales et l'abus des drogues. Des camps d'été d'une durée d'un mois se sont déroulés dans les huit centres. Trois nouveaux projets relatifs à des activités rémunératrices ont été démarrés : une salle de réunions publiques dans le centre de Deir el-Balah, un sauna et une salle de gymnastique dans le centre de Khan Younis et une salle de gymnastique dans le centre de Jabalia, cette dernière grâce à la contribution d'un donateur. L'Office a organisé un stage de formation à la bibliothéconomie à l'intention de 20 volontaires dans le cadre d'un projet financé par des donateurs visant à créer des bibliothèques dans tous les foyers de jeunes de la bande de Gaza. Les terrains de jeux polyvalents dans les centres de Bureij et Deir el-Balah ont été améliorés à l'aide de fonds provenant de la communauté locale. Grâce au soutien d'un donateur, 12 jeunes handicapés ont effectué un voyage de deux semaines au Royaume-Uni.

224. *Camp du Canada.* Le rapatriement progressif dans la bande de Gaza de réfugiés du camp du Canada dans la péninsule du Sinaï s'est poursuivi dans le cadre d'accords mutuels entre les autorités concernées. Sur les 40 ménages de réfugiés qui participent actuellement au processus de rapatriement, 37 avaient achevé la construction de logements dans le cadre de l'ensemble d'habitations de Tel el-Sultan près de Rafah et avaient reçu l'intégralité de la compensation prévue. Toutefois, à l'exception des chefs de ménage, les membres des familles n'avaient pas encore été autorisés à rentrer dans la bande de Gaza comme cela avait été prévu à l'origine et ils restaient donc dans le camp du Canada. À l'aide de fonds alloués au titre des projets, l'Office a acheminé les compensations et fournirait une assistance aux familles pendant une période d'installation de six mois à compter de leur arrivée à Gaza. Quelque 3 350 autres réfugiés palestiniens de la bande de Gaza restent déplacés dans le camp du Canada et aux alentours de celui-ci, camp qui avait été séparé du camp de Rafah lors du rétablissement de la frontière israélo-égyptienne en 1982. L'Office a continué de fournir des services aux personnes en question, notamment une aide alimentaire.

225. *Programme récréatif en dehors des heures de cours.* Le Programme récréatif en dehors des heures de cours visant à offrir aux élèves de Gaza, sous supervision et en toute sécurité, des activités sportives, récréatives et autres en collaboration avec l'Autorité palestinienne et des clubs de sport et de jeunes locaux s'est achevé en avril 1998 avec l'utilisation intégrale de tous les fonds alloués à cette activité au titre du projet. Au cours de la période considérée, le programme a fourni 218 emplois temporaires et plus de 20 000 enfants en ont bénéficié.

226. *Centre de réadaptation d'Al-Nour pour malvoyants.* Les nouveaux locaux du centre de réadaptation d'Al-Nour pour malvoyants, construits à l'aide d'une contribution spéciale, ont été inaugurés en août 1997. L'inauguration a été suivie par un festival d'une semaine célébrant l'amitié entre l'Office et le Japon, qui a attiré des milliers de participants de la communauté locale. Les activités de réadaptation permanente du centre comprenaient une formation professionnelle, des activités rémunératrices, des cours de braille, un service de visite à domicile et des activités récréatives. Le centre a fourni des matériels didactiques pour aider à intégrer les enfants malvoyants dans l'enseignement scolaire normal, et aidé les jeunes malvoyants ayant terminé leurs études à trouver un emploi. Les cours élémentaires et préscolaires spéciaux ont été suivis par 120 élèves. La campagne de détection précoce des déficiences visuelles, dirigée par le centre avec l'appui de l'Autorité palestinienne, s'est poursuivie dans toutes les écoles de la bande de Gaza. Des camps d'été se sont déroulés en juillet 1997 et ont accueilli 150 enfants malvoyants et voyants. L'Association des amis du centre de réadaptation des malvoyants a augmenté son appui au fonctionnement du centre, fournissant 70 000 dollars visant à couvrir les frais de fonctionnement, l'achat d'équipements, de fournitures et d'autres articles.

Notes

¹ Banque mondiale, *Medium Term Development Strategy and Public Financing Priorities for the Health Sector, West Bank and Gaza*, vol. 1, décembre 1997, p. 14.

² Banque mondiale, *Development Strategy for the Health Sector in the West Bank and Gaza*, vol. II, décembre 1997, p. 11, annexe A.

³ Les chiffres concernant l'immatriculation se fondent sur les renseignements communiqués librement par les réfugiés, avant tout pour pouvoir bénéficier des services de l'Office; ils ne peuvent donc pas être considérés comme des données démographiques statistiquement fiables.

Annexe I

Informations statistiques et financières – tableaux

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Nombre de personnes immatriculées	52
2. Répartition de la population immatriculée	53
3. Nombre et répartition des cas d'indigence	53

4.	Services d'enseignement de base	54
5.	Services de formation professionnelle, technique et pédagogique	55
6.	Soins médicaux	56
7.	Indicateurs de l'état de santé des réfugiés palestiniens, 1997	58
8.	Services sociaux	59
9.	Programme de création de revenus	60
10.	Dépenses effectives de 1997 et budget ordinaire de l'exercice biennal 1998-1999	61
11.	Contributions en espèces et en nature reçues des gouvernements et de la Communauté européenne	62
12.	Personnel de l'Office	64
13.	Membres du personnel arrêtés et détenus	64

Tableau 1
Nombre de personnes immatriculées^a
 (Au 30 juin de chaque année)

<i>Zone d'activité</i>	1950	1960	1970	1980	1985	1990	1995	1996	1997	1998
Jordanie	506 200	613 743	506 038	716 372	799 724	929 097	1 288 197	1 358 706	1 413 252	1 463 064
Liban	127 600	136 561	175 958	226 554	263 599	302 049	346 164	352 668	359 005	364 551
République arabe syrienne	82 194	115 043	158 717	209 362	244 626	280 731	337 308	347 391	356 739	365 805
Cisjordanie ^b	–	–	272 692	324 035	357 704	414 298	517 412	532 438	542 642	555 057
Bande de Gaza	198 227	255 542	311 814	367 995	427 892	496 339	683 560	716 930	746 050	772 653
Total	914 221^c	1 120 889	1 425 219	1 844 318	2 093 545	2 422 514	3 172 641	3 308 133	3 417 688	3 521 130

^a Les registres d'immatriculation de l'UNRWA sont établis sur la base des informations fournies volontairement par les réfugiés, le plus souvent alors qu'ils demandent à bénéficier des services de l'Office; de ce fait, ils ne constituent pas des données démographiques valables sur le plan statistique.

^b Jusqu'en 1967, la Cisjordanie était administrée en tant que partie intégrante de la zone d'activité de Jordanie.

^c Ne comprend pas les 45 800 personnes qui bénéficient d'une aide d'urgence en Israël et qui ont été placées sous la responsabilité de l'UNRWA jusqu'en juin 1952.

Tableau 2
Répartition de la population immatriculée
 (Au 30 juin 1998)

<i>Zone d'activité</i>	<i>Population immatriculée</i>	<i>Pourcentage de la population totale^a</i>	<i>Nombre de camps</i>	<i>Personnes immatriculées résidant dans les camps</i>	<i>Personnes immatriculées ne résidant pas dans des camps</i>	<i>Pourcentage des personnes immatriculées ne résidant pas dans des camps</i>
Jordanie	1 463 064	33	10	269 749	1 193 315	81,56
Liban	364 551	10	12	198 931	165 620	45,43
République arabe syrienne	365 805	3	10	106 748	259 057	70,82
Cisjordanie	555 057	30	19	147 015	408 042	73,51
Bande de Gaza	772 653	76	8	423 881	348 772	45,14
Total	3 521 130	–	59	1 146 324	2 374 806	67,44

^a Source des données relatives à la population totale : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (1996); Bureau central de statistique palestinien (1997); les pourcentages indiqués sont approximatifs et ne devraient être utilisés qu'à titre purement comparatif.

Tableau 3
Nombre et répartition des cas d'indigence
 (Au 30 juin 1998)

<i>Zone d'activité</i>	<i>Nombre de familles</i>	<i>Nombre de personnes</i>		<i>Total</i>	<i>Pourcentage de la population réfugiée</i>
		<i>Recevant des rations</i>	<i>Ne recevant pas de rations^a</i>		
Jordanie	9 615	35 482	2 060	37 542	2,57
Liban	9 558	34 247	3 422	37 669	10,33
République arabe syrienne	7 580	22 253	1 541	23 794	6,50
Cisjordanie	8 283	26 278	4 209	30 487	5,49
Bande de Gaza	15 028	64 599	1 525	66 124	8,56
Total	50 064	182 859	12 757	195 616	5,56

^a Ce chiffre comprend les enfants de moins d'un an, les jeunes étudiants dans des établissements situés loin de leur foyer, etc.

Tableau 4
Services d'enseignement de base^a
 (En octobre 1997)

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	Total/moyenne
Nombre d'élèves en primaire élémentaire	88 211	25 932	43 206	36 159	114 864	308 372
Garçons	44 550	13 159	21 670	16 039	58 981	154 399
Filles	43 661	12 773	21 536	20 120	55 883	153 973
Nombre d'élèves en primaire supérieur	54 996	12 544	20 844	13 858	36 005	138 247
Garçons	28 158	5 841	10 705	5 829	18 693	69 226
Filles	26 838	6 703	10 139	8 029	17 312	69 021
Nombre d'élèves dans le secondaire	–	649	–	–	–	649
Garçons	–	281	–	–	–	281
Filles	–	368	–	–	–	368
Nombre total d'élèves	143 207	39 125	64 050	50 017	150 869	447 268
Garçons	72 708	19 281	32 375	21 868	77 674	223 906
Filles	70 499	19 844	31 675	28 149	73 195	223 362
Pourcentage de filles	49,2	50,7	49,5	56,3	48,5	49,9
Pourcentage d'élèves inscrits dans les écoles de l'UNRWA dans chaque zone d'activité	32,0	8,7	14,3	11,2	33,7	100,0
Augmentation en pourcentage du nombre total d'élèves par rapport à l'année précédente	(1,7)	3,0	0,1	4,4	7,2	2,5
Écoles administratives	198	75	109	99	168	649
Écoles primaires élémentaires	70	38	60	30	121	319
Écoles primaires supérieures	128	35	49	69	47	328
Écoles secondaires	–	2	–	–	–	2
Pourcentage d'écoles administratives proposant des classes alternées	92,9	49,3	92,7	35,4	72,6	73,8
Pourcentage d'écoles administratives dans des locaux loués	21,7	41,3	9,2	21,2	0,0	16,2
Bâtiments scolaires	106	57	61	86	108	418
Bâtiments scolaires loués	24	24	8	21	–	77
Nombre d'élèves par classe	41,3	39,4	44,9	37,8	49,6	43,6
Pourcentage de classes ayant au moins 48 élèves	23,2	19,4	37,2	6,1	77,8	38,8
Nombre de titulaires d'une bourse universitaire	267	124	254	151	259	1 055
Pourcentage de femmes parmi les boursières	37,5	35,5	34,5	57,0	66,0	46,3
Enseignants	4 245	1 251	1 706	1 613	3 889	12 704
Enseignants suivant une formation en cours d'emploi ^b	153	86	79	81	176	575

^a Les chiffres ne comprennent pas les quelque 186 290 élèves fréquentant les classes du primaire élémentaire et du primaire supérieur dans des établissements publics et privés, ni les 66 728 élèves fréquentant les classes du secondaire dans des établissements publics et privés, mais ils comprennent les 39 942 enfants non réfugiés inscrits dans les écoles de l'UNRWA.

^b Personnes ayant participé à un programme de formation en cours d'emploi pendant l'année scolaire 1997/98 (non compris les étudiants de la faculté de pédagogie).

Tableau 5
Services de formation professionnelle, technique et pédagogique
 (Nombre d'inscriptions pour l'année scolaire 1997/98)

	Jordanie		Liban		République arabe syrienne		Cisjordanie				Bande de Gaza		Total		Total général				
	Centre de formation d'Amman		Centre de formation de Wadi Seer		Centre de formation de Siblin		Centre de formation de Damas		Centre de formation de Kalandia		Centre de formation pour femmes de Ramallah		Centre de formation pour hommes de Ramallah			Centre de formation de Gaza			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		H	F		
<i>Formation professionnelle et technique</i>																			
Formation professionnelle ^a	–	69	538	–	345	40	527	–	464	–	–	92	–	–	662	–	2 536	201	2 737
Formation technique ^b	40	326	170	82	128	81	133	158	48	–	–	368	117	–	58	114	694	1 129	1 823
Total	40	395	708	82	473	121	660	158	512	–	–	460	117	–	720	114	3 230	1 330	4 560
<i>Formation des enseignants</i>																			
Faculté de pédagogie																			
Formation avant l'emploi ^c	55	292	–	–	–	–	–	–	–	–	–	306	158	–	–	–	213	598	811
Formation en cours d'emploi ^d	432	212	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	432	212	644
Autres types de formation avant l'emploi ^e																			
	–	–	–	–	15	39	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15	39	54
Total	487	504	–	–	15	39	–	–	–	–	–	306	158	–	–	–	660	849	1 509
Total général	527	899	708	82	488	160	660	158	512	–	–	766	275	–	720	114	3 890	2 179	6 069

^a Cours postprimaires supérieurs de deux ans portant sur toute une série de métiers en mécanique, électricité, travail des métaux et bâtiment.

^b Cours postsecondaires de deux ans comportant diverses formations techniques, paramédicales et commerciales.

^c Cours postsecondaires de quatre ans débouchant sur un diplôme universitaire de premier cycle.

^d Cours de trois ans permettant aux titulaires d'un diplôme obtenu en deux ans de décrocher un diplôme universitaire de premier cycle.

^e Cours postsecondaires de deux ans débouchant sur un diplôme d'enseignant.

Tableau 6
Soins médicaux
(1er juillet 1997-30 juin 1998)

	Jordanie	Liban	République arabe syrienne	Cisjordanie	Bande de Gaza	Total
<i>Soins ambulatoires</i>						
Postes de santé	23	25	23	34	17	122
Centres de santé	13	18	23	22	13	89
Points de santé	4	6	0	12	1	23
Centres de santé maternelle et infantile	6	1	0	0	3	10
<i>Services disponibles aux postes de santé</i>						
Soins dentaires	20	17	13	21	14	85
Planification familiale	23	25	23	34	17	122
Soins spéciaux	17	24	23	34	13	111
Services de spécialistes	13	15	15	17	13	73
Laboratoires	21	15	19	22	13	90
<i>Visites médicales</i>						
Traitement médical ^a	1 621 048	742 344	789 304	967 050	2 489 789	6 609 535
Traitement dentaire	155 982	72 118	61 233	56 189	137 077	482 599
<i>Hospitalisation^b</i>						
Nombre de malades admis	4 624	11 906	5 485	13 184	7 053	42 252
Nombre de jours d'hospitalisation	19 752	41 985	11 811	45 181	19 536	138 265
<i>Soins de santé maternelle et infantile</i>						
Femmes enceintes nouvellement immatriculées	19 525	4 640	7 645	10 862	26 351	69 023
Enfants de moins de 1 an nouvellement immatriculés	26 560	4 699	8 153	11 066	24 614	75 092
Enfants de moins de 3 ans sous surveillance médicale	72 166	13 102	19 897	31 741	64 699	201 605
Personnes ayant récemment accepté la planification familiale	5 885	2 320	3 004	3 160	7 072	21 441
Nombre total de personnes ayant accepté la planification familiale ^c	13 003	6 136	7 287	8 695	22 994	58 115
<i>Campagne élargie de vaccination^d</i>						
Triple vaccin (DCT)	25 711	4 618	7 770	10 908	25 207	74 214
Poliomyélite	25 766	4 529	7 760	10 937	25 183	74 175
BCG	26 313	4 590	6 852	11 027	24 502	73 284
Rougeole	25 694	4 514	7 901	10 674	25 126	73 909
Hépatite B	26 098	7 282	7 886	10 361	29 486	81 113
<i>Santé scolaire</i>						
Nombre de nouveaux écoliers examinés	14 894	5 630	6 540	6 783	20 795	54 642
Nombre de vaccinations de rappel	35 064	6 332	25 248	27 061	69 533	163 238

- ^a Y compris les visites pour consultations médicales, injections et pansements.
- ^b À l'exception d'un hôpital de 43 lits administré par l'UNRWA à Qalqiliya (Cisjordanie), les services hospitaliers sont assurés dans le cadre d'accords contractuels passés avec des hôpitaux privés ou appartenant à des ONG ou moyennant le remboursement partiel des frais de traitement.
- ^c Nombre total de malades restant sous surveillance au 30 juin 1998.
- ^d Nombre d'enfants ayant reçu la totalité des vaccinations primaires, y compris les enfants de réfugiés non immatriculés ayant accès aux hôpitaux de l'UNRWA et les enfants ayant reçu la totalité des vaccinations primaires dans les délais normaux.

Tableau 7
Indicateurs de l'état de santé des réfugiés palestiniens, 1997

	Jordanie	Liban	République arabe syrienne	Cisjordanie	Bande de Gaza
Taux brut de natalité	33	33	n.d.	31	46
Taux de mortalité néonatale pour 1 000 naissances vivantes ^a	22	26	20	n.d.	20
Taux de mortalité infantile pour 1 000 naissances vivantes ^a	32	35	29	27	33
Taux de mortalité postinfantile pour 1 000 naissances vivantes ^a	35	37	32	n.d.	36
Âge moyen au mariage ^b	19,7	19,6	20,0	19,1	18,5
Taux d'utilisation des contraceptifs modernes (en pourcentage) ^b	34,7	50,1	46,7	33,5	23,7
Intervalle entre les naissances (en pourcentage) ^b					
≤ 12 mois	3,3	2,7	2,8	3,3	5,5
≤ 24 mois	43,9	34,9	37,6	47,9	53,2
Intervalle moyen entre les naissances (en mois)	31,0	36,7	37,3	29,4	26,6
Accouchements à l'hôpital (en pourcentage)	94,4	73,9	71,8	88,5	73,6
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (en pourcentage)	97,7	98,5	89,0	92,0	96,5
Incidence de l'insuffisance pondérale à la naissance chez les enfants survivants (en pourcentage) ^b	6,7	3,5	6,8	5,0	3,6
Prévalence du diabète sucré chez les réfugiés immatriculés âgés de 40 ans ou plus (en pourcentage)	3,5	3,3	4,0	3,2	6,4
Prévalence de l'hypertension chez les réfugiés immatriculés âgés de 40 ans ou plus (en pourcentage)	2,6	3,0	5,8	2,6	6,1
Abris de camp avec adduction d'eau (en pourcentage) ^c	98	96	85	100	100
Abris de camp avec tout-à-l'égout (en pourcentage) ^c	76	57	87	66	47

Source : UNRWA.

^a Les chiffres relatifs à la Cisjordanie sont extraits d'une étude réalisée en 1995 par le Bureau central de statistique palestinien.

^b Chiffres de 1995.

^c Les chiffres peuvent différer de ceux publiés les années précédentes du fait de l'adoption de critères plus précis.

Tableau 8
Services sociaux
 (1er juillet 1997-30 juin 1998)

Zone d'activité	Soutien des handicapés								Lutte contre la pauvreté								
	Programmes en faveur des femmes		Activités en faveur de la jeunesse		Participants ^a				Services spéciaux	Projets fondés sur des dons		Projets fondés sur des prêts		Programmes de prêts garantis par des groupes d'entraide ^b		Formation professionnelle et unités de production ^c	
	Centres	Parti-cipants	Centres	Parti-cipants	Centres/programmes	Activités de centres	Activités de vulgarisation	Orientation vers des spécialistes	Nombre	Dons (dollars)	Nombre	Dons (dollars)	Parti-cipants	Dons (dollars)	Nombre	Parti-cipants	
Jordanie	21	4 700	–	–	9	772	849	200	29	100 707	2	19 774	53	8 460	5	125	
Liban	9	1 987	–	–	1	38	840	51	23	90 851	72 ^d	314 351	–	–	5	30	
République arabe syrienne	15	3 555	–	–	5	580	516	1	1	2 600	39	61 000	90	14 000	11	300	
Cisjordanie	15	4 361	18	6 957	10	987	743	540	–	–	5	30 590	–	–	3	57	
Bande de Gaza	10	3 300	8	5 420	7	653	803	564 ^e	5	57 350	–	–	–	–	1	500	
Total	70^f	17 903	26	12 377	32	3 030	3 751	1 356	58	251 508	118	425 715	143	22 460	25	1 012	

^a Y compris les personnes handicapées aidées au moyen d'activités à domicile, d'intégration dans les programmes éducatifs et de formation professionnelle spécialisée, de placement en entreprise, de projets d'autoassistance, d'appareils de prothèse et autres aides et d'assistance en espèces.

^b Concerne exclusivement la période visée par le rapport; les chiffres indiqués les années précédentes étaient cumulatifs.

^c Y compris les entreprises associées aux centres du programme en faveur des femmes, aux centres de réadaptation communautaire et, en Cisjordanie, les apprentis placés chez des employeurs locaux.

^d Dont 37 miniprêts d'un montant total de 90 851 dollars.

^e Y compris 234 élèves inscrits au Centre d'Al-Nour de réadaptation pour malvoyants à Gaza.

Tableau 9

Programme de création de revenus

(1er juillet 1997-30 juin 1998)

				Cisjordanie		Bande de Gaza			Total
	<i>Jordanie^a</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Programme relatif aux petites entreprises</i>	<i>Programme de crédit aux microentreprises^b</i>	<i>Programme de prêts garantis par des groupes d'entraide</i>	<i>Programme de crédit aux microentreprises</i>	<i>Programme relatif aux petites entreprises</i>	
Nombre de prêts accordés	2	35	–	79	288	3 296	2 774	123	6 597
Montant des prêts accordés (\$)	19 774	223 500	–	1 052 333	243 380	2 714 255	3 141 230	1 416 507	8 810 979
Capital (\$) ^c	494 208	330 000	–	1 714 460	– ^d	4 035 165 ^e		7 937 932	14 511 765
Taux de remboursement ^f	96	99	–	94	–	98	97	91	–

^a En suspens depuis août 1997 en attendant la conclusion d'un contrat plus favorable avec la banque locale.

^b Lancé en avril 1998.

^c Au 30 juin 1998.

^d Capital emprunté d'autres sous-programmes du programme de création de revenus en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

^e Capital partagé.

^f Pourcentage depuis le début du programme jusqu'au 30 juin 1998.

Tableau 10
**Dépenses effectives de 1997 et budget ordinaire
 de l'exercice biennal 1998-1999**

(En espèces et en nature, en millions de dollars des États-Unis)

	Dépenses effectives 1997	Budget 1998 ^a						Total	Budget 1999 ^e
		Jordanie	Liban	République arabe syrienne	Cisjordanie	Bande de Gaza	Siège		
Enseignement	153,1	48,6	19,5	10,9	25,7	53,4	2,2	160,3	165,0
Santé	43,3	11,9	12,0	4,6	13,2	20,0	0,9	62,6	63,8
Services de secours et services sociaux	28,2	7,6	7,6	4,7	6,9	15,2	0,6	42,6	43,6
Services opérationnels ^b	22,9	3,2	3,1	1,8	4,0	6,2	4,4	22,7	22,8
Services communs ^c	22,3	2,5	3,1	1,3	4,3	4,0	27,4	42,6	45,5
Autres dépenses	0,9	–	–	–	–	–	–	–	–
Indemnités de cessation de service ^d	–	–	–	–	–	–	–	12,1	12,1
Total, Fonds général	270,7	73,8	45,3	23,3	54,1	98,8	35,5	342,9	352,8
EMLOT ^e	2,1	–	–	–	–	–	–	–	–
Total, budget ordinaire	272,8	73,8	45,3	23,3	54,1	98,8	35,5	342,9	352,8

^a Chiffres du budget ordinaire de l'exercice biennal 1998-1999 approuvé par l'Assemblée générale en décembre 1995. Les dépenses effectives devraient être inférieures en raison des mesures d'austérité et d'économie adoptées pour pallier le manque de fonds.

^b Approvisionnements, services de transport, travaux de construction et de génie qui appuient tous les programmes de l'Office.

^c Services de gestion et d'administration qui appuient tous les programmes de l'Office, ainsi que différents fonds de réserve qui seront alloués au programme durant l'exercice biennal.

^d Fonds réservés au paiement des indemnités de cessation de service du personnel local en cas de suppression de l'Office.

^e Le fonds pour les mesures extraordinaires en faveur du Liban et du territoire occupé a été officiellement liquidé à compter du 31 décembre 1997.

Tableau 11
Contributions en espèces et en nature reçues des gouvernements
et de la Communauté européenne

(1er janvier-31 décembre 1997)

(Montants effectivement encaissés en dollars des États-Unis)

<i>Sources</i>	<i>Total des contributions 1996</i>	<i>Contributions 1997</i>		<i>Total</i>
		<i>Budget ordinaire^a</i>	<i>Projets^b</i>	
Afrique du Sud	5 000	5 000	–	5 000
Allemagne	9 447 864	5 703 280	2 754 434	8 457 714
Arabie saoudite	4 633 713	3 000 000	4 596 764	7 596 764
Australie	2 253 250	2 037 850	431 610	2 469 460
Autriche	350 000	547 500	–	547 500
Bahreïn	–	30 000	–	30 000
Belgique	4 287 266	1 167 386	27 766	1 195 152
Canada	8 061 683	7 246 377	362 319	7 608 696
Chili	15 000	10 000	–	10 000
Chine	60 000	60 000	–	60 000
Chypre	2 310	10 000	–	10 000
Colombie	2 428	2 500	–	2 500
Danemark	11 514 368	7 222 275	6 385 091	13 607 366
Égypte	–	10 000	178 042	188 042
Émirats arabes unis	1 500 000	1 000 000	–	1 000 000
Espagne	3 184 429	4 122 222	–	4 122 222
États-Unis d'Amérique	92 256 244	75 000 000	9 689 649	84 689 649
Finlande	1 465 969	2 503 850	–	2 503 850
France	2 720 763	3 473 536	–	3 473 536
Grèce	125 000	100 000	50 000	150 000
Inde	–	12 495	–	12 495
Indonésie	25 000	25 000	–	25 000
Iran (République islamique d')	26 400	–	–	–
Irlande	1 130 713	738 425	–	738 425
Islande	16 000	–	418 900	418 900
Israël	28 000	28 000	–	28 000
Italie	5 798 608	4 210 926	924 757	5 135 683
Japon	22 815 605	21 200 000	7 400 000	28 600 000
Jordanie	93 287	75 499	–	75 499
Koweït	1 030 053	4 500 000	–	4 500 000
Liban	–	6 240	–	6 240
Luxembourg	209 594	713 427	194 055	907 482
Malaisie	10 000	20 000	–	20 000
Maldives	1 000	1 000	–	1 000
Malte	3 000	2 845	–	2 845
Mexique	3 000	3 000	–	3 000
Monaco	6 776	4 401	–	4 401
Norvège	17 827 062	12 029 785	2 000 000	14 029 785
Nouvelle-Zélande	132 763	139 280	145 625	284 905

<i>Sources</i>	<i>Total des contributions 1996</i>	<i>Contributions 1997</i>		<i>Total</i>
		<i>Budget ordinaire^a</i>	<i>Projets^b</i>	
Pakistan	17 595	–	–	–
Palestine	40 900	40 900	–	40 900
Pays-Bas	13 851 117	5 487 500	3 863 928	9 351 428
Philippines	2 000	10 000	–	10 000
Portugal	25 000	25 000	–	25 000
République arabe syrienne	18 549	84 390	–	84 390
République de Corée	100 000	99 988	–	99 988
République tchèque	18 943	16 879	–	16 879
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	12 907 196	9 583 668	1 125 266	10 708 934
Saint-Siège	20 000	20 000	–	20 000
Sénégal	2 410	–	–	–
Sri Lanka	–	4 053	–	4 053
Suède	23 390 400	17 504 501	1 315 789	18 820 290
Suisse	4 773 390	7 613 142	–	7 613 142
Thaïlande	30 000	30 000	–	30 000
Trinité-et-Tobago	2 502	2 393	–	2 393
Tunisie	12 793	–	–	–
Turquie	300 000	–	–	–
Venezuela	–	5 809	–	5 809
Total partiel	246 554 943	197 490 322	41 863 995	239 354 317
Communauté européenne	53 898 725	54 249 316	3 320 929	57 570 245
Total général	300 453 668	251 739 638	45 184 924	296 924 562

^a Fonds général et fonds pour les mesures exceptionnelles en faveur du Liban et du territoire occupé.

^b Programme de mise en oeuvre de la paix, Appel en faveur du Liban, projet d'hôpital européen de Gaza, transfert du siège de l'Office vers la zone d'activité et programme d'assistance élargi.

Tableau 12
Personnel de l'Office^a
 (Au 30 juin 1998)

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	<i>Siège</i>	Total
Personnel local par programme							
Éducation	4 896	1 523	2 032	2 030	3 838	53	14 372
Santé	830	535	444	667	989	20	3 485
Aide d'urgence et services sociaux	122	96	77	149	323	19	786
Divers	269	347	260	429	535	361	2 201
Total, personnel local	6 117	2 501	2 813	3 275	5 685	453	20 844
Total, personnel international	6	8	9	15	12	80	130
Effectifs totaux	6 123	2 509	2 822	3 290	5 697	533	20 974

^a Ces chiffres correspondent aux postes figurant au tableau d'effectifs de l'Office; à tout moment, certains de ces postes sont vacants; ils ne comprennent pas le personnel contractuel, rémunéré à la journée ou temporaire, dont plusieurs centaines d'enseignants sous contrat.

Tableau 13
Membres du personnel arrêtés et détenus
 (1er juillet 1997-30 juin 1998)

	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>République arabe syrienne</i>	<i>Cisjordanie</i>	<i>Bande de Gaza</i>	Total
Arrêtés et détenus sans inculpation ou jugement	12	–	6	15 ^a	16 ^b	49
Inculpés, jugés et condamnés et/ou acquittés	–	–	3 ^c	–	–	3
Toujours détenus au 30 juin 1998	1	–	3	4 ^d	1 ^e	9
Total	13	–	12	19	17	61

^a Dont 11 détenus par les autorités israéliennes.

^b Dont un détenu par les autorités israéliennes.

^c Tous trois ont été acquittés.

^d Dont trois détenus par les autorités israéliennes.

^e Détenu par les autorités israéliennes.

Annexe II

Documents pertinents de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU

1. Résolution de l'Assemblée générale

<i>Numéro de résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>	<i>Numéro de la résolution</i>	<i>Date d'adoption</i>
194 (III)	11 décembre 1948	2964 (XXVII)	13 décembre 1972
212 (III)	19 novembre 1948	3089 (XXVIII) A à E	7 décembre 1972
302 (IV)	8 décembre 1949	3090 (XXVIII)	7 décembre 1973
393 (V)	2 décembre 1950	3330 (XXIX)	17 décembre 1974
513 (VI)	26 janvier 1952	3331 (XXIX) A à D	17 décembre 1974
614 (VII)	6 novembre 1952	3419 (XXX) A à D	8 décembre 1975
720 (VIII)	27 novembre 1953	31/15 A à E	23 novembre 1976
818 (IX)	4 décembre 1954	32/90 A à F	13 décembre 1977
916 (X)	3 décembre 1955	33/112 A à F	18 décembre 1978
1018 (XI)	28 février 1957	34/52 A à F	23 novembre 1979
1191 (XII)	12 décembre 1957	35/13 A à F	3 novembre 1980
1315 (XIII)	12 décembre 1958	36/146 A à H	16 décembre 1981
1456 (XIV)	9 décembre 1959	37/120 A à K	16 décembre 1982
1604 (XV)	21 avril 1961	38/83 A à K	15 décembre 1983
1725 (XVI)	20 décembre 1961	39/99 A à K	14 décembre 1984
1856 (XVII)	20 décembre 1962	40/165 A à K	16 décembre 1985
1912 (XVIII)	3 décembre 1963	41/69 A à K	3 décembre 1986
2002 (XIX)	10 février 1965	42/69 A à K	2 décembre 1987
2052 (XX)	15 décembre 1965	43/57 A à J	6 décembre 1988
2154 (XXI)	17 novembre 1966	44/47 A à K	8 décembre 1989
2252 (ES-V)	4 juillet 1967	45/73 A à K	11 décembre 1990
2341 (XXII) A et B	19 décembre 1967	46/46 A à K	9 décembre 1991
2452 (XXIII) A à C	19 décembre 1968	47/69 A à K	14 décembre 1992
2535 (XXIV) A à C	10 décembre 1969	48/40 A à J	10 décembre 1993
2656 (XXV)	7 décembre 1970	49/21 B	2 décembre 1994
2672 (XXV) A à D	8 décembre 1970	49/35 A à G	9 décembre 1994
2728 (XXV)	15 décembre 1970	49/21 O	21 avril 1995
2791 (XXVI)	6 décembre 1971	50/28 A à G	6 décembre 1995
2792 (XXVI) A à E	6 décembre 1971	51/124 à 51/130	13 décembre 1996
2963 (XXVII) A à E	13 décembre 1972	52/57 à 52/63	10 décembre 1997

2. Décisions de l'Assemblée générale

Numéro de la décision *Date d'adoption*

36/462 16 mars 1982

48/417 10 décembre 1993

3. Rapports du Commissaire général de l'UNRWA

- 1995 : *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Supplément No 13 et additif (A/50/13 et Add.1)*
- 1996 : *Ibid., cinquante et unième session, Supplément No 13 (A/51/13)*
- 1997 : *Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 13 et additif (A/52/13 et Add.1)*

4. Rapports financiers et états financiers vérifiés (biennaux)

- 1996 : *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 5C (A/51/5/Add.3)*

5. Rapports de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

- 1995 : A/50/500
- 1996 : A/51/439
- 1997 : A/52/311

6. Rapports du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA

- 1995 : A/50/491
- 1996 : A/51/509
- 1997 : A/52/578

7. Rapports du Secrétaire général

- 1995 : Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 49/21 B de l'Assemblée générale, en date du 2 décembre 1994, et 49/21 O de l'Assemblée générale, en date du 13 avril 1995, à savoir :
- A/49/885 (Financement de la force de police palestinienne)
- A/50/763 (Financement de la force de police palestinienne)
- Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 49/35 C, D, F et G de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1994, à savoir :
- A/50/451 (Personnes déplacées après le mois de juin 1967 et les combats qui ont suivi)
- A/50/450 (Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études pour l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, pour des réfugiés de Palestine)
- A/50/428 (Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine)
- A/50/531 (Université de Jérusalem «Al Qods» pour les réfugiés de Palestine)
- 1996 : Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 50/28 C, D, F et G de l'Assemblée générale, en date du 6 décembre 1995, à savoir :
- A/51/369 (Personnes déplacées après le mois de juin 1967 et les combats qui ont suivi)
- A/51/370 (Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études dans l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, pour des réfugiés de Palestine)

- A/51/371 (Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine)
A/51/476 (Université de Jérusalem «Al-Qods» pour les réfugiés de Palestine)
- 1997 : Rapports du Secrétaire général soumis en application des résolutions 51/126, 127, 129 et 130 de l'Assemblée générale, en date du 13 décembre 1996, à savoir respectivement :
- A/52/423 (Personnes déplacées après le mois de juin 1967 et les combats qui ont suivi)
A/52/415 (Offres par les États Membres de subventions et de bourses d'études dans l'enseignement supérieur, y compris la formation professionnelle, pour les réfugiés de Palestine)
A/52/372 (Revenus provenant des biens appartenant à des réfugiés de Palestine)
A/52/503 (Université de Jérusalem «Al Qods» pour les réfugiés de Palestine)

8. Notes du Secrétaire général

- 1996 : A/51/495 (Note du Secrétaire général contenant le rapport spécial du Commissaire général sur la crise financière de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient)